

2020

Rapport de gestion

ALPIQ



Rapport de gestion

Avant-propos	2
Chiffres clés	7
Thèmes clés	8
A notre sujet	16
Calendrier financier	20
Corporate Governance	21
Rapport financier	47
Rapport sur le développement durable	148

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Alpiq a traversé un exercice exceptionnel à bien des égards. A l'échelle mondiale, l'actuelle pandémie de COVID-19 a dominé la vie des gens et influencé les marchés.

Alpiq a une fois de plus réalisé de bonnes performances et a fait ses preuves au cours de cette année difficile: nous sommes stables. Notre société affiche de solides résultats opérationnels et financiers, et notre structure d'actionnariat est consolidée.

La voie de notre croissance future est ouverte. Alpiq a clairement défini son rôle dans un avenir énergétique numérique à faibles émissions: en tant que productrice d'électricité et prestataire de services énergétiques active dans toute l'Europe, et dont les racines se trouvent en Suisse, nous voulons contribuer de manière fiable à améliorer le climat et à renforcer la sécurité d'approvisionnement.

La gestion de la continuité des activités a fait ses preuves pendant la pandémie de COVID-19

Dès le début de la pandémie de COVID-19, Alpiq a orienté ses mesures sur deux objectifs primordiaux: protéger la santé de ses collaborateurs et de leur famille, et limiter le risque d'infection entre ses employés afin d'assurer à tout moment les activités de l'entreprise. Nous avons réussi: tout au long de cette période de crise, nous avons su gérer la continuité de nos activités.

Le télétravail s'est rapidement imposé comme une nouvelle forme contemporaine de collaboration pour une grande partie de notre personnel et a été bien accueilli. Il est certain que la fiabilité, la stabilité et la sécurité de nos systèmes informatiques ont contribué à l'acceptation de cet environnement de travail numérique. Dans nos centrales, centres de contrôle et salles de marché – où un minimum de présence et d'interaction personnelle sont cruciaux pour assurer les opérations et le succès de notre entreprise –, les collègues Alpiq ont travaillé dans des conditions parfois beaucoup plus difficiles et dans le respect de mesures de protection strictes. En tant qu'autorité éprouvée, l'équipe de crise d'Alpiq a constamment surveillé et encadré toutes les mesures mises en œuvre avec beaucoup de discipline et dans un esprit de coopération.

Il était impossible de savoir combien de temps et dans quelle mesure la pandémie de COVID-19 nous affecterait tous, et la fin est loin d'être en vue. Alpiq a jusqu'ici très bien réussi à faire face à cette situation extraordinaire, même si nous ne sommes pas encore en mesure d'en évaluer définitivement les effets à long terme. Dans ces conditions difficiles, nous avons pu maintenir à tout moment nos activités sur tous nos marchés, sans restriction significative. Notre modèle d'affaires est solide, même en temps de pandémie.



Jens Alder

Alpiq affiche un bon résultat opérationnel

Lors de l'exercice 2020, le Groupe Alpiq a généré un EBITDA avant effets exceptionnels de 262 millions de CHF. Les trois domaines opérationnels ont enregistré des contributions positives au résultat. Notre entreprise a notamment bénéficié de la couverture des prix de l'électricité pour la production suisse, d'une demande accrue de production d'électricité flexible et d'une plus grande volatilité sur les marchés de l'énergie.

Le domaine opérationnel **Generation Switzerland** a clôturé avec un EBITDA avant effets exceptionnels de 135 millions de CHF. La couverture des prix de l'électricité, une gestion rigoureuse des coûts et une grande disponibilité des installations sont les principaux facteurs qui ont influencé ce résultat. La détente des prix sur les marchés à terme ne doit toutefois pas faire oublier que les nouveaux investissements dans la grande hydraulique ne sont actuellement rentables qu'avec un soutien public. Dans le domaine de l'énergie nucléaire, Alpiq a enregistré une production plus élevée car, en raison de la pandémie de COVID-19, les révisions prévues ont été partiellement reportées à 2021 en concertation avec l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire.

Le domaine opérationnel **Generation International** a une nouvelle fois clôturé avec des chiffres positifs et affiche un EBITDA avant effets exceptionnels de 59 millions de CHF. Comme prévu, le résultat est inférieur à celui de l'exercice précédent car les centrales au lignite tchèques de Kladno et Zlín, vendues pour des raisons stratégiques en 2019, n'y contribuent plus.

Le domaine opérationnel **Digital & Commerce** a clôturé l'exercice avec un EBITDA avant effets exceptionnels de 99 millions de CHF. Le négoce d'énergie en particulier a généré des bénéfices plus importants et enregistré un très bon résultat grâce à une demande accrue de production d'électricité flexible, à la forte hausse des prix et à la plus grande volatilité sur les marchés de l'énergie.

Un bilan solide et renforcé

Nous avons poursuivi systématiquement notre stratégie financière et renforcé notre solide bilan. Alpiq a augmenté son flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles liées aux activités poursuivies à 117 millions de CHF. En raison de la hausse du résultat opérationnel, le ratio d'endettement dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels a pu être réduit à 1,0 au 31 décembre 2020. A cette même date, Alpiq disposait d'une solide liquidité de 1 milliard de CHF.

Procédure d'arbitrage terminée

En 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord à l'amiable et mis ainsi un terme au litige relatif à la vente des activités de services et d'ingénierie, en cours depuis 2018. Je me félicite de la fin de ce litige qui nous permet de recentrer à nouveau pleinement nos ressources internes sur notre cœur de métier et sur la mise en œuvre de notre stratégie d'entreprise.

Réorientation stratégique sur les activités énergétiques durables

2020 a été pour Alpiq une année de réorientation. La société poursuit un modèle d'affaires durable, financièrement sain et ajusté aux risques; elle repose sur une base stable. Le Conseil d'administration et la Direction générale d'Alpiq ont redéfini ensemble le but de l'entreprise et nous nous sommes engagés à le vivre: **nos activités durables dans le domaine de l'énergie contribuent à améliorer le climat et à renforcer la sécurité d'approvisionnement**. Dans le cadre d'un processus en plusieurs étapes, Alpiq a développé une stratégie d'entreprise qui s'appuie sur ses points forts et lui permet d'exploiter les futures opportunités du marché.

Alpiq se concentre sur ses points forts

Notre solide modèle d'affaires repose sur l'exploitation et la commercialisation de la force hydraulique suisse hautement flexible, de l'énergie nucléaire suisse, de centrales à gaz à cycle combiné flexibles en Italie, en Espagne et en Hongrie, ainsi que d'installations éoliennes et photovoltaïques dans plusieurs pays européens. Grâce à cette base idéale et à son expertise en matière d'énergie, Alpiq optimise ses activités en exploitant des installations appartenant à des tiers et en commercialisant l'électricité qu'elles produisent, par le biais de ses activités de négoce d'énergie en Europe et de la vente directe d'énergie aux clients commerciaux en Europe.

Sur la base de son cœur de métier prospère et afin d'optimiser son portefeuille en termes de rentabilité et de capacité à assumer les risques, Alpiq continuera à développer le négoce et la vente d'énergie aux clients commerciaux. Nous investissons en outre de manière ciblée pour flexibiliser nos installations de production d'électricité existantes. Alpiq exploitera également de plus en plus d'installations de tiers et commercialisera leur électricité, notamment dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables. Le développement et l'expansion des compétences et des applications numériques sont hautement prioritaires dans ce secteur.

Mise en œuvre cohérente de la stratégie dans tous les domaines

Dans le cadre de sa réorientation, Alpiq a décidé de se défaire des activités et opérations qui ne font plus partie de son cœur de métier stratégique. L'installation de stations de recharge pour la mobilité électrique en fait entre autres partie.

Stabilité de l'actionnariat et réduction du Conseil d'administration

Alpiq dispose d'un actionnariat stable. Depuis fin juin 2020, Alpiq Holding SA est entièrement contrôlée par Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG, le Consortium des Minoritaires Suisses et EOS Holding SA.

Fin octobre, Alpiq Holding SA a réduit son Conseil d'administration de 13 à 10 membres. De plus, sur résolution de l'Assemblée générale extraordinaire, les prêts hybrides d'actionnaires en cours, d'un montant de 366,5 millions de CHF, ont été convertis en fonds propres. Cette étape, qui s'inscrit dans le cadre de notre stratégie financière rigoureuse, a consolidé l'accès d'Alpiq au marché des capitaux, simplifié notre structure de capital et renforcé nos fonds propres.

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende

Compte tenu des résultats positifs, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA propose à l'Assemblée générale de verser un dividende de 46 millions de CHF pour l'exercice 2020. Les intérêts sur l'emprunt hybride public seront dus le 15 novembre 2021.

Antje Kanngiesser commence le 1^{er} mars 2021

Avec Antje Kanngiesser comme nouvelle CEO du Groupe Alpiq, nous entamons un nouveau chapitre de croissance sur les marchés européens. Antje Kanngiesser connaît extrêmement bien le secteur de l'énergie et est la personne idéale pour diriger Alpiq vers l'avenir. Je suis très heureux qu'elle rejoigne Alpiq. Avec elle, mes collègues du Conseil d'administration et de la Direction générale développeront la stratégie et la mettront systématiquement en œuvre.

En tant que Président du Conseil d'administration, je me concentrerai à partir du 1^{er} mars sur la direction stratégique d'Alpiq Holding SA. Au nom de toute l'entreprise, je souhaite à André Schnidrig, qui, après une maladie inattendue, a quitté son poste de CEO à l'automne pour se concentrer pleinement sur son rétablissement, tout le meilleur pour l'avenir.

Résultat positif attendu en 2021, inférieur à celui de l'année précédente

En 2021, Alpiq continuera d'investir dans son modèle économique durable et éprouvé. Pour l'exercice 2021, Alpiq prévoit un résultat opérationnel positif, mais inférieur à celui de l'année précédente. Les prix de l'électricité et du CO₂ sur les marchés de gros, couverts en francs suisses, auront un impact positif sur le résultat d'Alpiq en 2021 également; cependant, le résultat opérationnel 2020 comprend des effets uniques dont l'influence positive est supérieure à la moyenne. En 2021, une révision prolongée de la centrale nucléaire de Leibstadt aura un impact significatif sur le résultat. En outre, il n'est pas possible d'évaluer pleinement aujourd'hui les répercussions de la pandémie de COVID-19.

La force hydraulique suisse a besoin de l'accord sur l'électricité avec l'UE

Alpiq est fermement convaincue que l'accord sur l'électricité est extrêmement important, tant pour la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse, que pour la force hydraulique indigène. La Stratégie énergétique 2050 ne pourra être un succès qu'avec un

échange efficace d'énergies renouvelables à travers l'Europe. La force hydraulique est le complément idéal à la production d'électricité volatile des énergies renouvelables en Europe. Grâce à sa parfaite intégration dans le marché européen de l'électricité, la force hydraulique suisse, respectueuse du climat, fiable et très flexible, peut pleinement faire valoir ses atouts et générer ainsi les revenus nécessaires à son maintien. Alpiq contribue ainsi à un avenir énergétique respectueux du climat.

Un grand merci aux collaboratrices et collaborateurs

La mise en œuvre de notre stratégie et les défis quotidiens ne peuvent être maîtrisés qu'avec la conviction, l'enthousiasme et le dévouement de chacune et chacun. Au nom de la Direction générale et du Conseil d'administration d'Alpiq, je remercie tous les collaborateurs et collaboratrices pour leur travail et leur engagement au cours de cette année exceptionnelle.

En 2020, Alpiq a mené auprès de ses employés une enquête dont les résultats sont extrêmement encourageants. L'engagement des collègues est élevé et la satisfaction à l'égard d'Alpiq en tant qu'employeur est supérieure à la moyenne à bien des égards. Cet état de fait nous réjouit, aussi bien au sein du Conseil d'administration que de la Direction générale, et nous incite à continuer à assumer avec constance nos responsabilités en ces temps difficiles. Nous voulons continuer à développer Alpiq pour en faire un acteur durable et clairement positionné ainsi qu'une entreprise rentable sur le marché européen de l'énergie.



Jens Alder
Président et Délégué du Conseil
d'administration

24 février 2021

Chiffres clés

En millions de CHF	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels			Résultat selon IFRS		
	2020	2019 (ajusté) ¹	Variation en %	2020	2019	Variation en %
Chiffre d'affaires net	3 823	4 059	- 6	3 905	4 099	- 5
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	262	110	138	293	168	74
Amortissements et dépréciations ²	- 93	- 127	- 27	- 80	- 401	- 80
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	169	- 17	> 100	213	- 233	> 100
en % du chiffre d'affaires net	4,4	- 0,4		5,5	- 5,7	
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies				166	- 226	> 100
en % du chiffre d'affaires net				4,3	- 5,5	
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies				- 56	- 42	- 33
Résultat net				110	- 268	> 100
en % du chiffre d'affaires net				2,8	- 6,5	

- 1 Résultat opérationnel avant effets exceptionnels depuis 2020, sans Flexitricity Ltd. et les activités liées à la mobilité électrique. Les chiffres comparatifs de 2019 ont été ajustés. Voir la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés pour les explications.
- 2 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019 (ajusté) ¹	Variation en %
Total du bilan	7 368	7 360	0
Total des fonds propres	3 772	3 671	3
en % du total du bilan	51,2	49,9	
Endettement net (dette nette) ²	249	206	21
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels	1,0	1,9	

- 1 Voir la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés
- 2 Voir la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés

	2020	2019	Variation en %
Production propre (GWh) ¹	13 690	15 407	- 11
Effectif à la date de clôture ²	1 258	1 226	3
en Suisse	704	676	4
dans les pays européens	554	550	1

- 1 Part nette d'Alpiq dans la production totale des centrales (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme
- 2 En postes à plein temps

Thèmes clés

La centrale hydroélectrique de Gösgen obtient une nouvelle concession d'une durée de 70 ans

La concession de la centrale hydroélectrique de Gösgen et du barrage de Winznau s'étend jusqu'en 2027. Comme d'importants travaux d'assainissement sont nécessaires sur le barrage de Winznau, les concédants – les cantons de Soleure et d'Argovie – ainsi que la concessionnaire – Alpiq Hydro Aare AG – ont entamé des négociations pour renouveler la concession de manière anticipée pour une durée de 70 ans.

Le 23 septembre 2020, les conseillers d'Etat Roland Fürst (canton de Soleure) et Stephan Attiger (canton d'Argovie) ont officiellement décrété l'entrée en vigueur de la concession, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. La nouvelle concession est valable pour 70 ans, soit jusqu'à fin 2089. La centrale hydroélectrique de Gösgen continuera ainsi de contribuer, pour les prochaines décennies, à une production d'électricité respectueuse de l'environnement et du climat ainsi qu'à la sécurité d'approvisionnement en Suisse.

Au cours des prochaines années, Alpiq investira plus de 63 millions de CHF dans la centrale hydroélectrique de Gösgen, principalement pour construire le nouveau barrage de Winznau. Ce montant comprend environ 12 millions de CHF alloués à 21 mesures de compensation. Le bilan écologique de l'utilisation de la force hydraulique par la centrale hydroélectrique de Gösgen, au sens de la loi sur la protection de la nature et du paysage, s'améliore ainsi nettement.

La centrale hydroélectrique de Gösgen a été mise en service en 1917 et la salle des machines a été entièrement transformée entre 1996 et 2000. La production annuelle moyenne de la plus grande centrale au fil de l'eau sur l'Aar est de 300 millions de kWh, ce qui correspond à la consommation annuelle moyenne d'environ 75 000 ménages. La centrale utilise la déclivité de l'Aar sur un tronçon de 14,5 kilomètres – 93 % de ce tronçon se situent sur le territoire du canton de Soleure, 7 % sur celui du canton d'Argovie. Les revenus générés par l'octroi de la concession sont répartis proportionnellement entre les deux cantons.



La nouvelle concession pour la centrale hydroélectrique de Gösgen est valable jusqu'en 2089.

Expansion des activités d'origination en Finlande et en Norvège

Alpiq investit dans les activités d'origination et développe ses activités clients à Oslo et sur un nouveau site près d'Helsinki. Le négoce d'énergie devient de plus en plus dynamique et complexe, et la production d'électricité à partir de nouvelles sources d'énergie renouvelables, telles que le vent et le photovoltaïque, augmente rapidement. En outre, le nombre de producteurs d'électricité ne cesse de croître. C'est pourquoi la gestion des risques, l'accès au marché, la vente directe et le souhait de disposer de solutions personnalisées deviennent de plus en plus importants, tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Les spécialistes de l'énergie d'Alpiq pourront à l'avenir encore mieux satisfaire ce besoin croissant des clients en Finlande et en Norvège, l'objectif étant d'augmenter la part de marché dans les pays nordiques. Les clients bénéficient d'une expertise supplémentaire pour des offres sur mesure, l'accès au marché et la commercialisation de l'électricité issue d'énergies renouvelables. Alpiq est présente depuis de nombreuses années sur tous les grands marchés européens, notamment en Norvège, en Suède et en Finlande. Le développement des compétences en matière d'origination dans ces pays est conforme à la stratégie d'entreprise qui se concentre davantage sur les clients commerciaux.



Helsinki: musée d'art contemporain de Kiasma. Photo: iStock

Alpiq exploite la plus grande installation d'électrolyse de Suisse

La plus grande installation d'électrolyse de Suisse destinée à produire de l'hydrogène écologique et respectueux du climat est située aux abords de la centrale hydroélectrique d'Alpiq à Gösgen. Elle a été construite par Hydrospider, une joint-venture entre H2 Energy, Alpiq et Linde Gas (PanGas). Pour séparer l'eau en hydrogène et en oxygène, uniquement de l'électricité produite sur place à partir de 100 % d'énergie hydraulique est utilisée. L'installation a une puissance de 2 MW et produit de l'hydrogène à usage commercial destiné aux poids lourds zéro émission. Le 2 juin 2020, le premier conteneur, avec 350 kg d'hydrogène écologique, est arrivé à Saint-Gall, où le contenu a été mis à disposition d'une nouvelle station de remplissage d'hydrogène.

L'installation de 2 MW d'Hydrospider produira environ 300 tonnes d'hydrogène par année, ce qui correspond à la consommation annuelle de 40 à 50 camions ou d'environ 1 700 voitures. L'hydrogène obtenu à l'aide d'énergies renouvelables constitue un élément central du modèle commercial de la mobilité zéro émission. Hydrospider établit actuellement ce modèle en collaboration avec Hyundai Hydrogen Mobility (HHM) et l'association Mobilité H2 Suisse. Lancé par H2 Energy sur une base privée, le modèle comprend, en plus de la production et de l'approvisionnement en hydrogène écologique par Hydrospider, les camions à piles à combustible de Hyundai, un plan pour construire l'infrastructure de ravitaillement et un engagement d'entreprises de logistique et de transport à utiliser des camions à piles à combustible à l'avenir.

D'ici 2025, 1 600 camions Hyundai équipés de piles à combustible circuleront sur les routes suisses dans le cadre de cet écosystème unique de mobilité à l'hydrogène. Les premiers ont déjà été livrés en octobre 2020. La seule émission que ces camions rejettent est de

l'eau. Durable et respectueux du climat, le couplage des secteurs de l'énergie et de la mobilité devient ainsi une réalité économique dans le domaine des poids lourds.



L'installation d'électrolyse produit de l'hydrogène en utilisant l'électricité de la centrale hydroélectrique de Gösgen. Photo: Jean-Luc Grossmann

Alpiq aborde un nouveau chapitre de croissance avec sa nouvelle CEO

Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a élu Antje Kanngiesser au poste de CEO du Groupe Alpiq. Elle succède à André Schnidrig qui a démissionné pour des raisons de santé. Titulaire d'un doctorat en droit et d'un Executive Master of Business Administration de l'IMD Lausanne, elle est responsable du secteur Group Markets & Services depuis 2017 et membre de la direction du groupe BKW depuis 2019. De 2015 à 2017, elle a été responsable de la conduite du groupe et membre de la direction générale élargie du groupe BKW; en 2014, elle en a dirigé le secrétariat général et le service juridique. Antje Kanngiesser prendra ses fonctions de nouvelle CEO du Groupe Alpiq le 1^{er} mars 2021.

Chez BKW, elle a fait avancer la transformation de l'entreprise grâce à la réorientation des modèles d'affaires, à la numérisation de la vente d'énergie et à l'intégration de méthodes de travail modernes. Avant de rejoindre BKW, elle a occupé avec succès divers postes de cadre au sein du Groupe Alpiq et chez Energie Ouest Suisse (EOS). Antje Kanngiesser est une double citoyenne germano-suisse et vit avec sa famille à Morat.

Antje Kanngiesser: «Je me réjouis de mener Alpiq vers la prochaine phase de son histoire sur la base de sa stratégie consolidée et ciblée. Ensemble, nous devons encore relever de nombreux défis, mais pourrons aussi profiter de grandes opportunités sur les marchés européens.» Elle est une dirigeante exceptionnelle, dotée de solides compétences en matière de communication et d'un excellent esprit analytique. Elle connaît également extrêmement bien le secteur de l'énergie et les processus opérationnels d'une entreprise

énergétique internationale comme Alpiq, et possède un vaste savoir-faire commercial.



Antje Kanngiesser sera la nouvelle CEO d'Alpiq dès le 1^{er} mars 2021.

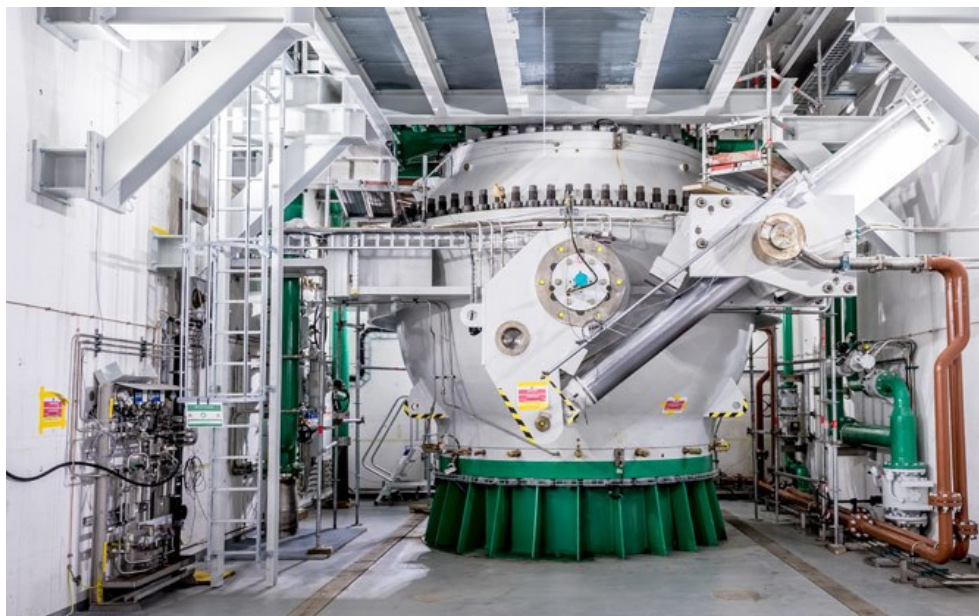
Connexion au réseau: tests réussis à Nant de Drance

Le 5 août 2020, pour la première fois, un groupe de machines de la nouvelle centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a été connecté au réseau à très haute tension. Cette première synchronisation marque un pas important dans le processus de tests en vue de la mise en service complète de l'ouvrage. Avec sa flexibilité et sa puissance totale de 900 MW, la centrale sera, dès fin 2021, une ressource importante pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement.

Les spécialistes testent depuis mars 2020 les groupes dans la caverne des machines de la centrale. Les tests de connexion au réseau font partie du processus de mise en service qui a débuté en novembre 2019 avec le remplissage des adductions. Ils permettent de vérifier que chaque élément de la centrale réponde aux exigences de sécurité, de qualité et de fiabilité requises par Nant de Drance.

Les actionnaires de Nant de Drance SA (part Alpiq: 39 %) investissent environ 2,2 milliards de CHF dans la construction de la centrale de pompage-turbinage. Cet investissement s'inscrit dans une vision à long terme et une volonté de répondre aux défis de l'approvisionnement électrique du futur. Avec une puissance totale de 900 MW, la centrale permettra, selon les besoins, de produire ou de stocker en très peu de temps d'importantes quantités d'énergie. Cette flexibilité exceptionnelle sera décisive dans un contexte où la production électrique est toujours plus volatile en raison du développement des nouvelles énergies renouvelables et la demande en flexibilité accrue. L'énergie de réglage fournie par Nant de Drance permettra d'équilibrer la production et la consommation d'électricité. Elle sera ainsi une ressource importante pour assurer la

stabilité du réseau électrique à l'échelle européenne et contribuer à la sécurité d'approvisionnement en Suisse.



Vanne sphérique dans la caverne de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance.
Photo: Sébastien Moret

La plus grande batterie de Suisse est préqualifiée pour la puissance de réglage secondaire

Alpiq gère la batterie la plus puissante de Suisse pour le compte de MW Storage SA. Le 24 septembre 2020, cette batterie a été préqualifiée pour fournir de la puissance de réglage secondaire. Située à Ingenbohl dans le canton de Schwyz, la batterie de 20 MW contribue à stabiliser le réseau électrique.

En plus de ses propres centrales à accumulation, Alpiq détient dans son portefeuille de flexibilité un nombre croissant d'aménagements de petite et grande taille qui appartiennent à des tiers. Au troisième trimestre 2020, la batterie la plus puissante de Suisse a été ajoutée à ce portefeuille et l'exploitant de réseau Swissgrid l'a préqualifiée pour fournir de la puissance de réglage secondaire. Alpiq renforce ainsi sa position de leader dans la gestion d'actifs pour des tiers.

L'interaction entre la batterie et le logiciel représente un défi majeur lors de la mise en service; elle doit être optimale pour que la batterie réponde correctement et avec la rapidité nécessaire aux signaux de communication. Grâce à l'intelligence artificielle, l'état de la batterie et ses programmes de fonctionnement sont automatiquement envoyés au service de négoce pour acheter ou vendre l'énergie. Le concept d'Alpiq pour les services système est mature et le logiciel de gestion des pools décentralisés a fait ses preuves.

Comme il n'y avait pas encore eu de projet de batteries de cette ampleur en Suisse, l'étroite collaboration entre le fabricant, le propriétaire MW Storage et Swissgrid était particulièrement importante. Une fois que la capacité de 18 MWh pourra être utilisée pour l'énergie de réglage secondaire, les partenaires prévoient d'exploiter l'installation de stockage pour fournir de l'énergie de réglage primaire. Une étape supplémentaire afin d'exploiter pour MW Storage SA cette batterie de la manière la plus rentable possible.



La batterie située en Suisse centrale a une puissance de 20 MW.

Contrat d'achat d'électricité pour le projet solaire Alizarsun de 50 MW

Alpiq continue de développer ses activités de contrats d'achat d'électricité à long terme dans le domaine des énergies renouvelables. Le 24 septembre 2020, Alpiq a conclu un contrat d'achat d'électricité à long terme (PPA – Power Purchase Agreement) pour le projet solaire Alizarsun de 50 MW dans le cadre d'un consortium avec Solaer et Himin.

Le projet Alizarsun est situé à Paracuellos del Jalón (Saragosse) en Aragon, l'une des régions d'Espagne leader dans le développement d'installations renouvelables. Le contrat sera en vigueur à partir de 2021 pour une durée de dix ans. Dans le cadre du PPA, Alpiq commercialisera l'électricité produite sur le marché des énergies renouvelables.

Grâce aux contrats d'achat d'électricité à long terme, Alpiq et ses partenaires augmentent leur sécurité de planification et peuvent minimiser les risques de marché. Les solutions PPA d'Alpiq sont taillées sur mesure et prennent en compte les structures de coûts et les spécificités géographiques, de même que les exigences croissantes des clients en matière de gestion des risques. En Espagne, Alpiq a déjà signé des contrats d'achat à long terme pour plus de 300 MW de puissance installée.

Solaer est un développeur d'installations photovoltaïques prospère en Israël. La liste de ses projets comprend des installations d'une puissance totale d'environ 1 GW. Himin a été fondée en Chine en 2007 et possède des filiales en Italie, au Chili et en Argentine. Himin développe, construit et exploite des installations photovoltaïques. En plus de la coopération dans le projet Alizarsun en Espagne, le consortium développe en Italie des projets photovoltaïques d'une puissance totale de 800 MW.



Alpiq développe ses activités avec des contrats d'achat d'électricité à long terme dans le domaine des installations photovoltaïques. Photo: Keystone-SDA/laif/Franco Barbagallo

A notre sujet



La centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance dans les Alpes valaisannes. Au premier plan le barrage du Vieux Emosson, et 295 mètres plus bas celui d'Emosson. Photo : Sébastien Moret

Alpiq est une entreprise énergétique suisse, active dans toute l'Europe. Nos activités dans le domaine de l'énergie contribuent à renforcer la préservation du climat et la sécurité d'approvisionnement en Suisse ainsi que pour nos clients sur les marchés européens. Notre modèle d'affaire est durable, financièrement sain et ajusté aux risques.

Notre cœur de métier est la production d'électricité à partir de la force hydraulique flexible et exempte de CO₂ ainsi que de l'énergie nucléaire respectueuse du climat en Suisse, de même que d'énergies éolienne et photovoltaïque dans plusieurs pays européens. Nous exploitons également des centrales à gaz à cycle combiné modernes et flexibles en Italie, en Espagne et en Hongrie.

Le négoce d'énergie fait également partie de notre cœur de métier. Nous commercialisons notre propre production ainsi que celle d'installations de tiers sur notre plateforme de négoce moderne et efficace. Nous sommes actifs dans le négoce d'électricité, de gaz et d'autres produits énergétiques dans plus de 30 pays. Les entreprises ont besoin d'une stratégie énergétique durable et rentable. Notre équipe de vente et d'origination soutient les clients industriels et commerciaux dans la gestion durable de l'énergie en leur proposant de nombreuses prestations et solutions énergétiques.

Nous accordons une grande importance au développement et à l'expansion de compétences et d'applications numériques afin de renforcer notre cœur de métier, accroître notre compétitivité, améliorer l'efficacité et créer de nouvelles perspectives

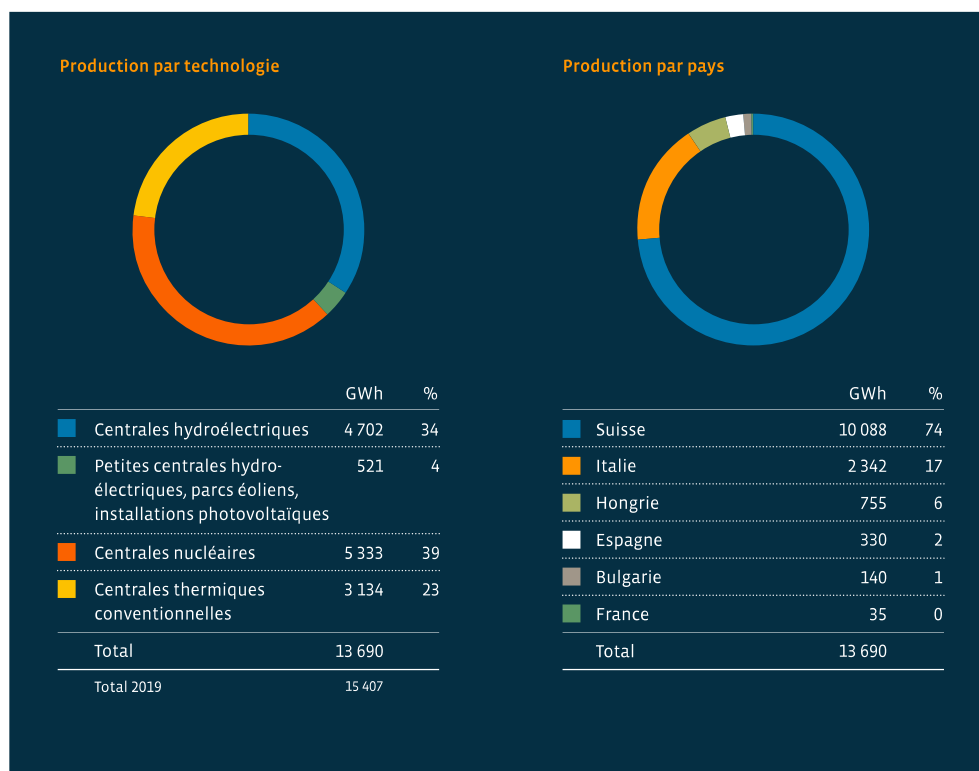
commerciales. Nous employons environ 1 300 personnes ; la société a son siège à Lausanne.

Production d'électricité en 2020

Parc de centrales	Puissance installée au 31.12.2020 ¹		Production 2020 ²	
	MW	MW	GWh	GWh
Centrales hydroélectriques		2 910		4 702
Suisse	2 910		4 702	
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, installations photovoltaïques		326		521
Suisse	17		53	
Bulgarie	72		140	
France	13		35	
Italie	224		293	
Centrales nucléaires		676		5 333
Suisse	676		5 333	
Centrales thermiques conventionnelles		1 317		3 134
Italie	491		2 049	
Espagne	423		330	
Hongrie	403		755	
Total		5 229		13 690

1 Sur la base de la part nette d'Alpiq dans la production totale des centrales

2 Part nette d'Alpiq dans la production totale des centrales (après déduction de l'énergie de pompage), sans les contrats à long terme



Structure d'organisation

Notre activité est structurée en trois domaines opérationnels: Generation Switzerland, Generation International et Digital & Commerce.

Le domaine opérationnel **Generation Switzerland** regroupe la production d'électricité des centrales en Suisse. Il comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage ainsi que les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt.

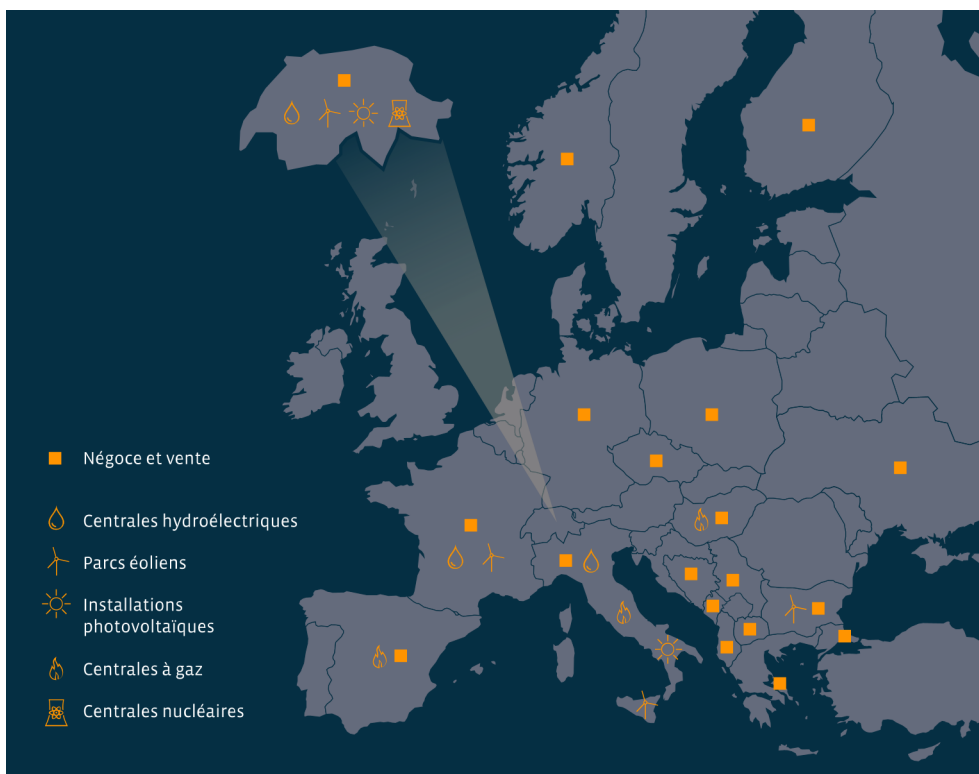
La production d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables – éolienne, petite hydraulique et photovoltaïque – en Suisse ainsi qu'en Italie, en France et en Bulgarie est regroupée au sein du domaine opérationnel **Generation International**. Ce domaine produit également de l'électricité et de la chaleur dans des centrales à gaz à cycle combiné en Hongrie, en Italie et en Espagne.

Le domaine opérationnel **Digital & Commerce** vend l'électricité produite dans nos propres centrales sur le marché européen du négoce de l'électricité ; il comprend également le négoce international d'énergie (Merchant Trading) et la vente directe aux clients industriels et commerciaux (B2B) – deux activités que nous développerons de manière ciblée, en synergie avec nos activités d'origination. Afin de faire face à la volatilité croissante des marchés de l'énergie, nous offrons à nos clients des contrats flexibles et la possibilité de gérer leurs risques financiers liés au prix de l'énergie, notamment au travers de contrats structurés de type centrales virtuelles (VPP) ou de contrats d'achat d'électricité à long terme d'origine renouvelable notamment (PPA). Nous disposons d'une

grande expérience en gestion commerciale de la production et dans l'optimisation d'électricité d'origine renouvelable. Pour renforcer notre compétitivité, nous investissons dans le développement de notre plateforme d'optimisation et de négoce en utilisant les possibilités des technologies numériques.

Une société active dans toute l'Europe

Nous sommes présents dans le domaine du négoce et de la vente ainsi que dans celui des services énergétiques dans de nombreux pays européens où nous disposons de succursales. Nous exploitons nos propres centrales en Suisse, en Italie, en France, en Espagne, en Hongrie et en Bulgarie. Nous sommes actifs sur trois sites de négoce – à notre siège de Lausanne, à Olten ainsi qu'à Prague.



Calendrier financier

25 février 2021: Conférence de presse annuelle

28 mai 2021: Assemblée générale d'Alpiq Holding SA

26 août 2021: Conférence de presse sur les résultats semestriels 2021

Corporate Governance

Structure du Groupe et actionnariat	22
Conseil d'administration	25
Direction générale	38
Rémunération	41
Organe de révision	45
Politique d'information	46

Structure du Groupe et actionnariat

Alpiq s'engage en faveur d'une gouvernance d'entreprise transparente et responsable; elle soutient le développement durable de l'entreprise. Des systèmes de gestion et de contrôle efficaces, une politique d'information ouverte et des principes éthiques garantissent la transparence et l'équité. Sauf indication contraire, toutes les données font référence à l'état au 31 décembre 2020. Il en va de même pour les références aux dispositions prévues par les règlements et directives.

Le 1^{er} janvier 2019, le Président du Conseil d'administration (PCA) avait repris la direction opérationnelle d'Alpiq Holding SA et du Groupe Alpiq en tant que Délégué du Conseil d'administration (DCA). Le 4 décembre 2019, le Conseil d'administration avait nommé André Schnidrig au poste de CEO d'Alpiq Holding SA avec effet au 1^{er} janvier 2020. Par analogie, les informations concernant le DCA font donc référence au rôle de CEO et vice versa.

Comme annoncé le 3 février 2020, André Schnidrig n'a pas pu exercer ses fonctions de CEO d'Alpiq pendant les mois suivants pour des raisons de santé. Le Conseil d'administration a donc à nouveau transmis la direction opérationnelle d'Alpiq à Jens Alder en tant que Délégué du Conseil d'administration ad interim. Les tâches d'André Schnidrig en tant que directeur du domaine opérationnel Digital & Commerce ont été assurées par intérim par Michel Kolly qui représentait également le domaine opérationnel au sein de la Direction générale. Le Conseil d'administration d'Alpiq a nommé Michel Kolly membre de la Direction générale d'Alpiq et directeur du domaine opérationnel Digital & Commerce à partir du 1^{er} juillet 2020. Le 22 septembre 2020, Alpiq a annoncé la démission immédiate d'André Schnidrig en tant que CEO. Dans le même temps, la société a annoncé que le Conseil d'administration avait élu Antje Kanngiesser comme nouvelle CEO. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2021. Jusque-là, Jens Alder continuera d'exercer la fonction de Délégué du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2020, la structure de gestion du Groupe Alpiq se compose des trois domaines opérationnels Generation Switzerland, Generation International et Digital & Commerce. Le Group Center comprend le domaine fonctionnel Financial Services ainsi que les unités fonctionnelles Human Resources, Legal & Compliance, Communications & Public Affairs, Headquarter Operations et Risk Management, qui sont directement subordonnées au DCA.

Organisation au 1^{er} janvier 2021



La société mère Alpiq Holding SA, dont le siège est à Lausanne, disposait au 31 décembre 2020 d'un capital-actions de 331 103,64 CHF, se décomposant en 33 110 364 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,01 CHF chacune.

Selon le registre des actions, les actionnaires suivants sont enregistrés au 31 décembre 2020:

Actionnaire	Parts en %
EOS Holding SA	33,33
Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG	33,33
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck) ¹	19,90
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland) ¹	6,44
Eniwa Holding AG ¹	2,12
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA ¹	1,79
IBB Holding AG ¹	1,12
Regio Energie Solothurn ¹	1,00
WWZ AG ¹	0,96

1 Consortium des Minoritaires Suisses

Il n'y a pas de participations croisées.

Au cours de l'année sous revue, le canton de Soleure a vendu ses actions détenues dans Alpiq. Les trois groupes d'actionnaires EOS Holding SA, Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG et le Consortium des Minoritaires Suisses détiennent chacun un tiers des actions Alpiq.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision et des orientations stratégiques du Groupe Alpiq dans son ensemble ainsi que de la surveillance de la Direction générale. Le Conseil d'administration se compose des dix membres suivants:



Jens Alder
Président du Conseil
d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- MBA INSEAD Fontainebleau
- Ing. él. dipl. EPF Zurich

Parcours professionnel:

Depuis 2009, plusieurs mandats au Conseil d'administration, dont Swiss Steel Holding SA/ Lucerne (Président), CA Inc./États-Unis, Sanitas Krankenversicherungen/Zurich (Président), BG Ingénieurs Conseils/Lausanne (Président), Industrielle Werke Basel (Président), RTX Telecom/Danemark (Président), AG für die Neue Zürcher Zeitung/Zurich
2006 – 2008: CEO TDC A/S Danemark
1999 – 2006: CEO Swisscom
1998 – 1999: Swisscom
1993 – 1998: Alcatel
1991 – 1993: Motor-Columbus
1982 – 1991: Alcatel

Autres mandats:

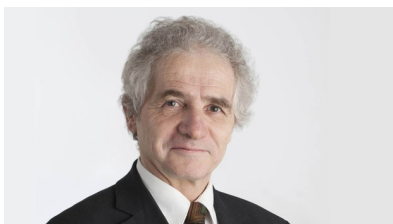
Membre du Conseil d'administration: Goldbach Group AG, Küsnacht; Scope Content AG, Zurich
Président du Conseil de Surveillance: ColVisTec AG, Berlin, Allemagne

Première élection au Conseil d'administration:

2015

Fonction spécifique au Conseil d'administration:

Président du Comité stratégique



Jean-Yves Pidoux
Vice-président du Conseil
d'administration, Lead Director du
Comité de gouvernance

Nationalité:

Suisse

Formation:

Docteur en sociologie et anthropologie

Parcours professionnel:

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne,
Directeur des Services industriel

Autres mandats:

Président du Conseil d'administration: AGEPP SA,
Lavey-Morcles; Boisy TV S.A., Lausanne; LFO SA,
Lausanne; SI-REN SA, Lausanne

Membre du Conseil d'administration: Romande
Energie Holding SA, Morges; CADOUEST SA, Prilly;
EOS Holding SA, Lausanne; Forces motrices de
l'Aboyeu SA, Collonges; Gaznat SA, Lausanne;
Petrosvibri S.A., Vevey; Transports Publics de la
Région Lausannoise sa, Renens; EPURA SA,
Lausanne; Etablissement cantonal contre
l'incendie et les éléments naturels du Canton de
Vaud (ECA), Pully

Première élection au Conseil d'administration:

2009

**Fonctions spécifiques au Conseil
d'administration:**

- Lead Director du Comité de gouvernance
 - Membre du Comité stratégique
-



Conrad Ammann
Conseil d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- Ingénieur électricien dipl. EPF Zurich, Dr. sc. techn.
- Post-dipl. BWI EPF

Parcours professionnel:

CEO Primeo Energie SA, Münchenstein

Autres mandats:

Président du Conseil d'administration: aventron Holding AG, Münchenstein; Primeo Energie AG, Münchenstein

Membre du Conseil d'administration: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden

Membre du comité: Chambre de commerce des deux Bâle

Première élection au Conseil d'administration:

2012

Fonctions spécifiques au Conseil d'administration:

- Membre du Comité de gouvernance
 - Membre du Comité stratégique
-



Tobias Andrist
Conseil d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- Master of Business Administration, Edinburgh Business School
- Economiste d'entreprise HES, Fachhochschule beider Basel
- Electromécanicien (dipl.féd.)

Parcours professionnel:

Depuis 2019: CEO EBLD Schweiz Strom GmbH, Rheinfelden DE

Depuis 2018: CEO EBL (Genossenschaft Elektra Baselland), Liestal

2012 – 2018: Membre de la direction, responsable de la division Electricité – EBL

2009 – 2012: Chef du développement d'entreprise – EBL

2006 - 2009: Assistant de la direction - Industrielle Werke Basel

2004 – 2006: Assistant de projets / Management Support – Baloise Asset Management AG

Autres mandats:

Président du Conseil d'administration: EBL España Services SI, Calasparra, Espagne; EBL Telecom AG, Liestal; EBL Wind Invest AG, Liestal; EBLS Schweiz Strom AG, Liestal; Tubo Sol PE2 S.L., Calasparra, Espagne

Membre du Conseil d'administration: EBL Fernwärme AG, Liestal; Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden

Membre du comité: Energie Zukunft Schweiz, Bâle

Représentant des employeurs: Transparenta Sammelstiftung für berufliche Vorsorge, Aesch
Comité consultatif: KMU Forum Baselland

Première élection au Conseil d'administration:

2018

Fonction spécifique au Conseil d'administration:

Membre de l'Audit and Risk Committee



Aline Isoz
Conseil d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- Diverses formations: Finances I, les Fondamentaux du CA et la Valeur ajoutée du CA, Académie des administrateurs Sàrl (ACAD), Genève; Spécialisation dans l'éthique et l'intelligence artificielle, Coursera
- Bachelor en Communication, Marketing et Relations publiques, Polycom Lausanne (SAWI)

Parcours professionnel:

2019 – 2020: Directrice stratégie et transformation numérique, MAZARS SA, Vernier/ Lausanne

2010 – 2019: Fondatrice et gérante, société de conseil en transformation numérique des entreprises, Blackswan Sàrl, Cossonay

2008 – 2010: Directrice de création, puis Directrice en stratégie digitale en agence de communication, Agence Trio SA, Lausanne, et Creatives SA, Vevey

2001 – 2008: Chargée de communication indépendante

Autres mandats:

Membre du Conseil d'administration: SIG, Genève; vo énergies holdings SA, Vallorbe

Membre du Conseil de fondation: Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Première élection au Conseil d'administration:

2020



Jørgen Kildahl
Conseil d'administration

Nationalité:

Norvégien

Formation:

- Advanced Management Program, Harvard Business School
- Master of Business Administration in Finance (MBA), Norwegian School of Economics and Business Administration - NHH
- Certified European Financial Analyst (CEFA)
- Master of Science in Economics and Business Administration (M.Sc.), Norwegian School of Economics and Business Administration - NHH

Parcours professionnel:

Depuis 2016: Senior Advisor, Energy Infrastructure Partners AG (anciennement Credit Suisse Energy Infrastructure Partners AG)
2010 - 2015: Membre du directoire, E.ON SE
1999 - 2010: Executive Vice President, Statkraft AS
1991 - 1999: Partenaire Geelmuyden Kiese, Groupe PR Consulting
1988 - 1991: Fund Manager, International Formuesforvaltning A/S

Autres mandats:

Vice-Président du Conseil d'administration:
Telenor ASA, Norvège

Membre du Conseil d'administration: Höegh LNG Holdings Ltd., Bermuda; Ørsted A/S, Danemark

Première élection au Conseil d'administration:

2019

Fonctions spécifiques au Conseil d'administration:

- Membre du Comité de gouvernance
 - Membre du Comité stratégique
-



Alexander Kummer-Grämiger
Conseil d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- Lic. en droit et oec. HSG, avocat et notaire
- Médiateur d'affaires IRP – HSG

Parcours professionnel:

Divers mandats de membre de conseils d'administration et de conseils de fondation

Autres mandats:

Président du Conseil d'administration:

Aluminium-Laufen AG Liesberg, Liesberg; EBM (Elektra Birseck), Münchenstein; GREBET Immobilien AG, Bettlach; Gremolith Verwaltungs AG, Kirchberg; Sportshop Karrer AG, Laufon; Fridolin Karrer Immobilien AG, Laufon; EGK Grundversicherungen AG, Laufon; EGK Privatversicherungen AG, Laufon

Membre du Conseil d'administration: Duravit Schweiz AG, Othmarsingen

Première élection au Conseil d'administration:

2013



Wolfgang Martz
Conseil d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- Formation en management, marketing et économie d'entreprise: IMD Business School Lausanne, INSEAD Fontainebleau, London Business School
- Ing. dipl. agr., EPF Zurich

Parcours professionnel:

Depuis 2005: Administrateur indépendant et conseiller d'entreprise

1989 – 2005: Directeur général du Groupe Minoteries SA, Genève

1985 – 1989: Partenaire dans une société internationale de consultance en gestion et développement rural

Autres mandats:

Président du Conseil d'administration: Schenk Holding SA, Rolle; SOCIM Société Coopérative Immobilière Montreux (SOCIM), Montreux; SOKAVO SA, Vevey

Président: Caisse de pension de Schenk Holding SA, Rolle; Caisse de pension de Schenk SA, Rolle

Première élection au Conseil d'administration:

2016

Fonction spécifique au Conseil d'administration:

Président du Comité de Nomination et de Rémunération



Hans Ulrich Meister
Conseil d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- Advanced Management Program de la Harvard Business School
- Advanced Management Program de la Wharton School
- Diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration de Zurich

Parcours professionnel:

2008 – 2015: Membre de la direction de Credit Suisse Group SA et de Credit Suisse SA, dont:

- 2012 – 2015: Head de la division Private Banking & Wealth Management, responsable du Private Banking de la zone EMEA et Asie-Pacifique
- 2011 – 2012: CEO de la division Private Banking
- 2008 – 2015: CEO de Credit Suisse (Suisse)
- 2005 – 2007: Responsable chez UBS de la clientèle privée et de la clientèle entreprises en Suisse
- 2004 – 2007: Membre du Managing Board du groupe UBS
- 2003 – 2004: Responsable Large Corporates & Multinationals d'UBS
- 2002: Wealth Management d'UBS, New York

Autres mandats:

Président du Conseil d'administration: Implenia SA, Dietlikon

Membre du Conseil d'administration: Ina Invest Holding SA, Zurich

Première élection au Conseil d'administration:

2019

Fonction spécifique au Conseil d'administration:

Président de l'Audit and Risk Committee



Phyllis Scholl
Conseil d'administration

Nationalité:

Suisse

Formation:

- Advanced Management Program HSG
- Brevet d'avocat
- London School of Economics, LL.M
- Université de Saint-Gall, licence en droit
- Université de Saint-Gall, lic. rer. publ.

Parcours professionnel:

Depuis 2018: Partenaire, Baryon AG

2013 – 2018: Partenaire, Bär & Karrer AG

2007 – 2012: Associée, Bär & Karrer AG

2004 – 2007: Collaboratrice juridique, Bär & Karrer AG

Autres mandats:

Président du Conseil d'administration: Lazzarini Beteiligungs AG, Coire

Membre du Conseil d'administration:

Energiedienst Holding AG, Laufenburg; EW Höfe AG, Freienbach; Baryon AG, Zurich

Première élection au Conseil d'administration:

2019

Fonction spécifique au Conseil d'administration:

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Le Conseil d'administration vérifie régulièrement sa composition afin de respecter l'équilibre en termes d'expertise, d'expérience et de diversité. Le Conseil d'administration compte deux femmes au 31 décembre 2020.

Organisation interne

Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont définies par le Code des obligations suisse, l'art. 12 des statuts ainsi que le règlement d'organisation d'Alpiq Holding SA.

Comités du Conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC se compose exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs

et indépendants, principalement experts dans la finance et la comptabilité. Au 31 décembre 2020, l'ARC se compose de Hans Ulrich Meister (Président) et de Tobias Andrist (membre). L'ARC a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'évaluation des activités de la révision externe, de la surveillance et de l'évaluation de la révision interne, du système de contrôle, de la présentation des comptes, de la gestion des risques, de la conformité et de la gouvernance d'entreprise.

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Au 31 décembre 2020, le CNR se compose de Wolfgang Martz (Président) et de Phyllis Scholl (membre). La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement du CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition du CEO).

Comité stratégique (CS)

Les tâches du CS sont essentiellement le traitement préalable des propositions de nature stratégique, l'évolution stratégique ainsi que le contrôle de la mise en œuvre des projets stratégiques. Au 31 décembre 2020, le CS réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Jørgen Kildahl (membre) et Jean-Yves Pidoux (membre).

Comité de gouvernance (CG)

Le CG a été créé sur décision du Conseil d'administration du 7 décembre 2018. Il intervient en tant qu'organe de surveillance. Il a pour but d'éviter les conflits d'intérêts potentiels résultant de la double fonction du Président du Conseil d'administration / Délégué du Conseil d'administration. Il s'occupe par exemple du traitement préalable des propositions du Conseil d'administration dont le contenu n'est examiné par aucun autre comité, et discute de l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2020, le CG se compose des membres suivants: Jean-Yves Pidoux (Président / Lead Director), Conrad Ammann (membre) et Jørgen Kildahl (membre). Avec la nomination d'Antje Kanngiesser au poste de CEO du Groupe Alpiq au 1^{er} mars 2021, le double rôle de Jens Alder en tant que Délégué et Président du Conseil d'administration sera caduc, de sorte que le CG n'aura plus de raison d'être.

Tous les comités peuvent lancer des enquêtes et des recherches sur les activités relevant de leur compétence et demander toute information nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Durabilité

Les questions économiques, environnementales et sociales ainsi que les décisions relatives à la durabilité sont traitées par le Conseil d'administration en tant qu'organe responsable de la gestion globale. Les comités qui assistent le Conseil d'administration, en particulier l'ARC (aspects économiques et environnementaux) et le CNR (aspects sociaux), traitent également de ces questions.

Règlement des compétences

Le Conseil d'administration a confié au CEO l'ensemble de la direction opérationnelle du Groupe Alpiq. Le CEO préside la Direction générale et a délégué certaines fonctions directoriales aux membres de la Direction générale. Les compétences respectives et la répartition des tâches entre le Conseil d'administration, le CEO et la Direction générale sont stipulées dans le règlement de la Direction générale et le règlement d'organisation. Dans le cadre des directives du Groupe, le CEO a édicté une délégation des compétences applicable à l'échelle du Groupe.

Instruments d'information et de contrôle de la Direction générale

Chaque année, la Direction générale informe le Conseil d'administration de la nature et de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, annuels et à moyen terme. Le Conseil d'administration édicte des lignes directrices afin d'assurer la conformité avec les normes applicables. Durant l'exercice, la Direction générale rend compte trimestriellement de la marche des affaires, de la réalisation des objectifs et d'autres évolutions essentielles (rapport d'activité). Le Conseil d'administration reçoit en outre régulièrement un résumé comportant les indicateurs financiers (Short Form Report du Groupe Alpiq), l'estimation de la situation en matière de risques ainsi que l'état des audits internes en cours. Le Conseil d'administration obtient également un rapport trimestriel où figurent des informations détaillées sur les finances et sur les principaux projets et activités au sein des différents domaines opérationnels et fonctionnels. Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration comprend de plus quatre comités permanents: l'Audit and Risk Committee (ARC), le Comité de nomination et de rémunération (CNR), le Comité stratégique (CS) et le Comité de gouvernance (CG).

La société de révision soumet au Conseil d'administration un rapport écrit complet et fait un rapport oral pour présenter le résultat de ses contrôles et les priorités de ses futures activités.

Internal Audit, qui rapporte directement au Président du Conseil d'administration et à l'ARC, fournit un service de contrôle et de conseil indépendant et objectif visant à créer des plus-values et à améliorer les processus opérationnels. Il soutient l'organisation dans la réalisation de ses objectifs en utilisant une approche systématique et ciblée pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de direction et de surveillance, en vue de les améliorer. Internal Audit est un instrument de conduite du Conseil d'administration et de ses comités, notamment de l'ARC. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la réalisation de leurs tâches de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'administration approuve tous les ans, sur proposition de l'ARC, la planification des audits orientée sur les risques et établie par Internal Audit, et prend connaissance du rapport d'activité. Les divers rapports d'audit sont présentés aux responsables hiérarchiques concernés ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et, sous forme de synthèse, à l'ARC où ils font l'objet d'une discussion à chaque séance. Pour son travail, Internal Audit fait appel, le cas échéant, à un partenaire externe de la révision. L'audit interne fonctionne sur le modèle de l'externalisation partielle: la responsabilité globale et l'obligation de rendre compte des

services d'assurance de l'audit interne incombent à la cheffe de l'audit interne, tandis que l'exécution opérationnelle est principalement assurée par un partenaire de services externe.

La gestion des risques concerne les risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement les risques de marché, de crédit et de liquidité. Un rapport annuel écrit renseigne le Conseil d'administration sur les aspects déterminants de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et de leur évolution. Il en décrit les principes, les limites, les mises en œuvre ainsi que les étapes de développement prévues. La gestion centrale des risques est subordonnée au Président exécutif et propose les limites pour chaque domaine en fonction du résultat des analyses. La catégorisation des risques incombe à la Direction générale. Le Conseil d'administration fixe une fois par an la limite générale pour le Groupe Alpiq. Le Risk Management Committee (RMC), un sous-comité de la Direction générale, veille au respect des limites et des principes de la gestion des risques.

Intégré dans l'unité fonctionnelle Legal & Compliance, le département Compliance rapporte directement au Président du Conseil d'administration. Outre le programme de conformité à proprement parler et les mesures visant à prévenir les violations des règles et des normes éthiques, le dispositif de gestion de la conformité d'Alpiq comprend aussi des aspects liés à la culture d'entreprise ainsi que la surveillance et l'amélioration continues de l'organisation liée à la conformité. Compliance traite les mandats consultatifs du Président du Conseil d'administration, de la Direction générale ou de l'ARC, mène des enquêtes internes et supervise le bureau d'alerte ainsi que le système de directives à l'échelle du Groupe. Compliance entretient également des réseaux internationaux de partenaires en charge de la conformité et de la protection des données.

L'analyse annuelle des risques de conformité a été réalisée au cours de l'année sous revue également. En termes de formation, l'ensemble du personnel à l'échelle du Groupe a suivi deux cours en ligne sur le RGPD et le code de conduite d'Alpiq pendant l'année de référence. En outre, des formations sélectives ont été organisées, notamment dans le domaine du négoce. Une plateforme numérique a été mise en place pour le bureau d'alerte, qui permet et facilite notamment les déclarations anonymes. Diverses enquêtes internes ont été menées au cours de l'année considérée. Dans quatre cas, des violations du règlement interne ou du code de conduite ont entraîné la cessation de la relation de travail. Plus récemment, tous les efforts d'Alpiq dans le domaine de la connaissance du client («Know Your Customer», KYC) ont été centralisés, réorganisés et professionnalisés au sein du département Compliance, ce qui constitue la base d'un audit efficace et actualisé des contreparties.

Direction générale

La Direction générale se compose des cinq membres suivants:



Jens Alder
Délégué du Conseil
d'administration a.i.

Nationalité:

Suisse

Fonction:

Délégué du Conseil d'administration a.i. depuis
2020

Formation:

- MBA INSEAD Fontainebleau
- Ing. él. dipl. EPF Zurich

Parcours professionnel:

Depuis 2009, plusieurs mandats au Conseil
d'administration, dont Swiss Steel Holding SA/
Lucerne (Président), CA Inc./États-Unis, Goldbach
Group SA/Küsnacht (Président), Sanitas
Krankenversicherungen/Zurich (Président), BG
Ingénieurs Conseils/Lausanne (Président),
Industrielle Werke Basel (Président), RTX
Telecom/Danemark (Président), AG für die Neue
Zürcher Zeitung/Zurich

2006 – 2008: CEO TDC A/S Denmark

1999 – 2006: CEO Swisscom

1998 – 1999: Swisscom

1993 – 1998: Alcatel

1991 – 1993: Motor-Columbus

1982 – 1991: Alcatel

Entrée au Groupe Alpiq:

2015 (première élection au Conseil
d'administration)



Michael Wider
Directeur Generation Switzerland,
Deputy of the CEO

Nationalité:

Suisse

Fonction:

Directeur Generation Switzerland
Deputy of the CEO

Formation:

- Stanford Executive Program
- Master of Business Administration, Université de Lausanne
- Master of Law, Université de Fribourg

Parcours professionnel:

2003 – 2009: COO et Head Energy Generation, EOS Holding

1997 – 2003: CFO et Head Management Services, Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF), responsable de la fusion des entreprises EEF / ENSA

1987 – 1997: Juriste et secrétaire général des Entreprises Electriques Fribourgeoises

Entrée au Groupe Alpiq:

2009



Thomas Bucher
CFO (Chief Financial Officer)

Nationalité:

Suisse

Fonction:

Directeur Financial Services, CFO

Formation:

- Master of Arts en sciences économiques, université de Saint-Gall
- International Executive Program, INSEAD, Fontainebleau et Singapour

Parcours professionnel:

2008 – 2014: Group CFO & Member of Executive Management Board, Gategroup AG

1992 – 2008: diverses fonctions chez Ciba-Geigy Switzerland / South Africa et Ciba Speciality Chemicals

Entrée au Groupe Alpiq:

2015



Matthias Zwicky
Directeur Generation International

Nationalité:

Suisse

Fonction:

Directeur Generation International

Formation:

- ETH Zürich, Dipl. El. Ing. ETH, PhD
- Diplôme en économie
- Stanford Executive Program

Parcours professionnel:

2001 – 2004: Schaffner Holding Ltd. Luterbach,
Member of the Executive Board and Executive
Vice President «Test Equipment»

1979 – 2000: diverses fonctions chez Aar et Tessin
SA d'Electricité, IUB Ingenieur Unternehmung
AG, Schaffner Electronic, Institut de recherche
d'Hydro Québec

Entrée au Groupe Alpiq:

2005



Michel Kolly
Directeur Digital & Commerce

Nationalité:

Suisse

Fonction:

Directeur Digital & Commerce

Formation:

- EPFL Lausanne, M. Sc. in Energy Systems
- EIF Fribourg, Bachelor Degree in Electro
Engineering

Parcours professionnel:

1999 – 2006: Total (Elf), Genève / Londres

- 2005 – 2006: Head of Power and Emissions
Trading

- 2002 – 2004: Manager Trading Development
and Power Trading

- 1999 – 2002: Trading Development Executive

1993 – 1999: diverses fonctions chez BKW SA,
Berne

1992: Ingénieur de développement, Von Roll SA,
Berne

Entrée au Groupe Alpiq:

2006

Rémunération

Ce rapport a été établi conformément aux exigences du Code des obligations suisse (CO). Les montants indiqués comprennent toutes les rémunérations accordées aux membres du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA et de la Direction générale pour l'exercice 2020. Les rémunérations sont déclarées l'année où les droits sont définitivement acquis.

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale (AG) approuve les montants maximums de rémunération pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, cette approbation étant donnée chaque année séparément et avec valeur obligatoire, de manière prospective pour l'exercice suivant. Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à continuer à approuver le montant total des rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction, une fois par an et de manière séparée.

Des informations sur la gouvernance en matière de rémunération se trouvent dans les sections pertinentes du Règlement d'organisation et ne sont pas énumérées ici.

Niveau des rémunérations par rapport au marché

Le niveau de rémunération des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration doit être conforme au marché. C'est pourquoi Alpiq mandate régulièrement des sociétés de conseil externes indépendantes afin d'évaluer le positionnement de l'ensemble des rémunérations qu'elle verse par rapport aux pratiques de la concurrence. Mi-2018, Alpiq a mandaté la société HCM Hostettler & Company pour effectuer une comparaison de marché de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale. L'évaluation portait sur le montant et la structure de la rémunération. Des entreprises électriques et énergétiques suisses et européennes, de structure comparable, cotées en bourse, de taille et d'activités similaires, ainsi que des entreprises industrielles, ont servi de benchmark.

Principes de rémunération

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe, plus une indemnité forfaitaire et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Le montant de la rémunération fixe est tributaire de la fonction (Président ou membre) et de la participation au sein des comités du Conseil d'administration. En dehors des charges sociales obligatoires, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas d'autres prestations de prévoyance, à l'exception de cotisations de pension s'ils sont assurés auprès de la Fondation Caisse de pension Energie (CPE).

La Direction générale touche un salaire fixe et une récompense. En outre, les membres de la Direction générale reçoivent un forfait voiture, une indemnité forfaitaire pour frais et, sur demande, un abonnement général 1^{ère} classe. La récompense est basée sur les performances et la valeur. Elle n'est pas déterminée en fonction des objectifs définis en début d'exercice, mais son montant est évalué par le CNR selon une démarche discrétionnaire après la fin de l'exercice, sur la base des éléments de valorisation réalisés.

La récompense est approuvée par le Conseil d'administration et, de manière consultative, par l'Assemblée générale. La récompense peut varier entre 0 et 133 %. Tous les membres de la Direction générale sont assurés auprès des assurances sociales obligatoires et de la caisse de pension CPE.

Rémunérations du Conseil d'administration

Rémunérations 2020

En milliers de CHF		Rémunération fixe	Frais	Autre rémunération
Jens Alder ¹	Président du Conseil d'administration	631,8 ²	3	246,7 ⁴
Jean-Yves Pidoux	Vice-président du Conseil d'administration, Lead Director	110,0	12,0	
Conrad Ammann		104,0	12,0	
Tobias Andrist		104,0	12,0	
Dominique Gachoud	(jusqu'à l'AG eo du 29.10.2020)	86,1	9,9	9,9
Aline Isoz	(à partir de l'AG 2020)	47,8	6,2	
Jørgen Kildahl		104,0	12,0	17,0
Alexander Kummer-Grämiger		92,0	12,0	
Anne Lapierre	(jusqu'à l'AG eo du 29.10.2020)	76,2	9,9	12,4
René Longet	(jusqu'à l'AG 2020)	44,5	5,8	
Wolfgang Martz	Président du Comité de nomination et de rémunération	116,0	12,0	
Hans Ulrich Meister	Président de l'Audit and Risk Committee	116,0	12,0	18,9
Heinz Saner	(jusqu'à l'AG eo du 29.10.2020)	86,1	9,9	1,6
Phyllis Scholl		104,0	12,0	
Total		1 822,5	137,7	306,5

- 1 Inclut l'indemnisation pour le mandat de PCA et celui de Délégué du Conseil d'administration.
- 2 Comprend un abonnement général 1ère classe.
- 3 Remboursement des frais réels, pas de montant forfaitaire.
- 4 Depuis le 1er janvier 2020, Jens Alder est assuré auprès de la caisse de pension.

Rémunérations 2019

En milliers de CHF		Rémunération fixe	Frais	Autre rémunération
Jens Alder ¹	Président du Conseil d'administration	806,3 ²	³	116,1
Jean-Yves Pidoux	Vice-président du Conseil d'administration, Lead Director	110,0	12,0	
Conrad Ammann		104,0	12,0	
Tobias Andrist		104,0	12,0	
Dominique Gachoud		65,7	7,6	2,8
Jørgen Kildahl	(à partir de l'AG 2019)	37,7	4,4	5,9
Alexander Kummer-Grämiger		92,0	12,0	
Anne Lapierre	(à partir de l'AG 2019)	33,4	4,4	5,2
Wolfgang Martz	Président du Comité de nomination et de rémunération	116,0	12,0	13,6
Hans Ulrich Meister	Président de l'Audit and Risk Committee (à partir de l'AG 2019)	42,1	4,4	6,6
Heinz Saner		104,0	12,0	1,9
Phyllis Scholl	(à partir de l'AG 2019)	37,7	4,4	
René Longet		92,0	12,0	
François Driesen	(jusqu'à l'AG 2019)	43,3	5,0	
Birgit Fratzke-Weiss	(jusqu'à l'AG 2019)	43,3	5,0	
Patrice Gérardin	(jusqu'à l'AG 2019)	34,1	4,5	
Xavier Lafontaine	(jusqu'à l'AG 2019)	4,5	0,6	
Claude Lässer	(jusqu'à l'AG 2019)	38,6	4,5	4,2
John Morris	Président de l'Audit and Risk Committee (jusqu'à l'AG 2019)	48,3	5,0	
Total		1 957,0	133,8	156,3

1 Inclut l'indemnisation pour le mandat de PCA et celui de Délégué du Conseil d'administration.

2 Comprend un abonnement général 1ère classe.

3 Remboursement des frais réels, pas de montant forfaitaire.

Rémunérations de la Direction générale

CHF	Total Direction générale	
	2020	2019
Salaires bruts (fixe)	3 044 100	2 726 700
Salaires bruts (variable)	632 500	2 695 300
Contributions en nature	130 900	403 300
Prestations de prévoyance	977 100	1 066 100
Total	4 784 600	6 891 400

Chaque membre de la Direction générale a également reçu une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 000 CHF et le membre le mieux rémunéré, le CEO, un montant de 30 000 CHF. Le montant total des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 120 000 CHF en 2020 (exercice précédent: 154 000 CHF).

- Markus Brokhof s'est retiré de la Direction générale le 31 décembre 2019 et a quitté la société le 31 mars 2020.
- Michel Kolly a été nommé membre de la Direction générale à compter du 1^{er} juillet 2020.
- André Schnidrig a démissionné de la Direction générale le 22 septembre 2020.

Organe de révision

Durée du mandat de l'organe de révision et du réviseur responsable

Ernst & Young SA assure les fonctions d'organe de révision d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée générale élit l'organe de révision et le réviseur des comptes consolidés pour un mandat d'une année.

Le responsable du mandat d'Ernst & Young SA en poste exerce sa fonction depuis l'exercice 2015.

Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Les prestations et les honoraires sont vérifiés chaque année. Ernst & Young SA a perçu pour ses services en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés, lors de l'exercice écoulé, une indemnité de 2,6 millions de CHF (exercice précédent: 3,3 millions de CHF) décomposée comme suit: 2,3 millions de CHF (2,4 millions de CHF) pour des services d'audit, 0,2 million de CHF (0,2 million de CHF) pour des services liés à l'audit, 0,1 million de CHF (0,3 million de CHF) pour des prestations fiscales et 0,0 million de CHF (0,4 million de CHF) pour le soutien de transactions.

Outils d'information de la révision externe

L'organe de révision externe informe l'ARC au moins une fois par an des révisions effectuées et des constats et recommandations qui en résultent. L'ARC examine au préalable les programmes d'audits avec l'organe de révision externe et évalue son travail. L'organe de révision externe informe le Conseil d'administration une fois par an par le biais d'un rapport exhaustif. L'ARC peut à tout moment convoquer l'organe de révision externe aux séances.

Politique d'information

Alpiq informe les actionnaires, investisseurs potentiels et autres acteurs concernés de manière exhaustive, régulière et en temps utile, par le biais de ses rapports semestriels et annuels, lors de conférences de presse et d'analystes financiers, et à l'occasion de l'Assemblée générale. Le site Internet constamment mis à jour (www.alpiq.com) ainsi que les communiqués de presse concernant les événements essentiels complètent le volet communication. Les adresses de contact sont disponibles en ligne sur www.alpiq.com/contact.

Rapport financier

Commentaire financier	48
<hr/>	
Comptes consolidés du Groupe Alpiq	
Compte de résultat consolidé	55
Compte de résultat global consolidé	56
Bilan consolidé	57
Tableau de variation des fonds propres	59
Tableau de financement consolidé	60
Annexe aux comptes consolidés	62
<hr/>	
Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe	127
<hr/>	
Aperçu sur 5 ans	132
<hr/>	
Alpiq Holding SA	
Rapport annuel	134
Comptes annuels	135
Proposition du Conseil d'administration	144
<hr/>	
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	145
<hr/>	

Commentaire financier

Lors de l'exercice 2020, le Groupe Alpiq a généré un EBITDA opérationnel de 262 millions de CHF, comme prévu supérieur à celui de l'année dernière. Les trois domaines opérationnels ont enregistré des contributions positives au résultat: avec 135 millions de CHF, la production suisse d'électricité était, comme prévu, supérieure à celle de la même période de l'année précédente en raison de la couverture des prix de gros (exercice précédent: -6 millions de CHF). Malgré la sortie réussie du charbon l'année précédente, la production internationale d'électricité a clôturé avec un résultat positif de 59 millions de CHF, mais, comme prévu, n'a pas atteint le résultat de l'exercice précédent. Le négoce d'énergie a généré un résultat de 99 millions de CHF pour l'exercice 2020, en hausse par rapport à l'année précédente (56 millions de CHF).

Le 24 juin 2020, l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA a approuvé la fusion avec dédommagement (squeeze-out merger) avec Alpha 2020 SA, proposée par le Conseil d'administration. Alpiq Holding SA, en tant que société transférante, a été fusionnée dans Alpha 2020 SA qui a été rebaptisée Alpiq Holding SA le même jour. Par la suite, deux investisseurs ont chacun déposé une demande de révision du dédommagement contre Alpiq Holding SA en vertu de la loi sur la fusion, article 105, afin de recevoir un dédommagement plus élevé par action. Alpiq estime improbable de perdre ce litige.

En décembre 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord à l'amiable et mis un terme au litige, en cours depuis 2018, relatif à la vente des activités de services et d'ingénierie. Alpiq a remboursé 54,5 millions de CHF à Bouygues Construction, ce qui a mis fin à la procédure d'arbitrage introduite simultanément par les deux parties en février 2019.

Le 9 février 2021, la Commission fédérale de l'électricité ElCom a rendu des décisions relatives aux différences de couverture pour 2011 et 2012 ainsi qu'aux valeurs régulées des installations à fin 2012 des anciennes sociétés Alpiq Réseau SA Gösgen et Alpiq Réseau SA Lausanne. Ces décisions ont un effet positif pour Alpiq sur le montant de l'indemnisation pour les participations dans le réseau suisse à très haute tension transférées par Alpiq à Swissgrid SA le 3 janvier 2013. Dans ce contexte, des produits de vente supplémentaires de 39 millions de CHF et des intérêts de 11 millions de CHF ont été comptabilisés dans les comptes annuels consolidés 2020.

Afin de présenter et d'isoler clairement ce que l'on appelle les effets exceptionnels, le compte de résultat consolidé est présenté sous la forme d'un compte pro forma. Le commentaire sur la performance financière se réfère au résultat opérationnel EBITDA, c'est-à-dire au compte de résultat avant effets exceptionnels. Les catégories d'effets exceptionnels utilisées sont décrites au paragraphe «Indicateurs de performance alternatifs d'Alpiq».

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe Alpiq a généré un chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels de 3,8 milliards de CHF (variation par rapport à l'année précédente: -0,2 milliard de CHF), un EBITDA de 262 millions de CHF (+ 152 millions de CHF) et un EBIT de 169 millions de CHF (+ 186 millions de CHF).

Compte de résultat consolidé (compte pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2020			2019		
	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels (ajusté) ²	Effets exceptionnels (ajusté) ^{1/2}	Résultat selon IFRS
Chiffre d'affaires net	3 823	82	3 905	4 059	40	4 099
Prestations propres activées et variation des coûts d'exécution des contrats	6		6	5		5
Autres produits d'exploitation	64	54	118	48	2	50
Total des produits d'exploitation	3 893	136	4 029	4 112	42	4 154
Charges d'énergie et de marchandises	- 3 350	- 101	- 3 451	- 3 708	55	- 3 653
Charges de personnel	- 185	- 1	- 186	- 184	- 6	- 190
Autres charges d'exploitation	- 96	- 3	- 99	- 110	- 33	- 143
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	262	31	293	110	58	168
Amortissements et dépréciations ³	- 93	13	- 80	- 127	- 274	- 401
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	169	44	213	- 17	- 216	- 233
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat			- 35			- 44
Charges financières			- 72			- 73
Produits financiers			17			14
Résultat avant impôts sur le revenu			123			- 336
Impôts sur le revenu			43			110
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies			166			- 226
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies			- 56			- 42
Résultat net			110			- 268

1 Des explications sont fournies au chapitre «Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq»

2 En raison de la vente de Flexitricity Ltd. en 2020 et de la décision de ne plus poursuivre les activités liées à la mobilité électrique, Alpiq classe désormais les effets de l'EBITDA de ces deux activités comme des effets exceptionnels dans le rapport interne. Les chiffres de l'année précédente ont été ajustés à des fins de comparaison, ce qui a conduit à une augmentation de 4 millions de CHF de l'EBITDA avant effets exceptionnels 2019 du Groupe Alpiq, qui est passé de 106 millions de CHF à 110 millions de CHF.

3 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

Domaine opérationnel Generation Switzerland

L'EBITDA de la production d'électricité suisse, à hauteur de 135 millions de CHF, est supérieur de 141 millions de CHF à celui de l'année précédente. La couverture des prix de l'électricité durant les années précédentes, qui ont augmenté par rapport à la même période de l'exercice précédent, ainsi qu'une gestion rigoureuse des coûts et une grande disponibilité des centrales ont constitué les principaux facteurs de cette évolution. L'augmentation des volumes de production d'une année sur l'autre a eu un impact positif sur le résultat.

Domaine opérationnel Generation International

L'EBITDA de la production d'électricité internationale, à hauteur de 59 millions de CHF, est inférieur de 35 millions de CHF à celui de l'année précédente. En raison de la baisse des volumes de production due aux conditions météorologiques, de la réduction des prix de l'énergie et de la suppression des tarifs d'injection, les revenus des installations éoliennes en Italie ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent. Les revenus des centrales thermiques ont diminué, notamment du fait que les deux centrales au lignite tchèques de Kladno et de Zlín n'y contribuent plus. Leur désinvestissement fin août 2019 s'est effectué pour des raisons stratégiques au regard d'un monde de l'énergie de plus en plus décarboné. La contribution au résultat de la centrale à gaz à cycle combiné de Plana del Vent en Espagne a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent en raison de travaux de réparation imprévus. Les installations thermiques en Italie ont par contre enregistré un développement réjouissant, ce qui dû en partie à une plus grande disponibilité et aux investissements réalisés auparavant dans l'accroissement de leur flexibilité.

Domaine opérationnel Digital & Commerce

L'EBITDA du négoce d'énergie international, à hauteur de 99 millions de CHF, est supérieur de 43 millions de CHF à celui de l'année précédente. Malgré les conditions de marché difficiles liées à la pandémie de COVID-19, les opportunités de marché dans les domaines Asset Trading et Merchant Trading ont été exploitées avec succès. L'optimisation du portefeuille hydroélectrique en Suisse et l'optimisation en Italie ont généré des revenus plus élevés que l'année précédente. Des stratégies de négoce optimisées dans le domaine du Merchant Trading ont bénéficié de la forte hausse des prix. Alpiq a continué à investir dans le développement de la vente directe aux clients industriels et commerciaux.

Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq

Pour mesurer et présenter sa performance opérationnelle, Alpiq utilise également des indicateurs de performance alternatifs, jusqu'au niveau «Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)». Pour ce faire, Alpiq soustrait de ses résultats selon IFRS les effets exceptionnels qui ne font, selon elle, pas partie de son résultat opérationnel. Il ne s'agit ici pas d'indicateurs correspondants à une définition standardisée selon les IFRS. La comparaison avec les indicateurs définis par d'autres sociétés peut donc être limitée. Ces indicateurs sont publiés dans un compte pro forma pour permettre aux investisseurs de mieux comprendre comment la direction d'Alpiq mesure la performance du Groupe. Ils ne se substituent pas aux indicateurs selon les IFRS. Alpiq n'utilise pas d'indicateurs de performance alternatifs pour son bilan et son tableau des flux de trésorerie.

Aperçu des effets exceptionnels

En millions de CHF	Variations de la juste valeur («accounting mismatch»)		Evolution des fonds de désaffectation et de gestion des déchets		Bénéfices / pertes liés à la cession de parties de l'entreprise		Dépréciations et contrats déficitaires ¹		Coûts de restructuration et litiges ¹		Total des effets exceptionnels ¹	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019 (ajusté)	2020	2019 (ajusté)	2020	2019 (ajusté)
Chiffre d'affaires net	60	38	- 1	- 8					23	10	82	40
Autres produits d'exploitation					54	2					54	2
Total des produits d'exploitation	60	38	- 1	- 8	54	2			23	10	136	42
Charges d'énergie et de marchandises			21	119			- 108	- 48	- 14	- 16	- 101	55
Charges de personnel									- 1	- 6	- 1	- 6
Autres charges d'exploitation					8	- 21			- 11	- 12	- 3	- 33
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	60	38	20	111	62	- 19	- 108	- 48	- 3	- 24	31	58
Amortissements et dépréciations ²							16	- 274	- 3		13	- 274
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	60	38	20	111	62	- 19	- 92	- 322	- 6	- 24	44	- 216

1 En raison de la vente de Flexitricity Ltd. en 2020 et de la décision de ne plus poursuivre les activités liées à la mobilité électrique, Alpiq classe désormais les effets de l'EBITDA de ces deux activités comme des effets exceptionnels dans le rapport interne. Les chiffres de l'année précédente ont été ajustés à des fins de comparaison.

2 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

Alpiq a défini les catégories d'effets exceptionnels suivantes:

Variations de la juste valeur («accounting mismatch»)

Les variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie conclus dans le cadre de la couverture de la production d'électricité à venir ne reflètent pas la performance opérationnelle de l'activité, car elles sont économiquement liées aux fluctuations de la valeur des installations de production et des contrats à long terme. La hausse des prix forward se traduit par une augmentation de la valeur des futurs volumes de production et par une perte de valeur des couvertures correspondantes. En application des directives IFRS, les variations de la juste valeur des opérations de couverture doivent être prises en compte dès l'année sous revue. Dans la mesure où les futurs volumes de production ne sont pas évalués à leur juste valeur et que ces fluctuations de valeur ne peuvent donc pas être comptabilisées au cours de l'année sous revue, il en résulte un décalage des résultats motivé par des raisons comptables («accounting mismatch»).

Evolution des fonds de désaffectation et de gestion des déchets

Les sociétés exploitantes des centrales nucléaires suisses ont l'obligation d'effectuer des versements aux fonds de désaffectation et de gestion des déchets afin de garantir leur financement. Les investissements dans ces fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux changements d'estimations sur lesquels Alpiq n'a aucune influence mais qui ont un impact sur le coût de l'électricité. La différence entre le rendement réel des fonds et le rendement de 2,75 % budgété par les centrales nucléaires est classée et déclarée comme effet exceptionnel.

Bénéfices / pertes liés à la cession de parties de l'entreprise

Le résultat de la cession de parties de l'entreprise ne concerne pas la performance opérationnelle d'Alpiq et limite les possibilités de comparaison avec d'autres périodes.

Dépréciations et contrats déficitaires

Les effets liés à des dépréciations et reprises de pertes de valeur d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels immobilisés (y compris les actifs et passifs détenus en vue de la vente) ainsi qu'à des contrats déficitaires sont dus à des changements dans les attentes à l'égard des évolutions à venir. Ils ne sont donc pas pris en compte lors de l'évaluation, par la direction, de la performance opérationnelle d'Alpiq.

Coûts de restructuration et litiges

Alpiq entend par coûts de restructuration les dépenses engagées pour la création de nouvelles structures dans des domaines existants, les cessions d'entreprises et les cessations d'activités. Ces dépenses ne reflètent pas la performance opérationnelle car elles sont réalisées lors de la mise en œuvre des mesures et leur effet est donc décalé. Les coûts liés à des litiges, qui comprennent aussi bien les frais de conseil juridique et les frais de procédure que les éventuels paiements effectués dans le cadre des litiges, sont classés comme effets exceptionnels dès lors qu'ils présentent un «caractère non récurrent» et limitent les possibilités de comparaison entre les différentes périodes.

Bilan consolidé et tableau des flux de trésorerie (après effets exceptionnels)

Au 31 décembre 2020, le total du bilan était inchangé par rapport à l'année précédente, à 7,4 milliards de CHF, tandis que le total des actifs immobilisés a diminué de 0,1 milliard de CHF pour atteindre 4,4 milliards de CHF. Les pertes de valeur sur certaines centrales ont été plus que compensées par les reprises de pertes de valeur sur d'autres centrales. La baisse des autres actifs à long terme à hauteur de 46 millions de CHF est due pour l'essentiel à une reclassification d'une créance dans l'actif circulant. Cette reclassification résulte du fait que les prêts convertibles de Swissgrid SA devront être remboursés au cours des douze prochains mois. L'actif circulant a augmenté de 134 millions de CHF. Cela est dû au reclassement mentionné, à une augmentation des valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés en raison de la hausse des prix des matières premières et de l'évolution des volatilités, ainsi qu'à l'indemnisation complémentaire attendue pour les participations dans le réseau suisse à très haute tension transférées à Swissgrid en 2013.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres s'élèvent à 3,8 milliards de CHF, une valeur en hausse de 101 millions de CHF par rapport à la fin de l'année 2019. Cette augmentation est principalement due au résultat net et aux effets de la réévaluation des plans de prévoyance et n'a été que partiellement compensée par la distribution aux bailleurs de fonds hybrides. Le ratio des fonds propres est passé de 49,9 % à 51,2 %.

Les passifs financiers à court et long termes ont diminué de 95 millions de CHF. Au 31 décembre 2020, ils s'élevaient à 1,2 milliard de CHF. La réduction est notamment due au remboursement de prêts. La dette nette a augmenté de 206 à 249 millions de CHF. En raison de la hausse du résultat opérationnel, le ratio d'endettement dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels a pu être réduit de 1,9 au 31 décembre 2019 à 1,0 au 31 décembre 2020.

Les capitaux étrangers à long terme ont diminué de 340 millions de CHF par rapport au 31 décembre 2019. Cette situation est essentiellement due à une reclassification soumise à échéance des passifs financiers et d'autres passifs à long terme ainsi qu'à la diminution des impôts différés sur le revenu suite à la réduction des taux d'imposition en Suisse. Comparativement, les provisions à long terme ont augmenté de 92 millions de CHF, principalement en raison du contrat déficitaire de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. La légère hausse des valeurs de remplacement

négatives des instruments financiers dérivés et des passifs liés aux activités de négoce est principalement due à l'augmentation des prix des matières premières et à l'évolution des volatilités.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles liées aux activités poursuivies ont augmenté, passant de -17 millions de CHF lors de l'exercice précédent à 117 millions de CHF. Cette évolution s'explique notamment par l'amélioration du résultat avant impôts des activités poursuivies et par la moindre augmentation de l'actif circulant net. Le flux de trésorerie des activités d'investissement a diminué par rapport à l'année précédente, ce qui est lié, d'une part, à l'accord à l'amiable avec Bouygues Construction et, d'autre part, au fait que l'année précédente, la vente des centrales de Kladno et de Zlín avait généré 265 millions de CHF nets. Les liquidités ont diminué d'environ 100 millions de CHF pour atteindre 340 millions de CHF.

Perspectives

En 2021, Alpiq continuera d'investir dans son modèle économique durable et éprouvé. Pour l'exercice 2021, Alpiq prévoit un résultat opérationnel positif, mais inférieur à celui de l'année précédente. Les prix de l'électricité et du CO₂ sur les marchés de gros, couverts en francs suisses, auront un impact positif sur le résultat d'Alpiq en 2021 également; cependant, le résultat opérationnel 2020 comprend des effets uniques dont l'influence positive est supérieure à la moyenne. En 2021, une révision prolongée de la centrale nucléaire de Leibstadt aura un impact significatif sur le résultat. En outre, il n'est pas possible d'évaluer pleinement aujourd'hui les répercussions de la pandémie de COVID-19.

Comptes consolidés du Groupe Alpiq

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires net	2.2	3 905	4 099
Prestations propres activées et variation des coûts d'exécution des contrats		6	5
Autres produits d'exploitation	2.3	118	50
Total des produits d'exploitation		4 029	4 154
Charges d'énergie et de marchandises	2.4	- 3 451	- 3 653
Charges de personnel	2.5	- 186	- 190
Autres charges d'exploitation		- 99	- 143
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		293	168
Amortissements et dépréciations ¹	4.1 / 4.2 / 5.2	- 80	- 401
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		213	- 233
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	4.3	- 35	- 44
Charges financières	2.6	- 72	- 73
Produits financiers	2.6	17	14
Résultat avant impôts sur le revenu		123	- 336
Impôts sur le revenu	2.7	43	110
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies		166	- 226
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	5.2	- 56	- 42
Résultat net		110	- 268
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		3	3
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net		107	- 271
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué ²	2.8	4,02	- 7,81
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué ²	2.8	- 1,69	- 1,26
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué²	2.8	2,33	- 9,07

1 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

2 Les chiffres de l'année précédente ont été ajustés en raison de la conversion du prêt hybride des actionnaires et de l'augmentation du nombre d'actions qui en a résulté.

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2020	2019
Résultat net	110	- 268
Cash-flow hedges (sociétés du groupe)	- 8	38
Impôts sur le revenu	3	- 9
Net après impôts sur le revenu	- 5	29
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)	- 2	1
Net après impôts sur le revenu	- 2	1
Différences issues des conversions en devises	0	9
Net après impôts sur le revenu	0	9
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 7	39
Réévaluation des plans de prévoyance (sociétés du groupe)	14	2
Impôts sur le revenu	2	- 1
Net après impôts sur le revenu	16	1
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	17	- 20
Impôts sur le revenu	- 5	4
Net après impôts sur le revenu	12	- 16
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	28	- 15
Autre résultat	21	24
Résultat global	131	- 244
Participations ne donnant pas le contrôle	3	2
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	128	- 246
dont résultat global des activités poursuivies	184	- 204
dont résultat global des activités non poursuivies	- 56	- 42

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2020	31.12.2019 (ajusté) ¹
Immobilisations corporelles	4.1	1 921	1 934
Immobilisations incorporelles	4.2	99	102
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	4.3	2 280	2 324
Autres actifs à long terme	3.3	61	107
Impôts sur le revenu différés	2.7	79	99
Actif immobilisé		4 440	4 566
Stocks	4.4	67	61
Instruments financiers dérivés		626	536
Créances	4.5	1 078	938
Comptes de régularisation		194	140
Dépôts à court terme		596	634
Titres		27	26
Liquidités	4.6	340	440
Actifs détenus en vue de la vente	5.3		19
Actif circulant		2 928	2 794
Total des actifs		7 368	7 360

1 Voir note 1.4

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2020	31.12.2019 (ajusté) ¹
Capital-actions	3.7	0	279
Prime		4 904	4 259
Capital hybride	3.7	650	1 017
Bénéfices cumulés		- 1 857	- 1 956
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres		3 697	3 599
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres		75	72
Total des fonds propres		3 772	3 671
Provisions à long terme	4.7	506	414
Impôts sur le revenu différés	2.7	338	426
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	6.3	31	50
Passifs financiers à long terme	3.5	913	1 175
Autres engagements à long terme	3.4	71	134
Fonds étrangers à long terme		1 859	2 199
Passifs d'impôts courants sur le revenu		58	43
Provisions à court terme	4.7	31	55
Passifs financiers à court terme	3.5	299	132
Autres engagements à court terme	4.9	643	562
Instruments financiers dérivés		461	432
Comptes de régularisation		245	258
Passifs détenus en vue de la vente	5.3		8
Fonds étrangers à court terme		1 737	1 490
Fonds étrangers		3 596	3 689
Total des passifs		7 368	7 360

1 Voir note 1.4

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital-actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres au 1.1.2020	278,7	4 259,2	1 016,5	15,6	- 742,9	- 1 228,6	3 598,5	72,5	3 671,0
Résultat net de la période						106,7	106,7	3,2	109,9
Autre résultat				- 7,2	0,0	28,0	20,8		20,8
Résultat global				- 7,2	0,0	134,7	127,5	3,2	130,7
Distribution de dividendes							0,0	- 1,1	- 1,1
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 29,5	- 29,5		- 29,5
Variation des participations ne donnant pas le contrôle							0,0	0,9	0,9
Influence de la fusion avec dédommagement ¹	- 278,4	278,7					0,3		0,3
Conversion de l'emprunt hybride des actionnaires ¹	0,0	366,5	- 366,5				0,0		0,0
Fonds propres au 31.12.2020	0,3	4 904,4	650,0	8,4	- 742,9	- 1 123,4	3 696,8	75,5	3 772,3

1 Voir note 3.7

En millions de CHF	Capital-actions	Prime	Capital hybride	Réserves de cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres au 1.1.2019	278,7	4 259,2	1 016,5	- 14,4	- 752,6	- 913,7	3 873,7	70,3	3 944,0
Résultat net de la période						- 270,7	- 270,7	2,5	- 268,2
Autre résultat				30,0	9,7	- 14,7	25,0	- 0,4	24,6
Résultat global				30,0	9,7	- 285,4	- 245,7	2,1	- 243,6
Distribution de dividendes							0,0	- 1,0	- 1,0
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 29,5	- 29,5		- 29,5
Variation des participations ne donnant pas le contrôle							0,0	1,1	1,1
Fonds propres au 31.12.2019	278,7	4 259,2	1 016,5	15,6	- 742,9	- 1 228,6	3 598,5	72,5	3 671,0

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2020	2019
Résultat avant impôts sur le revenu des activités poursuivies		123	- 336
Adaptations concernant:			
Amortissements et dépréciations	4.1 / 4.2 / 5.2	80	401
Bénéfices issus de la vente d'actifs immobilisés			- 3
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	4.3	35	44
Résultat financier	2.6	55	59
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		- 52	40
Variation des provisions (hors intérêts)	4.7	71	47
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		- 14	- 11
Variation des instruments dérivés		- 67	- 3
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances / passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		- 90	- 247
Autres recettes / dépenses financières		- 21	4
Impôts sur le revenu payés		- 3	- 12
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies		117	- 17
Flux de trésorerie des activités d'exploitation liées aux activités non poursuivies		- 9	- 2
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		108	- 19
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	4.1 / 4.2	- 66	- 71
Cessions			1
Filiales			
Cessions	5.2	25	265
Entreprises associées			
Investissements	4.3	- 1	
Cessions			2
Prêts octroyés et participations financières			
Investissements	3.3	- 5	- 2
Variation des dépôts à court et à long termes		48	- 61
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières	4.3	22	22
Intérêts reçus		3	2
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités poursuivies		26	158
Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies	5.2	- 67	- 28
Flux de trésorerie des activités d'investissement		- 41	130

En millions de CHF	Note	2020	2019
Distribution de bénéfices aux participations ne donnant pas le contrôle		- 1	- 1
Nouveaux engagements financiers	3.5	13	53
Remboursement des engagements financiers	3.5	- 109	- 266
Variation des participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisée dans les fonds propres sans effet sur le résultat	3.7	- 29	- 29
Intérêts payés		- 37	- 46
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités poursuivies		- 162	- 288
Flux de trésorerie des activités de financement liées aux activités non poursuivies			
Flux de trésorerie des activités de financement		- 162	- 288
Différences issues des conversions en devises		- 6	- 16
Variation des liquidités		- 101	- 193
Etat:			
Liquidités au 1.1.		441	634
dont liquidités	4.6	440	634
dont liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente	5.3	1	
Liquidités au 31.12.		340	441
dont liquidités	4.6	340	440
dont liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente	5.3		1
Variation		- 101	- 193

Annexe aux comptes consolidés

1 Vue d'ensemble

Alpiq Holding SA est une société anonyme régie par le droit suisse et dont le siège est à Lausanne. Cette société et ses filiales en Suisse et à l'étranger forment le Groupe Alpiq.

1.1 Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que selon les directives d'interprétation (IFRIC et SIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils correspondent à la loi suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur juste valeur. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes consolidés le 24 février 2021. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2021.

1.2 Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées

Modifications, normes et interprétations appliquées pour la première fois en 2020

Le 1^{er} janvier 2020, les normes comptables internationales (IFRS) suivantes, utilisées par le Groupe Alpiq, sont entrées en vigueur:

- Modifications concernant le cadre conceptuel de la présentation des comptes
- Modifications concernant IAS 1 et IAS 8: définition du terme «significatif»
- Modifications concernant IFRS 3: définition d'une entreprise
- Modifications concernant IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7: réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1
- Modifications concernant IFRS 16: allègements de loyer liés à la COVID-19 (appliquées de manière anticipée)

Ces modifications n'ont pas eu d'influence significative sur le Groupe Alpiq.

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

L'IASB a publié les normes et interprétations suivantes qui concernent Alpiq:

Standard / Interprétation	Date d'entrée en vigueur	Application prévue à partir de
Modifications concernant IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7: réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2	1.1.2021	1.1.2021
Modifications concernant IAS 16: produit de la vente avant que l'immobilisation ne soit mise dans l'état nécessaire pour pouvoir fonctionner	1.1.2022	1.1.2022
Modifications concernant IAS 37: contrats déficitaires – coûts d'exécution	1.1.2022	1.1.2022
Modifications concernant IAS 1: classement des passifs en tant que passifs courants et non courants	1.1.2023	1.1.2023
IFRS 17: contrats d'assurance	1.1.2023	1.1.2023
Modifications concernant IFRS 10 et IAS 28: cession d'actifs d'un investisseur (ou apport) à son entreprise associée ou coentreprise	non définie	non définie

En s'appuyant sur les analyses précédentes, Alpiq ne s'attend à aucune incidence significative des nouveautés mentionnées ci-dessus sur les comptes consolidés du Groupe Alpiq.

1.3 Incertitudes relatives aux estimations et décisions discrétionnaires significatives

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la direction des estimations, des hypothèses et des décisions discrétionnaires qui peuvent avoir des conséquences significatives sur les actifs et les passifs portés au bilan, ainsi que sur les produits et charges et les informations. Les estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Les explications portant sur les incertitudes relatives aux estimations et les décisions discrétionnaires significatives sont indiquées en couleur. Elles sont fournies dans les notes suivantes: [2.2 Chiffre d'affaires net](#), [2.7 Impôts sur le revenu](#), [3.2 Instruments financiers](#), [3.6 Crédit-bail](#), [4.1 Immobilisations corporelles](#), [4.2 Immobilisations incorporelles](#), [4.7 Provisions](#), [4.8 Passifs éventuels et engagements de garantie](#), [5.2 Sociétés cédées](#) et [6.3 Prévoyance en faveur du personnel](#).

Impact de la pandémie de COVID-19 sur Alpiq

Depuis le début de l'année 2020, le coronavirus et la maladie qu'il entraîne, la COVID-19, sévissent dans le monde entier, obligeant les gouvernements à prendre des mesures draconiennes et radicales. Jusqu'à présent, la COVID-19 n'a pas entraîné de restrictions significatives des activités opérationnelles du Groupe Alpiq. Cependant, la propagation de la COVID-19 et les mesures de protection de la population et de stimulation de l'économie prises par les gouvernements et les banques centrales ont des répercussions mondiales sur l'environnement macroéconomique de tous les secteurs, et donc aussi sur Alpiq. Ces effets ont été évalués au 31 décembre 2020 et été pris en compte dans les comptes consolidés 2020. Bien que les effets de la COVID-19 ne puissent être quantifiés indépendamment des autres fluctuations du marché:

- Les prix de gros de l'électricité, particulièrement les prix à court terme, ont baissé au cours de l'année 2020, notamment en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, la consommation d'électricité a diminué. Les prix forward à moyen et long termes sont entretemps largement remontés et se situent à des niveaux similaires à ceux d'avant la pandémie. Alpiq a dû augmenter des provisions pour des contrats déficitaires (voir [note 4.7](#)) et comptabiliser des dépréciations à la date de clôture du bilan (voir [note 4.1](#)). De plus, le chiffre d'affaires d'Alpiq a subi dans une certaine mesure des influences négatives en 2020.

- L'évolution des marchés financiers a eu un impact significatif sur la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets des centrales nucléaires, qui se répercute sur les coûts d'approvisionnement en énergie d'Alpiq. Les actifs des caisses de pension ont également été affectés, ce qui a eu une incidence sur les comptes passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel. Les pertes de devises subies au cours de l'année ont pu être récupérées avant la fin de 2020.

Au moment de l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, les répercussions financières de la pandémie sur le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe ne peuvent pas encore être pleinement mesurées et estimées, car l'impact effectif ne se fera sentir qu'au cours des prochains mois. Il pourrait y avoir des incidences significatives en particulier sur les hypothèses suivantes faites par la direction à propos des incertitudes relatives aux estimations:

- Stabilité de la valeur des actifs à long terme
- Provisions pour contrats déficitaires
- Stabilité de la valeur des impôts différés actifs
- Evaluation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel

De plus, l'évolution des marchés financiers a un impact significatif sur la performance des fonds de désaffectation et de gestion des déchets des centrales nucléaires, qui se répercute à nouveau sur les coûts d'approvisionnement en énergie d'Alpiq. En outre, les changements provoqués par la pandémie sur les marchés peuvent affecter l'évaluation future des instruments financiers dérivés. Alpiq suit régulièrement l'évolution de la pandémie et ses effets sur les incertitudes d'estimation mentionnées; elle prend des mesures si nécessaire.

1.4 Correction d'erreurs de présentation

Alpiq a constaté que la valeur comptable de la participation dans Nant de Drance SA était surévaluée de 9 millions de CHF au 1^{er} janvier 2019 et au 31 décembre 2019 en raison d'une erreur dans l'application de la méthode de mise en équivalence avant l'exercice 2019. Dans le bilan, la provision pour le contrat déficitaire portant sur le futur prélèvement d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance était donc également trop élevée du même montant.

Le bilan ainsi que les [notes 4.3](#) et [4.7](#) ont été adaptés. En conséquence, le ratio des fonds propres est passé de 49,8 % à 49,9 % au 31 décembre 2019 (1.1.2019: inchangé à 43,5 %). Cette correction n'a eu aucune incidence sur le compte de résultat consolidé et le tableau de financement.

En millions de CHF	31.12.2019 (rapporté)	Correction	31.12.2019 (ajusté)
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 333	- 9	2 324
Autres actifs immobilisés	2 242		2 242
Actif immobilisé	4 575	- 9	4 566
Actif circulant	2 794		2 794
Total des actifs	7 369	- 9	7 360
Total des fonds propres	3 671		3 671
Provisions à long terme	423	- 9	414
Autres fonds étrangers à long terme	1 785		1 785
Fonds étrangers à long terme	2 208	- 9	2 199
Fonds étrangers à court terme	1 490		1 490
Fonds étrangers	3 698	- 9	3 689
Total des passifs	7 369	- 9	7 360

2 Performance

2.1 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq est basée sur la structure d'organisation et de direction interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'intention des organes de direction. Les segments soumis à rapport selon IFRS 8 regroupent les trois domaines opérationnels Generation Switzerland, Generation International et Digital & Commerce tels qu'ils sont présentés sur l'[organigramme](#) publié dans la partie relative à la gouvernance d'entreprise du rapport de gestion. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats des secteurs (EBITDA, EBIT) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services. Aucun regroupement de secteurs d'activité opérationnels qui doivent faire l'objet de rapports n'a été effectué.

En 2020, la structure d'organisation et de gestion interne a été adaptée, ce qui a entraîné le transfert de l'Oyster Lab de Digital & Commerce au Group Center. En outre, les clés de répartition pour les allocations internes des coûts du Group Center ont été ajustées. Par ailleurs, en raison de la vente de Flexitricity Ltd. en 2020 et de la décision de ne plus poursuivre les activités liées à la mobilité électrique, les effets de l'EBITDA de ces deux activités sont désormais classés comme des effets exceptionnels dans le rapport interne. L'information sectorielle 2019 a été ajustée à des fins de comparaison, ce qui a conduit à une augmentation de 4 millions de CHF de l'EBITDA avant effets exceptionnels 2019 du Groupe Alpiq, qui est passé de 106 millions de CHF à 110 millions de CHF.

- Le domaine opérationnel Generation Switzerland regroupe la production électrique suisse issue de la force hydraulique et de l'énergie nucléaire. Le portefeuille de centrales comprend des centrales au fil de l'eau, à accumulation et de pompage-turbinage, les participations dans les centrales nucléaires de Gösgen et de Leibstadt ainsi que le projet de centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance. Le domaine opérationnel gère également les participations dans HYDRO Exploitation SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).
- Le domaine opérationnel Generation International englobe la production d'électricité provenant de parcs éoliens, de petites centrales hydroélectriques et d'installations photovoltaïques industrielles, l'exploitation des centrales et le développement de divers projets de parcs éoliens. Le domaine opérationnel comprend également la production

d'électricité et de chaleur issues de centrales thermiques situées en Hongrie, en Italie et en Espagne, ainsi qu'en Tchéquie jusqu'au 30 août 2019. Le portefeuille de centrales comprend des centrales à gaz à cycle combiné et des centrales à turbine à gaz. Le domaine opérationnel Digital & Commerce ou des tiers vendent le courant sur le marché européen du négoce de l'électricité. Les opérateurs de réseau locaux exploitent ces centrales afin de réguler le réseau.

- Le domaine opérationnel Digital & Commerce comprend l'optimisation des centrales Alpiq, d'unités de production décentralisées ainsi que d'électricité issue d'énergies renouvelables et produite par des tiers. Il couvre également le négoce de produits standardisés et structurés dans les domaines de l'électricité et du gaz, ainsi que des droits d'émission et des certificats. Il comprend en outre la vente directe et la gestion de l'énergie pour les clients industriels et les entreprises afin de les aider à atteindre leurs objectifs de rentabilité et de durabilité. Digital & Commerce utilise la numérisation et des technologies telles que l'intelligence artificielle, la connectivité, l'Internet des Objets et la blockchain, spécifiquement pour développer des produits et des services destinés aux clients et aux partenaires commerciaux, toujours dans le but d'accroître leurs bénéfices et de créer de la valeur.

Le rapprochement des résultats des secteurs opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Group Center & autres sociétés), les effets liés à la consolidation du Groupe (y compris les effets de devises étrangères suite à l'application de cours moyens différents dans le Management Reporting) ainsi que d'autres postes de rapprochement présentés dans une colonne séparée. Ces postes englobent un report entre le chiffre d'affaires net externe et les autres produits en raison des différences de structure des comptes entre les rapports internes et externes. Group Center & autres sociétés comprend les participations financières et non stratégiques directement affectées et pas comptabilisées dans les domaines opérationnels ainsi que les activités centrales du Groupe qui englobent Alpiq Holding SA et les unités fonctionnelles.

2020: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation Internation- al	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Consoli- dation	Rappro- chement	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	149	135	3 587	21	- 2	15	3 905
Transactions internes	613	31	20	- 24	- 640		
Effets exceptionnels ¹	- 7	- 8	- 66		- 1		- 82
Chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	755	158	3 541	- 3	- 643	15	3 823
Chiffre d'affaires net	762	166	3 607	- 3	- 642	15	3 905
Autres produits	96	19	12	28	- 16	- 15	124
Effets exceptionnels ¹	- 40		- 7	- 7			- 54
Total des produits d'exploitation avant effets exceptionnels	811	177	3 546	18	- 659	0	3 893
Total des produits d'exploitation	858	185	3 619	25	- 658	0	4 029
Coûts d'exploitation	- 751	- 118	- 3 486	- 39	658		- 3 736
Effets exceptionnels ¹	75		39	- 9			105
EBITDA avant effets exceptionnels	135	59	99	- 30	- 1	0	262
EBITDA	107	67	133	- 14	0	0	293
Amortissements et dépréciations ²	- 59	3	- 15	- 9			- 80
Effets exceptionnels ¹		- 17	4				- 13
EBIT avant effets exceptionnels	76	45	88	- 39	- 1	0	169
EBIT	48	70	118	- 23	0	0	213
Effectif à la date de clôture au 31.12.	138	212	558	350			1 258
Immobilisations corporelles	1 394	424	4	99			1 921
Immobilisations incorporelles	48	21	18	12			99
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 268	9		3			2 280
Actifs à long terme	3 710	454	22	114	0	0	4 300
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	24	26	13	5			68

- 1 Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations, de reprises de pertes de valeur et de coûts de restructuration. Des explications sont fournies dans le commentaire financier au chapitre «Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq».
- 2 Y compris les reprises de pertes de valeur

2019: informations par domaine opérationnel (ajusté)

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation Internation- al	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Consoli- dation	Rappro- chement	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	147	198	3 752	-7	-7	16	4 099
Transactions internes	453	85	46	11	-595		
Effets exceptionnels ¹	1	14	-53	-2			-40
Chiffre d'affaires net avant effets exceptionnels	601	297	3 745	2	-602	16	4 059
Chiffre d'affaires net	600	283	3 798	4	-602	16	4 099
Autres produits	53	6	5	24	-17	-16	55
Effets exceptionnels ¹				-2			-2
Total des produits d'exploitation avant effets exceptionnels	654	303	3 750	24	-619	0	4 112
Total des produits d'exploitation	653	289	3 803	28	-619	0	4 154
Coûts d'exploitation	-586	-210	-3 724	-84	618		-3 986
Effets exceptionnels ¹	-74	1	30	27			-16
EBITDA avant effets exceptionnels	-6	94	56	-33	-1	0	110
EBITDA	67	79	79	-56	-1	0	168
Amortissements et dépréciations	-57	-313	-27	-7	3		-401
Effets exceptionnels ¹		258	19		-3		274
EBIT avant effets exceptionnels	-63	39	48	-40	-1	0	-17
EBIT	10	-234	52	-63	2	0	-233
Effectif à la date de clôture au 31.12.	136	204	567	319			1 226
Immobilisations corporelles	1 431	396	5	102			1 934
Immobilisations incorporelles	44	26	20	12			102
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées (ajusté) ²	2 317	5		2			2 324
Actifs à long terme (ajusté)²	3 792	427	25	116	0	0	4 360
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	25	32	9	4			70

- 1 Contiennent des effets provenant de la cession de parties de l'entreprise ainsi que de la performance des participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, de variations de la juste valeur des dérivés de l'énergie, qui ont été conclus dans le cadre de la couverture de la future production d'électricité, de provisions, de dépréciations et de coûts de restructuration. Des explications sont fournies dans le commentaire financier au chapitre «Indicateurs alternatifs de performance d'Alpiq».
- 2 Voir note 1.4

2020: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Tchéquie	Hongrie	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	721	404	934	551	49	168	156	174	748	3 905
Immobilisations corporelles	1 454		118	258	2	27			62	1 921
Immobilisations incorporelles	76		10	8					5	99
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 276								4	2 280
Actifs à long terme	3 806	0	128	266	2	27	0	0	71	4 300

2019: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	Tchéquie	Hongrie	Pologne	Royaume-Uni	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires net avec des tiers	473	558	1 122	485	115	331	233	116	666	4 099
Immobilisations corporelles	1 492		122	232	2	29			57	1 934
Immobilisations incorporelles	77		7	11					7	102
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées (ajusté) ¹	2 324									2 324
Actifs à long terme (ajusté)¹	3 893	0	129	243	2	29	0	0	64	4 360

1 Voir note 1.4

Le chiffre d'affaires net par pays réalisé avec des clients externes est imputé au domicile du client. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue ou de l'exercice précédent. Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10 % ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation), les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés.

2.2 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net du Groupe Alpiq comprend le chiffre d'affaires sur les contrats clients (IFRS 15) et le résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers (IFRS 9).

2020: ventilation du chiffre d'affaires net

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Total
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	148	135	3 487		3 770
Chiffre d'affaires issu des prestations énergétiques numériques et de la mobilité électrique			11	1	12
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations	15				15
Total du chiffre d'affaires découlant de contrats clients	163	135	3 498	1	3 797
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	1		87	20	108
Chiffre d'affaires net avec des tiers	164	135	3 585	21	3 905

2019: ventilation du chiffre d'affaires net (ajusté)

En millions de CHF	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce ¹	Group Center & autres sociétés ¹	Total
Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau	119	196	3 736		4 051
Chiffre d'affaires issu des prestations énergétiques numériques et de la mobilité électrique			8	1	9
Chiffre d'affaires issu d'autres prestations	15		1		16
Total du chiffre d'affaires découlant de contrats clients	134	196	3 745	1	4 076
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	28	1	3	-9	23
Chiffre d'affaires net avec des tiers	162	197	3 748	-8	4 099

1 En 2020, la structure d'organisation et de gestion interne a été adaptée, ce qui a entraîné le transfert de l'Oyster Lab de Digital & Commerce au Group Center. La ventilation du chiffre d'affaires net 2019 a été ajustée à des fins de comparaison.

Principes comptables

Alpiq honore par principe ses obligations de prestations à titre principal. Toutefois, concernant les obligations de prestations relatives au transfert d'énergie, Alpiq joue le rôle d'agent sur tous les marchés où elle est présente. Quand Alpiq agit en qualité d'agent, le chiffre d'affaires fait l'objet d'une comptabilisation nette des coûts correspondants.

Chiffre d'affaires issu de l'énergie et des services réseau

Le chiffre d'affaires généré par les livraisons d'énergie dans le cadre de contrats avec des clients («own use exception» relevant d'IFRS 9) est par principe comptabilisé sur toute la durée de la prestation convenue. Dans le cadre des livraisons d'énergie, Alpiq a cependant droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client pour l'énergie déjà livrée. En pareil cas, Alpiq applique la dérogation optionnelle et inclut le chiffre d'affaires dans le montant pouvant être facturé. Dans le cadre de certains contrats, Alpiq vend le droit proportionnel à la production d'énergie d'une centrale. Le chiffre d'affaires issu de ces contrats est comptabilisé sur la période correspondant à la réalisation des dépenses.

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la fourniture de services système a lieu de façon linéaire tout au long de la période au cours de laquelle Alpiq s'engage à fournir ces services système. La comptabilisation du chiffre d'affaires concernant les services système a lieu en même temps que leur livraison.

Dans le cadre de la vente d'énergie, les pénalités (par exemple en cas d'écart entre les quantités d'énergie livrées et les quantités contractuelles) représentent une composante variable. Ces pénalités ne sont intégrées dans le calcul du prix de transaction que lorsqu'elles deviennent hautement probables, ce qui ne peut généralement être estimé que vers la fin de la période de livraison. La date de comptabilisation de ces composantes de prix variables constitue une décision discrétionnaire significative.

Chiffre d'affaires issu des prestations énergétiques numériques et de la mobilité électrique

Les revenus des activités liées à la mobilité électrique et à la gestion de l'énergie sont comptabilisés une fois l'équipement installé. Jusqu'à la date de la comptabilisation du chiffre d'affaires, les frais encourus sont portés à l'actif avec les stocks, tandis que les paiements anticipés perçus sont portés au passif sous forme de passifs sous contrat (acomptes reçus de clients). Les prestations réalisées après l'installation sont considérées comme des obligations de prestations séparées. Le prix de ces prestations est comptabilisé dans le chiffre d'affaires en fonction de l'avantage économique qu'il procure au client. Les revenus liés à des projets sont comptabilisés sur la période de la prestation, leur évolution étant principalement mesurée selon la méthode d'entrée basée sur les coûts. Les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont inscrits au bilan en tant qu'actifs contractuels, après déduction d'acomptes versés. En cas d'excédent d'acomptes, les chiffres d'affaires qui ne sont pas encore comptabilisables sont portés au passif sous forme de passifs contractuels.

La méthode de détermination de l'avancement des projets est soumise à la discrétion d'Alpiq. Avec la méthode d'entrée basée sur les coûts, le chiffre d'affaires enregistré reflète du mieux possible la prestation déjà livrée au client. L'utilisation de cette méthode se traduit par certaines estimations et pronostics. Ainsi, en particulier, les coûts supplémentaires attendus jusqu'à l'achèvement du projet, qui influencent le degré d'achèvement, sont liés à une incertitude considérable. En outre, les coûts totaux estimés peuvent différer des coûts effectifs à la fin du projet. Dans le cadre du contrôle des projets, les estimations de coûts sont régulièrement vérifiées et modifiées le cas échéant. Ces modifications concernent les coûts totaux attendus, le degré d'achèvement, et par conséquent également le montant du chiffre d'affaires déjà enregistré.

Chiffre d'affaires issu d'autres prestations

Les autres revenus de prestations relatifs à des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée de l'obligation de prestation. Alpiq fait de plus appel à la dérogation optionnelle suivante: si Alpiq a droit à des indemnités correspondant à la contre-valeur du client, le chiffre d'affaires est inclus dans le montant devant être facturé.

Dérogations appliquées aux chiffres d'affaires découlant de contrats clients

Alpiq met à profit la dérogation mentionnée dans IFRS 15 et, dans la mesure du possible, renonce à présenter les obligations de prestations restantes à l'issue de la période sous revue. Après l'application de cette dérogation, les activités poursuivies ne révèlent pas d'obligations de prestations restantes significatives à l'issue de la période sous revue.

Alpiq applique la dérogation disponible et renonce à l'activation de coûts en vue de la conclusion d'un contrat client, dans la mesure où ceux-ci sont amortis dans un délai d'un an. Après l'application de cette dérogation, Alpiq n'a pas inscrit de coûts significatifs au bilan.

Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers

Les dérivés de l'énergie et les dérivés financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de valeur des produits dérivés de l'énergie figurent dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. Le

résultat du négoce des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers inclut les gains et les pertes issus des transactions réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur. Des explications complémentaires sur l'évaluation figurent dans la [note 3.2](#).

2.3 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les revenus provenant de subventions publiques, comme la prime de marché pour les grandes installations hydroélectriques suisses. Ce poste comporte aussi les revenus des opérations de crédit-bail, ainsi que les revenus qui ne découlent pas de l'activité habituelle du Groupe Alpiq. En général, ce deuxième type de revenus ne présente pas un caractère récurrent planifiable. Il peut s'agir des bénéfices de cessions d'actifs immobilisés ou de parties d'entreprises, de prestations d'assurances et de paiements provenant de procédures juridiques.

En millions de CHF	2020	2019
Bénéfices résultant de la cession d'entreprises ¹	53	
Primes de marché	33	31
Revenus des opérations de crédit-bail	2	2
Bénéfices issus de la vente d'actifs immobilisés		3
Autres	30	14
Autres produits d'exploitation	118	50

1 Voir note 5.2

Prime de marché pour les grandes installations hydroélectriques en Suisse

En accord avec la loi sur l'énergie (LEne), les exploitants de grandes installations hydroélectriques en Suisse, dont la puissance mécanique brute moyenne est supérieure à 10 MW, ont le droit de bénéficier d'une prime de marché rétribuant l'électricité produite par ces installations et vendue sur le marché en dessous du prix de revient. Si le risque de ne pas couvrir les coûts de revient n'est pas assumé par les exploitants des centrales hydroélectriques mais par leurs propriétaires ou les fournisseurs d'électricité, la prime de marché revient à ces derniers. Le droit correspondant est né pour la première fois en 2018 sur la base des chiffres commerciaux de 2017 et s'applique pour la dernière fois en 2022 sur la base des chiffres commerciaux de 2021 en raison de l'échéance fixée dans la LEne. Le requérant qui souhaite faire valoir un droit à la prime de marché pour une année précise doit déposer un dossier de demande complet au plus tard le 31 mai de l'année concernée. Si les prétentions (droits) de tous les ayants droit dépassent les moyens financiers disponibles, elles seront toutes réduites de façon linéaire. Tout droit à une prime de marché dépend des autres prétentions en cas de demande de subventions excédentaire. L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) annonce la décision des droits à tous les requérants en même temps.

Le total des ressources disponibles pour la prime de marché et les droits effectifs en la matière étant encore inconnus lors de la première décision, l'OFEN peut décider de verser aux requérants 100 % ou 80 % du montant provisoire fixé. 20 % peuvent être réservés pour des questions techniques liées à l'exécution et ne seront réglés qu'avec la deuxième décision. L'OFEN évite ainsi autant que possible le remboursement éventuel d'un trop-perçu, qui est contraignant sur le plan administratif.

Droit 2020

La première décision pour le droit à la prime de marché 2020 a été communiquée le 5 novembre 2020, avec une entrée en vigueur en décembre 2020. Le droit pour Alpiq concernant l'exercice 2020 s'est élevé à 33 millions de CHF et a été

intégralement comptabilisé, puisque l'OFEN a décidé de verser 100 % du montant, après l'entrée en vigueur de la première décision.

Droit 2019

La première décision pour le droit de l'année 2019 a été communiquée le 7 novembre 2019, avec une entrée en vigueur en décembre 2019. Le droit pour Alpiq concernant l'exercice 2019 s'est élevé à 25 millions de CHF et a été intégralement comptabilisé dans l'exercice 2019, puisque l'OFEN a décidé de verser 100 % du montant, après l'entrée en vigueur de la première décision.

Principes comptables

Les primes de marché pour les grandes installations hydroélectriques en Suisse sont des subventions publiques au sens d'IAS 20. Les subventions publiques ne peuvent être comptabilisées que lorsque le droit à ces subventions est suffisamment certain. Alpiq considère le droit à une prime de marché à hauteur du paiement annoncé comme suffisamment sûr au sens d'IAS 20, dès que la décision est exécutoire. Cela signifie qu'au moment où la première décision est exécutoire, 100 % ou 80 % du montant provisoirement mis à disposition sont comptabilisés, en fonction du montant payé. Le montant restant est comptabilisé dès que la deuxième décision est applicable.

Revenus des opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées comme contrats de location-financement ou de location simple conformément aux exigences d'IFRS 16. Les transactions doivent être considérées comme une location-financement lorsque l'ensemble des opportunités et des risques liés avec la propriété à un actif sous-jacent est généralement transféré au preneur. Toutes les autres activités de location ne remplissant pas les critères de la location-financement sont portées au bilan comme location simple. Comme dans l'exercice précédent, Alpiq dispose uniquement de contrats de location simple. Il s'agit surtout de la location d'espaces commerciaux de biens immobiliers se trouvant sur la propriété foncière d'Alpiq. Les actifs loués sont portés au bilan comme immobilisations corporelles et les paiements de location sont enregistrés de façon linéaire sur la durée du contrat.

	< 1 an	1 – 2 ans	2 – 3 ans	3 – 4 ans	4 – 5 ans	> 5 ans	Flux de trésorerie Total
Paiements de location non actualisés attendus au 31.12.2020	2	2	1	1	1	1	8
Paiements de location non actualisés attendus au 31.12.2019	2	2	1	1	1	1	8

2.4 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2020	2019
Achat d'électricité de tiers	- 2 258	- 2 542
Achat d'électricité des centrales partenaires	- 452	- 345
Autres achats d'énergie	- 554	- 619
Charges de marchandises	- 7	- 6
Autres charges d'énergie et de marchandises	- 78	- 82
Charges d'énergie et de marchandises avant provisions	- 3 349	- 3 594
Provisions pour contrats déficitaires	- 102	- 59
Charges d'énergie et de marchandises	- 3 451	- 3 653

En substance, le poste «Autres achats d'énergie» englobe les coûts d'acquisition pour l'achat de combustibles (gaz et également charbon en 2019) et de certificats. Le poste «Autres charges d'énergie et de marchandises» comprend principalement les redevances hydrauliques, les droits de concession et les coûts de maintenance des installations.

2.5 Charges de personnel

En millions de CHF	2020	2019
Salaires et traitements	- 149	- 152
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 7	- 13
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	- 1	- 1
Charges de couverture sociale et autres charges de personnel	- 29	- 24
Charges de personnel	- 186	- 190

Effectif à la date de clôture

	31.12.2020	31.12.2019
Effectif, équivalents plein temps	1 247	1 218
Apprentis	11	8
Total	1 258	1 226

2.6 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2020	2019
Charges financières		
Charges d'intérêts	- 38	- 50
Intérêt net sur plans de prévoyance et provisions	- 18	- 15
Autres charges financières	- 5	- 8
Effets liés aux taux de change	- 11	
Total	- 72	- 73
Produits financiers		
Produits d'intérêts	14	2
Autres produits financiers	3	11
Effets liés aux taux de change		1
Total	17	14
Charges financières nettes	- 55	- 59

2.7 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2020	2019
Impôts sur le revenu courants	- 25	- 21
Impôts sur le revenu différés	68	131
Impôts sur le revenu	43	110

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2020	2019
Résultat avant impôts sur le revenu	123	- 336
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (taux d'imposition moyen suisse)	16 %	21 %
Impôts sur le revenu au taux attendu	- 20	71
Éléments entraînant des incidences fiscales:		
Ecart du taux d'imposition 16 % (21 %) par rapport aux taux d'impôt sur le revenu locaux prévus	- 5	- 25
Revenus exonérés d'impôt	23	35
Charges fiscalement non déductibles	- 28	- 34
Évaluation des reports de pertes	11	42
Incidence des variations de taux d'imposition	72	3
Années précédentes	- 9	17
Autres incidences	- 1	1
Total des impôts sur le revenu	43	110
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	- 35 %	33 %

Le 19 mai 2019, les citoyens suisses ont accepté la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Suite à cette réforme fiscale, un grand nombre de cantons ont abaissé leur taux d'imposition des bénéficiaires. Comme le peuple soleurois a approuvé la mise en œuvre cantonale de la RFFA le 9 février 2020 seulement, les principales répercussions sur le Groupe Alpiq ont lieu cette année. C'est pourquoi le taux prévu de l'impôt sur le revenu est passé de 21 % l'année précédente à 16 %. La mise en œuvre de la RFFA dans le canton de Soleure influence de manière déterminante les changements de taux d'imposition qui résultent de l'adaptation du taux d'imposition différé.

Variation des impôts différés actifs et passifs

En millions de CHF	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés passifs, nets
Etat au 31.12.2018	37	492	455
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	60	- 71	- 131
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat	5	11	6
Variation du périmètre de consolidation		- 5	- 5
Différences issues des conversions en devises	- 3	- 1	2
Etat au 31.12.2019	99	426	327
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	- 18	- 86	- 68
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat	- 1	- 1	
Variation du périmètre de consolidation		- 1	- 1
Différences issues des conversions en devises	- 1		1
Etat au 31.12.2020	79	338	259

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Pertes fiscales et impôts actifs pas encore utilisés	41	36
Immobilisations corporelles	29	49
Autres actifs immobilisés	2	4
Actif circulant	19	17
Provisions et engagements	26	27
Total des impôts différés actifs en termes bruts	117	133
Immobilisations corporelles	127	155
Autres actifs immobilisés	182	228
Actif circulant	39	49
Provisions et engagements	28	28
Total des impôts différés passifs en termes bruts	376	460
Impôts différés passifs, nets	259	327
Impôts actifs inscrits au bilan	79	99
Impôts passifs inscrits au bilan	338	426

Au 31 décembre 2020, certaines filiales disposaient de reports de pertes fiscales de 782 millions de CHF au total (exercice précédent: 770 millions de CHF), qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables. Dans le poste «Impôts sur le revenu différés», le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 577 millions de CHF (614 millions de CHF) car, pour les impôts différés actifs, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes non inscriptibles à l'actif s'élève en moyenne à 15 % (18 %). Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après:

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Sur 1 an	59	53
Sur 2 – 3 ans	45	77
Après 3 ans	370	357
Utilisable sans limitation	103	127
Total des reports de pertes non inscriptibles à l'actif	577	614

Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporaires déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 91 millions de CHF (161 millions de CHF).

Pour le calcul des impôts courants sur le revenu, les hypothèses sont établies en s'appuyant sur les bases légales locales. Les impôts réels à payer peuvent différer du montant initialement calculé, puisque la taxation définitive a en partie lieu plusieurs années après la clôture de l'exercice sous revue. De plus, la question de la taxation définitive des centrales partenaires situées dans les cantons du Valais et des Grisons doit encore être clarifiée. Les risques qui en résultent sont identifiés, évalués et, le cas échéant, enregistrés. La détermination des actifs d'impôts différés repose sur des estimations parfois très importantes. Les prévisions sous-jacentes couvrent plusieurs années et comprennent, entre autres, les prévisions des bénéfices imposables futurs, ainsi que des questions d'interprétation sur les bases légales existantes.

Principes comptables

La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés. Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante et les impôts différés sur le revenu aux taux fiscaux annoncés ou en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les impôts sur le revenu différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et de charges dans les comptes annuels internes au Groupe et les comptes annuels fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue selon la méthode «balance sheet liability». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte dans les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du Groupe qui ne seront pas dissoutes dans un proche avenir et pour lesquelles le contrôle des décisions appartient au Groupe. Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si leur réalisation est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan et les actifs d'impôts non reconnus sont publiés.

2.8 Résultat par action

	2020	2019 (ajusté) ¹
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies en millions de CHF	163	- 229
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ²	- 29	- 29
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies en millions de CHF	134	- 258
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies en millions de CHF	- 56	- 42
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat des activités poursuivies et non poursuivies en millions de CHF	78	- 300
Nombre pondéré d'actions en circulation	33 110 364	33 110 364
Résultat par action des activités poursuivies en CHF, dilué et non dilué	4,02	- 7,81
Résultat par action des activités non poursuivies en CHF, dilué et non dilué	- 1,69	- 1,26
Résultat par action en CHF, dilué et non dilué	2,33	- 9,07

- 1 La conversion du prêt hybride des actionnaires a créé 5 235 715 nouvelles actions. C'est pourquoi le nombre d'actions pondérées en circulation en 2019 a été ajusté à des fins de comparaison, ce qui a également eu un impact sur le résultat par action. Voir note 3.7 pour plus d'informations.
- 2 Voir note 3.7

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

3 Gestion du risque, instruments financiers et financement

3.1 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de crédit, de liquidité et de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de change et risques de taux d'intérêt). Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques. La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour protéger la production des centrales Alpiq, entérinée par la Direction générale.

La Group Risk Policy fixe les principes de gestion des risques du Groupe Alpiq. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion des risques. Les unités compétentes gèrent leurs risques conformément à la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La Group Risk Policy se compose d'une Business Risk Policy applicable à l'échelle du Groupe, d'une Energy Risk Policy spécifique aux activités liées à l'énergie et d'une Financial Risk Policy. La Business Risk Policy régit le processus annuel de cartographie des risques, la définition et le contrôle des mesures d'atténuation des risques opérationnels et stratégiques ainsi que la gestion de la sécurité intégrale. L'Energy Risk Policy définit les processus et méthodes de gestion des risques

de marché et de crédit dans les activités liées à l'énergie. En outre, elle régit la gestion des variations de liquidités occasionnées par les activités de négoce en bourse et les conventions bilatérales d'appels de marge. Enfin, elle détermine les principes de la stratégie de couverture (hedging) pour les portefeuilles de négoce de la production d'énergie. La Financial Risk Policy définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Elle règle la gestion des risques liés à la liquidité, au change et aux taux d'intérêt.

L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion des risques; elle est subordonnée au Président exécutif. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion des risques et veille à ce que les rapports parviennent en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés et évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de marché, de crédit et de liquidité. Elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise et contrôlées en permanence.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des valeurs déterminantes pour la gestion du capital. Il est également régulièrement informé de son évolution réelle. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont déterminants pour la stratégie. Le 31 décembre 2020, le ratio des fonds propres s'est établi à 51,2 % (exercice précédent: 49,9 %).

Alpiq Holding SA achète une part significative du financement du Groupe Alpiq de façon centralisée. La source de financement principale est le marché des capitaux suisse. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des engagements financiers du Groupe s'élève à 61 % au 31 décembre 2020 (60 %). Le montant des passifs financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité de rendement afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est déterminant pour la gestion du capital. Il est calculé comme suit:

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Passifs financiers à long terme	913	1 175
Passifs financiers à court terme	299	132
Passifs financiers	1 212	1 307
Dépôts à court terme	596	634
Titres	27	26
Liquidités	340	440
Liquidités incluses dans les actifs détenus en vue de la vente		1
Placements financiers (liquidité)	963	1 101
Endettement net (dette nette)	249	206
EBITDA avant effets exceptionnels ¹	262	110
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels¹	1,0	1,9

1 Chiffres de l'année précédente ajustés, voir la note 2.1 pour les explications

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes:

Contrat	Echéance	En millions de CHF	Utilisation au 31.12.2020 en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2019 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations
					Ratio FP	Dette nette / EBITDA	Rating bancaire
Limite de crédit consortial	Déc. 22	200	0	0	x	x	x

La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Toutes les obligations ont été remplies au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq.

La gestion de ce risque dans les activités liées à l'énergie concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume d'activité significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte aussi bien les produits dérivés de l'énergie comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie. La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité. Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA – CCC) en fonction de leur probabilité de défaut. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire. Dans les activités liées à l'énergie, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties qui remplissent les critères de la Group Risk Policy. Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Afin de gérer activement le risque de crédit lié aux liquidités et aux dépôts à terme, l'unité fonctionnelle Treasury a fixé certaines limites qui restreignent le montant des actifs détenus par une contrepartie. Les limites sont calculées et contrôlées sur une base mensuelle en fonction de divers facteurs. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'est à signaler à la date de clôture du bilan, puisque les liquidités et les dépôts à terme sont largement diversifiés, échelonnés dans le temps et mis en place avec des contreparties à faible risque de défaillance. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des contreparties financières.

Le risque de crédit maximal calculé correspond à la valeur comptable des actifs financiers et s'élève à 2 720 millions de CHF au 31 décembre 2020 (exercice précédent: 2 674 millions de CHF). Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des postes minimisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq.

Compensation des actifs et passifs financiers

Une part significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. Dans le négoce d'énergie, les accords de netting constituent un instrument courant pour réduire le volume des flux de trésorerie effectifs. Les postes concernant la même contrepartie sont présentés en montants nets dans le bilan uniquement si l'accord de netting qui permet de compenser les montants comptabilisés est juridiquement applicable et qu'une compensation nette est prévue.

En millions de CHF	31.12.2020			31.12.2019		
	Brut	Netting	Net (bilan)	Brut	Netting	Net (bilan)
Actifs financiers						
Créances résultant des livraisons et prestations	1 739	- 1 025	714	2 026	- 1 410	616
Dérivés de l'énergie	1 805	- 1 184	621	2 297	- 1 772	525
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	5		5	11		11
Passifs financiers						
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 434	- 1 025	409	1 796	- 1 410	386
Dérivés de l'énergie	1 626	- 1 184	442	2 178	- 1 772	406
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	19		19	26		26

Garanties financières

Des sécurités supplémentaires, telles que des garanties, des règlements d'appels de marge ou des assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire. Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques ainsi que les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. Les garanties financières obtenues et octroyées dans le cadre des conventions d'appels de marge sont précisées ci-après:

En millions de CHF	31.12.2020		31.12.2019	
	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées	Garanties financières obtenues	Garanties financières octroyées
Garanties en espèces	58	12	2	27
Garanties ¹	6			11
Total	64	12	2	38

1 Les garanties envers des entreprises associées ou des tiers au profit de tiers sont précisées dans la note 4.8.

Risque de liquidités

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie significative des créances est compensée et réglée à des échéances fixes, ce qui réduit les pics de besoins en liquidités. Les bourses d'énergie et les grands négociants en énergie ont pour habitude de recourir aux appels de marge pour réduire le risque de contrepartie, ce qui peut entraîner des créances ou passifs significatifs à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en appliquant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des limites de crédit auprès de banques. La gestion des liquidités consiste à planifier, contrôler, mettre à disposition et optimiser mois après mois les liquidités du Groupe Alpiq.

Le tableau suivant liste les flux de trésorerie attendus pour les passifs financiers et les instruments financiers dérivés. Une sortie de liquidités à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc présenter des écarts significatifs par rapport aux échéances contractuelles. Dans le négoce européen de l'énergie, une partie importante des créances est compensée et réglée à des échéances fixes (ce que l'on appelle le «netting»). Les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants nets si les accords de netting avec les contreparties sont applicables et si la réalisation s'effectue par le biais de paiements nets. En fonction de la performance future des produits dérivés jusqu'à leur échéance, les flux de trésorerie effectifs peuvent différer sensiblement des montants déclarés. Afin de présenter le

risque de liquidité effectif des instruments financiers dérivés, le tableau suivant présente les entrées et les sorties de trésorerie provenant de contrats ayant des valeurs de remplacement positives et négatives, bien que les IFRS n'exigent que la présentation du risque de liquidité des passifs financiers. Les instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les futures transactions énergétiques pour usage propre («own use») ne sont pas inclus dans le tableau car il s'agit de transactions en cours qui ne sont pas comptabilisées au bilan. En raison d'une erreur de report, les entrées et sorties de fonds issues d'instruments financiers dérivés ont été présentées l'année précédente avec un signe algébrique erroné de sorte que le flux de trésorerie net était trop bas. Les chiffres comparatifs ont été adaptés en conséquence.

2020: échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable	Flux de trésorerie					
		Total	< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans
Engagements résultant des livraisons et prestations	409	- 409	- 379	- 23	- 7		
Emprunts obligataires	818	- 870			- 162	- 708	
Prêts passifs	346	- 365		- 29	- 112	- 174	- 50
Obligations locatives	48	- 60	- 1	- 1	- 5	- 26	- 27
Autres passifs financiers ¹	263	- 157	- 114	- 34	- 8	- 1	
Sorties de fonds issues de passifs financiers non dérivés		- 1 861	- 494	- 87	- 294	- 909	- 77
Dérivés de l'énergie	179						
Entrées de fonds		3 355	3	351	1 405	1 587	9
Sorties de fonds		- 3 095	- 5	- 421	- 1 363	- 1 301	- 5
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 14						
Entrées de fonds		1 669	74	327	1 252	16	
Sorties de fonds		- 1 683	- 73	- 327	- 1 257	- 26	
Entrées / (sorties) de fonds nettes issues d'instruments financiers dérivés		246	- 1	- 70	37	276	4

1 La valeur comptable comprend des engagements liés aux prêts convertibles de Swissgrid SA pour lesquels aucune sortie de fonds n'est prévue (voir note 3.3).

2019: échéancier des passifs financiers et des instruments financiers dérivés

En millions de CHF	Valeur comptable						Flux de trésorerie	
		Total	< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	
Engagements résultant des livraisons et prestations	386	- 386	- 338	- 41	- 7			
Emprunts obligataires	818	- 890			- 19	- 871		
Prêts passifs	437	- 466	- 1	- 54	- 63	- 255	- 93	
Obligations locatives	52	- 63	- 1	- 2	- 6	- 22	- 32	
Autres passifs financiers ¹	263	- 115	- 73	- 22	- 9	- 11		
Sorties de fonds issues de passifs financiers non dérivés		- 1 920	- 413	- 119	- 104	- 1 159	- 125	
Dérivés de l'énergie	119							
Entrées de fonds (ajusté)		2 895		454	1 507	933	1	
Sorties de fonds (ajusté)		- 2 812		- 403	- 1 480	- 926	- 3	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 15							
Entrées de fonds (ajusté)		1 651	83	451	1 113	4		
Sorties de fonds (ajusté)		- 1 667	- 83	- 451	- 1 114	- 18	- 1	
Entrées / (sorties) de fonds nettes issues d'instruments financiers dérivés (ajusté)		67	0	51	26	- 7	- 3	

1 La valeur comptable comprend des engagements liés aux prêts convertibles de Swissgrid SA pour lesquels aucune sortie de fonds n'est prévue (voir note 3.3).

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, des risques de change et de taux d'intérêt. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés. L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la Group Risk Policy définie à l'échelle du Groupe. Elle fixe les règles concernant la prise de risques, leur évaluation, leurs limites et leur contrôle. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect des limites de risque, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à des conditions très défavorables. Les futures transactions énergétiques pour usage propre (own use) ne figurent pas au bilan. Ce type de transaction s'inscrit dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement issues du négoce de produits dérivés de l'énergie à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement. Alpiq procède également à des transactions de négoce sur des produits dérivés de l'énergie. Les produits dérivés de l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus en tant que contrats à terme. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan. L'effet du risque de crédit sur les justes valeurs n'est pas significatif. Les risques liés aux transactions de négoce et

d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risques prescrites conformément aux dispositions de la Group Risk Policy. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les positions à risques sont surveillées conformément aux normes «Value at Risk» (VaR) et «Profit at Risk» (PaR).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des produits et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers. Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela ne s'avère que partiellement possible voire impossible, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter des fluctuations du résultat, la comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting) est utilisée dans la mesure du possible. Les dérivés de devises sont exclusivement des produits OTC. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme valables à la date de clôture du bilan. Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence des taux d'inflation doit toutefois compenser la variation du niveau des taux de change à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Risques de taux d'intérêt

Les actifs et passifs financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la Financial Risk Policy, la liquidité est investie avec une échéance maximale de deux ans. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables, surtout ceux à long terme, sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs. Les dérivés de taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La juste valeur est définie sur la base des flux de paiement convenus par contrat et actualisés aux taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq. Les sensibilités se basent sur les instruments financiers portés au bilan à la date de référence de celui-ci. Concernant les produits dérivés sur l'énergie, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes: électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximums par rapport à la moyenne avec un niveau de confiance de 99 % sont utilisés pour calculer les sensibilités. Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change sont calculées à l'aide des fluctuations historiques et estimées à 5 %. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1 % de la courbe de taux sur la variation de la juste valeur. Pour quantifier les risques individuels, Alpiq part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts pour les activités poursuivies.

En millions de CHF	31.12.2020			31.12.2019		
	+/- en %	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu	+/- en %	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur le poste Autre résultat avant impôts sur le revenu
Risque lié aux prix de l'énergie	47,4	85		49,4	59	
Risque de change EUR / CHF	5,0	0	35	5,0	5	30
Risque de change EUR / CZK	5,0	0		5,0	1	
Risque de change EUR / PLN	5,0	0		5,0	1	
Risque de taux d'intérêt	1,0	6	4	1,0	5	6

3.2 Instruments financiers

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1	1	1	1
Titres	27	27	26	26
Valeurs de remplacement positives des dérivés				
Dérivés de l'énergie	621	621	525	525
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	5	5	11	11
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	818	857	818	873
Prêts passifs	346	358	437	454
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Valeurs de remplacement négatives des dérivés				
Dérivés de l'énergie	442	442	406	406
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	19	19	26	26

Pour tous les autres instruments financiers évalués aux coûts amortis, à l'exception des dettes locatives, la valeur comptable ne se différencie de la juste valeur que de façon négligeable. Les justes valeurs correspondantes ne sont donc pas présentées.

Hierarchisation des instruments financiers à leur juste valeur

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement présenté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classés selon la hiérarchie d'évaluation suivante:

Niveau 1:

prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2:

modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur

Niveau 3:

modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Titres	27		27	
Dérivés de l'énergie	621		540	81
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	5		5	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	857	857		
Prêts passifs	358		358	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie	442		440	2
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	19		19	

En millions de CHF	31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Participations financières	1		1	
Titres	26		26	
Dérivés de l'énergie (ajusté)	525		524	1
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	11		11	
Passifs financiers évalués aux coûts amortis				
Emprunts obligataires	873	873		
Prêts passifs	454		454	
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat				
Dérivés de l'énergie (ajusté)	406		397	9
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	26		26	

Durant l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent, aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu. La reclassification du niveau 3 au niveau 2 mentionnée ci-après concerne des dérivés de l'énergie à long terme pour lesquels l'évaluation repose désormais, à mesure que la liquidité du marché augmente, sur les prix de marché observables.

Les dérivés de l'énergie, de devises et de taux d'intérêt sont des produits OTC relevant essentiellement du niveau 2. L'estimation des produits dérivés de l'énergie fait appel à une courbe de prix modèle. Dans cette courbe, les facteurs d'intrant observables (prix de marché) sont complétés par des prix forward horaires qui sont sans arbitrage et qui sont comparés chaque mois à l'aide d'un benchmarking externe des prix.

La juste valeur des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Produits dérivés de l'énergie de niveau 3

Les produits dérivés de l'énergie déclarés au niveau 3 sont évalués à l'aide de méthodes qui utilisent en partie des intrants tels que les prix de l'énergie à long terme ou les taux d'actualisation qui ne peuvent être dérivés directement d'un marché actif. Dans les cas complexes, l'évaluation est réalisée selon une méthode basée sur les flux de trésorerie actualisés (discounted cash-flows). Un changement réaliste des intrants non observables n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat global ni sur les fonds propres d'Alpiq. Pour des raisons de matérialité, les éléments de niveau 3 n'ont pas été présentés séparément l'année précédente. Celle-ci est maintenant ajustée à des fins de comparaison.

Le tableau suivant montre l'évolution des produits dérivés de l'énergie classés selon le niveau 3:

En millions de CHF	2020		2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Valeurs de remplacement au 1.1.	1	9	0	0
Achats	63			13
Variation de la juste valeur affectant le compte de résultat dans le chiffre d'affaires net ¹	17	- 5	1	- 4
Reclassification depuis le niveau 3	- 1			
Netting	1	- 2		
Valeurs de remplacement au 31.12.	81	2	1	9

1 Dont 17 millions de CHF (exercice précédent: 1 million de CHF) sont imputables à des actifs et - 5 millions de CHF (- 4 millions de CHF) à des passifs qui étaient encore détenus au 31 décembre.

Evolution des gains et pertes «au 1^{er} jour»

Lors de l'évaluation d'instruments financiers dont les paramètres d'évaluation ne sont pas entièrement basés sur les prix négociés sur des marchés actifs, la juste valeur au moment de la conclusion du contrat peut différer du prix de la transaction. Cette différence est reportée comme un gain ou une perte au premier jour et amortie de manière linéaire jusqu'à ce que les marchés sous-jacents aux paramètres d'évaluation soient liquides.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la variation des gains et pertes reportés, reconnus le premier jour. Ces positions concernent uniquement les produits dérivés de l'énergie de niveau 3.

En millions de CHF	2020		2019	
	Gains au 1 ^{er} jour	Pertes au 1 ^{er} jour	Gains au 1 ^{er} jour	Pertes au 1 ^{er} jour
Etat au 1.1.	0	13	0	0
Gains / pertes reportés provenant de nouvelles transactions	13			13
Gains et pertes comptabilisés dans le compte de résultat	- 2	- 1		
Différences issues des conversions en devises				
Etat au 31.12.	11	12	0	13

Charges / produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	2020		2019	
	Compte de résultat	Autre résultat	Compte de résultat	Autre résultat
Bénéfices / pertes nets (sans les intérêts)				
Actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	91		38	
Actifs financiers évalués aux coûts amortis ¹	40		- 5	
Désignés comme instrument de couverture	19	- 8	- 11	38
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts pour actifs financiers évalués aux coûts amortis ¹	14		2	
Charges d'intérêts pour passifs financiers évalués aux coûts amortis	- 31		- 42	
Charges d'intérêts pour passifs financiers évalués à la juste valeur et désignés comme instrument de couverture	- 7		- 8	

1 2020 comprend l'effet de l'ajustement du prix d'achat pour le transfert du réseau suisse à très haute tension (voir note 5.2)

Des informations sur les corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations figurent dans la [note 4.5](#).

Principes comptables

Les participations financières, les titres et les dérivés sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués aux coûts d'acquisition amortis. Le Groupe Alpiq ne dispose d'aucun instrument financier évalué à sa juste valeur selon les autres éléments du résultat global.

Actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lors du premier calcul à leur juste valeur. Les coûts de transaction correspondants sont passés directement dans le compte de résultat. Les variations de valeur des instruments financiers évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans le résultat financier par le biais du compte de résultat, à l'exception des dérivés de devises conclus dans le cadre de la couverture de transactions d'énergie. La variation de valeur de dérivés dans le cadre de l'activité énergétique est enregistrée en chiffre d'affaires net.

Actifs et passifs financiers évalués aux coûts amortis

Les actifs et passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition amortis sont évalués, à l'exception des créances résultant des livraisons et prestations, à leur juste valeur lors du premier calcul, majorés ou diminués des coûts de transaction directement imputables. Les créances résultant des livraisons et prestations sont évaluées au prix de transaction.

L'évaluation ultérieure d'actifs financiers aux coûts d'acquisition amortis applique la méthode suivante pour le calcul des dépréciations: les pertes futures prévues sur les actifs financiers non garantis sont comptabilisées conformément au modèle prospectif fondé sur les pertes attendues (expected credit loss model). Les dépréciations relatives aux pertes attendues sont déterminées au moyen de probabilités de défaillance de crédit publiques; elles tiennent compte d'informations prévisionnelles ainsi que de probabilités de défaillance historiques. Pour les actifs financiers, les pertes attendues au cours des douze mois suivants sont comptabilisées. Si le risque de crédit augmente de façon significative pour certaines contreparties, des corrections de valeur sont enregistrées sur les actifs concernés pour toute la durée

restante du contrat. Concernant les créances de livraisons et de prestations, l'approche simplifiée pour la prise en compte des pertes attendues est appliquée, conformément à IFRS 9. Dans ce cadre, les pertes attendues pour l'ensemble de la durée résiduelle sont comptabilisées (voir [note 4.5](#)).

Alpiq analyse les pertes antérieures sur les crédits et en déduit une évaluation des pertes attendues futures, en tenant compte des conditions-cadres économiques et des informations obtenues en externe. Les évaluations sont périodiquement vérifiées et analysées. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Hedge Accounting

Alpiq utilise des produits dérivés sur l'énergie, les devises et les taux d'intérêt pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges). Contrairement à la comptabilisation des produits dérivés de l'énergie, la comptabilité de couverture (hedge accounting) est utilisée pour certains dérivés de devises étrangères et de taux d'intérêt.

	31.12.2020		31.12.2019	
	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés dans l'actif circulant (en millions de CHF)	3		7	
Instruments financiers dérivés dans les fonds étrangers à court terme (en millions de CHF)	1	16	1	21
Valeur nominale (en millions de CHF)	230		212	
Valeur nominale (en millions d'EUR)	1 026	139	843	164

Tant les activités de base couvertes que les swaps de taux d'intérêt sont basés sur les taux d'intérêt EURIBOR. Aucun ajustement de contrats n'a encore été négocié ni de contrat existant résilié dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. L'impact financier de la réforme sur le Groupe Alpiq est estimé comme étant insignifiant. Conformément aux dérogations d'IFRS 9, les flux de trésorerie futurs couverts sont toujours attendus, également après la mise en œuvre de la réforme, et la comptabilité de couverture est maintenue.

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation en matière de risque est analysée dans sa globalité dans le cadre de la stratégie et de la définition des objectifs de gestion du risque, puis la relation de couverture entre les instruments de couverture et l'élément couvert est définie. Cette démarche permet de s'assurer que les exigences d'efficacité sont satisfaites au début de la relation de couverture. La désignation formelle s'effectue dans le cadre de la documentation de la relation de couverture. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle.

Variation des réserves de cash-flow hedge

En millions de CHF	2020		2019	
	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt	Couverture de change	Swaps de taux d'intérêt
Réserves de cash-flow hedge au 1.1.	33	- 17	9	- 23
Comptabilisation du bénéfice / de la perte	6	- 2	22	- 3
Reclassification du bénéfice / de la perte réalisé dans le chiffre d'affaires net	- 19		9	
Reclassification du bénéfice / de la perte réalisé dans le résultat financier		7		8
Reclassification dans le résultat financier en raison d'une dissolution anticipée ¹				2
Variation issue des centrales partenaires et autres entreprises associées		- 2		1
Impôts sur le revenu	4	- 1	- 7	- 2
Réserves de cash-flow hedge au 31.12.	24	- 15	33	- 17

1 Une partie des swaps de taux d'intérêt a été dissoute de manière anticipée car le financement de projet correspondant a été remboursé.

Couverture de change

Les postes en devises étrangères liés à la vente de capacités de production suisses en euros sont couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'opérations à terme sur devises. Dans ce cadre, la composante spot est désignée comme instrument de couverture pour la comptabilité de couverture. Les bénéfices / pertes non réalisés de la composante spot sont enregistrés sous les autres éléments du résultat, en tenant compte des impôts différés. Les variations de la composante à terme sont comptabilisées dans le compte de résultat. A la date de clôture du bilan, aucune inefficacité des couvertures de change n'a été constatée. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2021 à 2024.

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2020, il existe des swaps de taux d'intérêt servant à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable. Les financements de projets présentent une durée restante allant de quatre à dix ans.

En millions de CHF	2020	2019
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 1.1.	21	30
Paiements d'intérêts réalisés	- 7	- 8
Variation juste valeur	2	3
Dissolution anticipée ¹		- 2
Différences issues des conversions en devises		- 2
Valeur de remplacement négative swaps de taux d'intérêt au 31.12.	16	21

1 Une partie des swaps de taux d'intérêt a été dissoute de manière anticipée car le financement de projet correspondant a été remboursé.

3.3 Autres actifs à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Actifs divers à long terme	Total
Valeurs comptables au 1.1.2020	1	7	99	107
Entrées		5		5
Reclassifications		- 1	- 50	- 51
Valeurs comptables au 31.12.2020	1	11	49	61

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Actifs divers à long terme	Total
Valeurs comptables au 1.1.2019	1	10	149	160
Entrées		2		2
Reclassifications		- 4	- 50	- 54
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		- 1		- 1
Valeurs comptables au 31.12.2019	1	7	99	107

Alpiq a cédé l'ensemble des créances de prêt octroyées par Swissgrid SA en 2014 dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension. Lors de la vente, les tranches du prêt Swissgrid ont été cédées sans le droit de conversion qui en fait partie par contrat. Sous certaines conditions, Swissgrid SA peut, respectivement doit, convertir les prêts en fonds propres. Les acquéreurs des prêts recevraient alors des participations aux fonds propres de Swissgrid SA. Dans le cas d'une conversion et vu le contrat conclu avec les acquéreurs des prêts, Alpiq est toutefois tenue de reprendre de ces derniers l'ensemble des participations aux fonds propres de Swissgrid SA issues de la conversion à hauteur de 99 millions de CHF au maximum (exercice précédent: 148 millions de CHF). Alpiq a donc vendu les prêts tout en contractant un engagement à hauteur de 99 millions de CHF (148 millions de CHF). En raison des modalités contractuelles de la transaction, les prêts n'ont pas pu être comptabilisés et restent dans les comptes d'Alpiq en tant qu'«Actifs divers à long terme» pour un montant de 50 millions de CHF (99 millions de CHF) et en tant que «Créances» à hauteur de 49 millions de CHF (49 millions de CHF), compte tenu de l'échéance des obligations convertibles dans Swissgrid SA sur lesquelles ils reposent. Cette reclassification résulte du fait que le montant correspondant des obligations convertibles de Swissgrid SA devra être remboursé au cours des douze prochains mois. De plus, dans l'étendue des engagements pris dans le cadre des ventes, il existe des dettes financières d'un montant de 50 millions de CHF (99 millions de CHF) présentées en tant que «Autres engagements à long terme» et d'un montant de 49 millions de CHF (49 millions de CHF) en tant que «Autres engagements à court terme».

3.4 Autres engagements à long terme

Ce poste comprend, entre autres, les engagements à hauteur de 50 millions de CHF (exercice précédent: 99 millions de CHF) résultant de la vente des créances de prêt de Swissgrid SA. D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la [note 3.3](#).

3.5 Passifs financiers

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Obligations locatives	Total
Passifs financiers à long terme au 1.1.2020	818	311	46	1 175
Passifs financiers à court terme au 1.1.2020		126	6	132
Passifs financiers au 1.1.2020	818	437	52	1 307
Nouveaux engagements financiers		13	3	16
Remboursement		- 102	- 9	- 111
Actualisation			2	2
Différences issues des conversions en devises		- 2		- 2
Passifs financiers au 31.12.2020	818	346	48	1 212
Passifs financiers à long terme au 31.12.2020	675	196	42	913
Passifs financiers à court terme au 31.12.2020	143	150	6	299

En millions de CHF	Emprunts obligataires	Prêts passifs	Obligations locatives	Total
Passifs financiers à long terme au 31.12.2018	817	490		1 307
Passifs financiers à court terme au 31.12.2018	149	46		195
Passifs financiers au 31.12.2018	966	536	0	1 502
Effet lié à une modification dans l'établissement des comptes (première application d'IFRS 16)		- 35	60	25
Passifs financiers au 1.1.2019	966	501	60	1 527
Nouveaux engagements financiers		53	2	55
Remboursement	- 149	- 110	- 9	- 268
Actualisation	1	1	2	4
Reclassification au poste du bilan «Passifs détenus en vue de la vente»			- 1	- 1
Différences issues des conversions en devises		- 8	- 2	- 10
Passifs financiers au 31.12.2019	818	437	52	1 307
Passifs financiers à long terme au 31.12.2019	818	311	46	1 175
Passifs financiers à court terme au 31.12.2019		126	6	132

Emprunts obligataires existants à la date de clôture du bilan

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt effectif en %	Valeur comptable 31.12.2020	Valeur comptable 31.12.2019
Alpiq Holding SA Valeur nominale 144 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 %	2011 / 2021	20.09.2021	2,401	143	143
Alpiq Holding SA Valeur nominale 145 millions de CHF, taux fixe 3 %	2012 / 2022	16.05.2022	3,060	145	145
Alpiq Holding SA Valeur nominale 141 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 %	2015 / 2023	30.06.2023	2,123	141	141
Alpiq Holding SA Valeur nominale 260 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2014 / 2024	29.07.2024	2,712	259	259
Electricité d'Emosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 %	2017 / 2022	02.11.2022	1,441	130	130

A la date de clôture du bilan, l'intérêt pondéré rapporté à la valeur nominale des emprunts obligataires émis et cotés à la SIX Swiss Exchange est de 2,35 % (exercice précédent: 2,34 %), celui des prêts passifs de 3,52 % (3,53 %). Ces derniers comprennent également le financement de projets libellés en euros. L'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires et des prêts passifs s'élève à 2,67 % (2,72 %).

Principes comptables

Les principes comptables des engagements financiers sont présentés dans la [note 3.2](#) et dans la [note 3.6](#).

3.6 Crédit-bail

Le Groupe Alpiq est preneur de crédit-bail dans plusieurs cas, notamment dans le cadre de la production d'électricité des parcs éoliens et de la location de terrains, de bâtiments et d'infrastructures informatiques. Les contrats de location sont généralement conclus pour une durée fixe comprise entre un mois et vingt ans et comportent en partie des options de prolongation et de résiliation. Le tableau ci-dessous présente la modification des valeurs comptables nettes des droits d'utilisation activés dans les immobilisations corporelles:

En millions de CHF	Droits d'utilisation des biens immobiliers	Droits d'utilisation des centrales	Droits d'utilisation autres	Total
Valeur comptable nette au 1.1.2020	16	28	4	48
Investissements	2			2
Amortissements	-3	-2	-1	-6
Dépréciations		-1		-1
Reprises de pertes de valeur	1			1
Différences issues des conversions en devises		-1		-1
Valeur comptable nette au 31.12.2020	16	24	3	43
dont coût d'achat	22	38	5	65
dont amortissements cumulés	-6	-14	-2	-22

En millions de CHF	Droits d'utilisation des biens immobiliers	Droits d'utilisation des centrales	Droits d'utilisation autres	Total
Valeur comptable nette au 1.1.2019	20	33	4	57
Investissements	1		1	2
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		- 1		- 1
Amortissements	- 3	- 3	- 1	- 7
Dépréciations	- 1			- 1
Différences issues des conversions en devises	- 1	- 1		- 2
Valeur comptable nette au 31.12.2019	16	28	4	48
dont coût d'achat	20	38	5	63
dont amortissements cumulés	- 4	- 10	- 1	- 15

Les variations des valeurs comptables des obligations locatives contenues dans les engagements financiers figurent à la [note 3.5](#). La sortie de fonds globale résultant des contrats de location s'élevait en 2020 à 9 millions de CHF (exercice précédent: 9 millions de CHF).

Principes comptables

Le Groupe Alpiq utilise une approche et une procédure d'évaluation uniques pour tous les contrats de location. Il renonce à l'ensemble des facilitations d'application permises avec IFRS 16 pour les contrats de location à court terme et de faible valeur. A la conclusion du contrat, Alpiq détermine s'il s'agit d'un contrat de location selon IFRS 16 ou si ce contrat en comporte un de ce type. Il s'agit d'un contrat de location lorsqu'Alpiq est autorisée à contrôler, contre rétribution, l'utilisation d'un actif identifié pour une durée déterminée. Les droits d'utilisation contractuels des actifs loués et les engagements relatifs à de futurs paiements de location découlant des contrats de location sont inscrits au bilan à la date de la disponibilité de l'objet loué. Les droits d'utilisation contractuels des actifs loués sont portés au bilan comme partie intégrante des immobilisations corporelles. Ils sont évalués aux coûts d'acquisition amortis et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée ou sur la durée d'utilité, avec prise en compte d'une éventuelle dépréciation. Les coûts d'acquisition comprennent le montant des obligations locatives, majorés des éventuelles obligations de démantèlement, des coûts d'achat et paiements uniques directement imputables ayant été effectués avant ou à la conclusion du contrat, et déduction faite des éventuelles incitations à la location reçues.

La première approche de l'obligation locative s'effectue à la valeur actuelle des futurs paiements de location attendus. La valeur actuelle est calculée à l'aide d'un taux marginal d'endettement applicable au pays, à la durée et à la devise. Dans les périodes suivantes, les obligations locatives sont évaluées aux coûts d'acquisition amortis et actualisées avec la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont portées au bilan comme partie intégrante des passifs financiers à court ou long terme.

La détermination de la durée contractuelle qui permet de définir les paiements de location attendus peut exiger diverses estimations de la direction concernant l'utilisation future des actifs loués. Les options de prolongation ne sont prises en compte dans la durée contractuelle que s'il est certain que l'option s'exerce. Les options de résiliation ne sont prises en compte que s'il est certain que l'option ne s'exerce pas. Lors de l'évaluation, Alpiq tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent un intérêt économique à exercer l'option. Alpiq a défini en interne des limites pour fixer la durée contractuelle des contrats de location à durée indéterminée résiliables: pour les bâtiments, les parkings ainsi que les centrales, dix ans maximum; pour les autres actifs loués, comme le mobilier, l'informatique, les véhicules, deux ans maximum.

3.7 Fonds propres

Capital-actions

Au 1^{er} janvier 2020, le capital-actions s'élevait à 278,7 millions de CHF, composé de 27 874 649 actions nominatives entièrement libérées de 10 CHF. Le 24 juin 2020, l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA a approuvé la fusion avec dédommagement (squeeze-out merger) avec Alpha 2020 SA, proposée par le Conseil d'administration. Suite à la décision d'approbation prise le même jour par l'Assemblée générale extraordinaire d'Alpha 2020 SA, Alpiq Holding SA, en tant que société transférante, a été fusionnée dans Alpha 2020 SA qui a été rebaptisée Alpiq Holding SA le même jour. La fusion a été inscrite au registre du commerce le 26 juin 2020 et est juridiquement effective. Après la fusion et le changement de raison sociale, Alpiq Holding SA disposait d'un capital-actions de 0,279 million de CHF composé de 27 874 649 actions nominatives d'une valeur de 0,01 CHF chacune.

Avec la conversion du prêt hybride des actionnaires au quatrième trimestre 2020 (voir ci-dessous), 5 235 715 nouvelles actions nominatives de 0,01 CHF chacune ont été créées, entraînant une augmentation du capital-actions de 52 357,15 CHF. Au 31 décembre 2020, le capital-actions s'élève à 0,331 million de CHF, composé de 33 110 364 actions nominatives entièrement libérées de 0,01 CHF.

L'actionnariat est composé de la manière suivante:

	Parts en % au 31.12.2020	Parts en % au 31.12.2019
EOS HOLDING SA	33,33	31,44
Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG	33,33	27,06
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	19,90	13,66
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	6,44	7,13
Eniwa Holding AG	2,12	2,00
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA	1,79	2,13
IBB Holding AG	1,12	
Regio Energie Solothurn	1,00	
WWZ AG	0,96	0,91
Canton de Soleure		5,61
Autres		10,06

Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA propose à l'Assemblée générale du 28 mai 2021 de verser un dividende de 1,40 CHF par action (46 millions de CHF au total) au titre de l'exercice 2020.

Capital hybride

Prêt hybride des actionnaires principaux suisses

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Au quatrième trimestre 2020, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a proposé la conversion en fonds propres des prêts hybrides en cours des actionnaires. La décision d'augmenter le capital-actions a été adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020. La modification des statuts et l'approbation du rapport d'augmentation de capital par le Conseil d'administration ont eu lieu à la mi-novembre. L'augmentation du capital-actions a été inscrite au registre du commerce le 16 novembre 2020 et est juridiquement effective.

Concernant le prêt hybride des actionnaires principaux suisses, il était possible de suspendre le versement des intérêts sans qu'Alpiq ne soit obligée de verser ultérieurement les intérêts suspendus. Comme au cours de l'exercice précédent, Alpiq a décidé, pour la période allant de mars 2019 à mars 2020, de ne verser aucun intérêt sur le prêt hybride des principaux actionnaires suisses. Lors de la conversion, toute créance a été abandonnée en ce qui concerne les intérêts accumulés après mars 2020.

Emprunt public hybride

En 2013, Alpiq avait placé un emprunt public hybride de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux. Sa durée est illimitée et il est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. Alpiq dispose, tous les 15 novembre, d'un droit annuel de remboursement de l'emprunt public hybride. Comme dans l'exercice précédent, Alpiq a renoncé pour l'exercice 2020 à faire usage de ce droit. En 2018, le taux d'intérêt a été ajusté pour la première fois aux conditions de marché de l'époque et se situe depuis à 4,5325 %. L'ajustement du taux d'intérêt aux conditions du marché s'effectue tous les cinq ans. Le prochain aura donc lieu le 15 novembre 2023. En 2023 et en 2043, la rémunération sera majorée de respectivement 25 pb et 75 pb. Le versement des intérêts sur les emprunts publics hybrides peut être suspendu à la discrétion d'Alpiq. Dans ce cas, les intérêts expirent au bout de trois ans.

Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2020 s'élèvent à 29 millions de CHF (exercice précédent: 29 millions de CHF). Indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation juridique de les payer, les intérêts de l'emprunt public hybride imputables à l'exercice remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net» pour le calcul du résultat non dilué par action. Les intérêts courus après impôts s'élèvent à 4 millions de CHF au 31 décembre 2020 (18 millions de CHF, dont 4 millions de CHF pour l'emprunt public hybride). Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme engagement financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. Des paiements d'intérêts d'un montant total de 29 millions de CHF ont été effectués en 2020. En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées via les fonds propres (réserves de bénéfice) comme n'ayant pas d'effet sur le compte de résultat.

4 Actifs et passifs opérationnels

4.1 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres ¹	Installations en cours de construction et acomptes	Droits d'utilisation Crédit-bail ²	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2020	116	1 673	11	26	60	48	1 934
Variation du périmètre de consolidation					- 4		- 4
Investissements				1	50	2	53
Prestations propres activées					1		1
Reclassifications		27		1	- 34		- 6
Amortissements	- 4	- 85	- 1	- 4		- 6	- 100
Dépréciations		- 22				- 1	- 23
Reprises de pertes de valeur		63			4	1	68
Différences issues des conversions en devises		- 1				- 1	- 2
Valeurs comptables nettes au 31.12.2020	112	1 655	10	24	77	43	1 921
dont coût d'achat	175	4 933	41	37	81	65	5 332
dont amortissements cumulés	- 63	- 3 278	- 31	- 13	- 4	- 22	- 3 411

1 Comprend les installations opérationnelles, les véhicules ainsi que les coûts de démantèlement et de rénovation

2 Voir la note 3.6 pour les détails

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres ¹	Installations en cours de construction et acomptes	Droits d'utilisation Crédit-bail ²	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2019	119	2 266	11	29	33	57	2 515
Investissements		17		1	40	2	60
Prestations propres activées					1		1
Reclassifications		22		2	- 9		15
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		- 310		- 2	- 4	- 1	- 317
Amortissements	- 3	- 98		- 4		- 7	- 112
Dépréciations		- 201				- 1	- 202
Différences issues des conversions en devises		- 23			- 1	- 2	- 26
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	116	1 673	11	26	60	48	1 934
dont coût d'achat	177	4 917	42	37	182	63	5 418
dont amortissements cumulés	- 61	- 3 244	- 31	- 11	- 122	- 15	- 3 484

1 Comprend les installations opérationnelles, les véhicules ainsi que les coûts de démantèlement et de rénovation

2 Voir la note 3.6 pour les détails

Dépréciations et reprises de pertes de valeur 2020

En 2020, des dépréciations à hauteur de 23 millions de CHF (exercice précédent: 202 millions de CHF) et des reprises de pertes de valeur à hauteur de 68 millions de CHF (0 million de CHF) ont été opérées.

Le 27 janvier 2020, Gestore dei Servizi Energetici GSE S.p.A. (GSE), responsable en Italie de la mise en œuvre et du contrôle des systèmes d'incitation et des instruments de soutien à la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, a transmis à Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l. (SASF 4) le rapport final de son inspection, qui a débuté en juillet 2017 et s'est achevée en 2019. GSE a constaté des divergences entre les spécifications mentionnées dans la documentation relative à la demande de tarif d'injection et les preuves soumises et, de plus, certaines preuves n'ont pas pu être fournies. La demande en vue de bénéficier du tarif d'injection avait été soumise par Moncada Energy Group avant la construction des installations photovoltaïques. En tant que constructeur des installations, il était également chargé de veiller à ce qu'elles soient construites conformément aux spécifications et que les attestations pertinentes puissent être fournies. Alpiq avait repris SASF 4 de Moncada Energy Group S.r.l. en 2018. GSE a considéré les écarts identifiés comme importants; il a donc révoqué le droit de SASF 4 de profiter des tarifs d'injection déjà reçus et a également indiqué que SASF 4 perdait son droit à tout tarif d'injection futur. Alpiq a fait appel de la décision en utilisant les voies de recours disponibles. En raison de la réduction possible du droit de profiter des futurs tarifs d'injection, Alpiq a comptabilisé des dépréciations sur les installations photovoltaïques concernées lors de l'exercice précédent ainsi qu'au premier semestre 2020. Une autre provision avait également été constituée l'année précédente pour éventuellement rembourser les tarifs d'injection reçus. Après la présentation de nouvelles preuves et diverses négociations, GSE a annulé, à la fin de 2020, la révocation complète du droit aux tarifs d'injection ordonné au début de 2020 et a fixé à la place une réduction de 18 % du tarif d'injection initialement accordé. C'est pourquoi Alpiq a effectué une reprise de valeur de 12 millions de CHF et une dissolution de la provision à hauteur de 9 millions de CHF pour les installations de SASF 4 qui relèvent du domaine opérationnel Generation International. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur recouvrable est de 7,54 %. Alpiq envisage une action en justice contre le groupe Moncada Energy afin d'être indemnisée.

Dans le domaine opérationnel Generation International, des pertes de valeur ont dû être comptabilisées sur les parcs éoliens des sociétés italiennes Alpiq Wind Italia S.r.l. et Enpower 2 S.r.l., sur les installations solaires de la société italienne Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l. (SASF 2) et sur les petites centrales hydroélectriques d'Isento Wasserkraft AG. Ces montants s'élèvent à 17 millions de CHF pour les parcs éoliens, à 2 millions de CHF pour les installations solaires et à 2 millions de CHF pour les petites centrales hydroélectriques. Les principales causes de ces dépréciations sont liées aux tarifs d'injection qui ont expiré ou expireront dans les années à venir, à la baisse prévue des prix de l'électricité et à l'augmentation du taux d'escompte. Pour déterminer la valeur recouvrable, un taux d'actualisation avant impôt de 6,77 % a été utilisé pour Alpiq Wind Italia, un taux de 5,39 % pour Enpower 2, un taux de 6,20 % pour SASF 2 et un taux de 5,25 % pour Isento Wasserkraft.

La centrale thermique de San Severo en Italie, qui appartient au domaine opérationnel Generation International, a enregistré une reprise de pertes de valeur de l'ordre de 52 millions de CHF. Les résultats positifs obtenus ainsi que les perspectives d'avenir montrent que le potentiel de performance a augmenté durablement. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur recouvrable est de 9,62 %.

Dans le cadre de la vente du parc éolien suédois Tormoseröd, qui appartient au domaine opérationnel Generation International, une reprise de pertes de valeur d'un montant de 4 millions de CHF a été enregistrée. D'autres informations concernant la vente sont fournies dans la [note 5.2](#).

Dépréciations 2019

Des dépréciations de 186 millions de CHF concernaient les centrales à charbon tchèques de Kladno et Zlín, qui appartenaient au domaine opérationnel Generation International, avant leur reclassement dans les actifs détenus en vue

de la vente. Des explications détaillées à ce sujet ainsi que sur les dépréciations d'actifs et de passifs vendus figurent dans la [note 5.2](#). En outre, dans le cadre du rapport d'inspection final de GSE, des dépréciations de 14 millions de CHF ont dû être comptabilisées pour des installations photovoltaïques (voir dépréciations et reprises de pertes de valeur 2020). Un taux d'actualisation avant impôts de 4,63 % a été utilisé pour déterminer le montant recouvrable.

Engagements contractuels

A la date du bilan, les obligations contractuelles pour la construction et l'achat d'immobilisations corporelles s'élevaient à 29 millions de CHF (exercice précédent: 25 millions de CHF).

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de l'immobilisation corporelle.

L'amortissement d'immobilisations corporelles s'effectue de façon linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée ou, dans le cas des centrales, en tenant compte de la date du retour de la concession. Les installations en cours de construction et acomptes ne sont soumises à aucun amortissement planifié tant qu'elles ne sont ni terminées ni opérationnelles et sont reclassées dans la catégorie d'installations correspondante; le premier amortissement s'effectue après l'achèvement ou la réalisation de l'état opérationnel. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs se situe dans les fourchettes suivantes:

- Centrales: 20 – 80 ans
- Réseaux de transport: 15 – 40 ans
- Bâtiments: 20 – 60 ans
- Installations opérationnelles / véhicules: 3 – 20 ans
- Terrains: uniquement en cas de dépréciations
- Installations en cours de construction et acomptes: dans la mesure où des dépréciations sont déjà prévisibles

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire. A chaque date de clôture du bilan, Alpiq vérifie si les immobilisations corporelles présentent des signes de dépréciation. En présence de tels signes, elle détermine le montant recouvrable pour l'actif. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur la valeur réalisable. La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise dans le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements planifiés.

La détermination de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle et de la valeur recouvrable fait appel à des estimations. Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la juste valeur, déduction faite des frais de cession, et la valeur d'utilité d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Les plans d'entreprise des trois exercices suivants approuvés par la direction ainsi que d'autres facteurs pertinents connus après cette approbation en constituent la base. Les plans d'entreprise se fondent sur des valeurs empiriques passées ainsi que sur des attentes actuelles du marché et comportent donc d'importantes incertitudes relatives aux estimations et hypothèses. Celles-ci se réfèrent en substance aux prix de gros sur les marchés à terme européens ainsi qu'aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR / CHF et EUR / USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations effectuées sont vérifiées périodiquement à l'aide de données externes et d'analyses du marché. Les flux monétaires sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0 % (exercice précédent: 2,0 %) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la croissance moyenne à long terme attendue par Alpiq et représente un pronostic. Les taux d'actualisation utilisés reflètent l'estimation actuelle du marché pour les risques spécifiques des actifs et constituent l'estimation la plus probable. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures. Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

4.2 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie ¹	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en développement et acomptes	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2020	30	0	66	6	102
Investissements				11	11
Prestations propres activées				5	5
Reclassifications			21	-15	6
Amortissements	-2		-19		-21
Dépréciations	-1		-3		-4
Valeurs comptables nettes au 31.12.2020	27	0	65	7	99
dont coût d'achat	1 492		514	7	2 013
dont amortissements cumulés	-1 465		-449		-1 914

- 1 Comprennent les paiements anticipés pour les droits sur les prélèvements d'énergie à long terme, y compris les intérêts activés, ainsi que les contrats de prélèvement d'énergie à long terme acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie ¹	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en développement et acomptes	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.2019	31	16	77	8	132
Investissements				8	8
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications			7	-7	0
Reclassification au poste du bilan «Actifs détenus en vue de la vente»		-16	-1		-17
Amortissements	-1		-14		-15
Dépréciations			-2	-7	-9
Différences issues des conversions en devises			-1		-1
Valeurs comptables nettes au 31.12.2019	30	0	66	6	102
dont coût d'achat	1 492		500	6	1 998
dont amortissements cumulés	- 1 462		- 434		- 1 896

1 Comprennent les paiements anticipés pour les droits sur les prélèvements d'énergie à long terme, y compris les intérêts activés, ainsi que les contrats de prélèvement d'énergie à long terme acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Dépréciations 2020

Dans le domaine opérationnel Digital & Commerce, une perte de valeur de 3 millions de CHF a été comptabilisée dans les autres immobilisations incorporelles et concerne des logiciels déjà dépréciés l'année précédente. Dans le domaine opérationnel Generation International, les droits de prélèvement d'énergie d'Alpiq Wind Italia S.r.l. ont dû être réduits de 1 million de CHF. Des informations complémentaires figurent dans la [note 4.1](#).

Dépréciations 2019

Une dépréciation de 7 millions de CHF respectivement de 2 millions de CHF a été comptabilisée dans le domaine opérationnel Digital & Commerce pour les installations en développement et les autres immobilisations incorporelles, car un logiciel n'a pas pu être utilisé comme prévu.

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. Les actifs à durée d'utilité limitée sont généralement amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité économique estimée. L'amortissement sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectue à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat. A la fin de chaque exercice, la durée et la méthode d'amortissement sont vérifiées. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant au bilan se situe dans une fourchette de 1 à 77 ans. Les installations en développement et acomptes ne sont pas amorties. La présence d'une éventuelle dépréciation est vérifiée si elle en présente des signes.

Si la valeur comptable dépasse le montant recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur le montant réalisable. La dépréciation de valeur d'une immobilisation incorporelle enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise dans le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements planifiés.

Les principales incertitudes relatives aux estimations et hypothèses figurent dans la [note 4.1](#).

4.3 Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 1.1.2020 (ajusté)¹	2 314	10	2 324
Dividendes	- 22		- 22
Part dans le résultat	- 35		- 35
Incidences d'IAS 19 et d'IFRS 9 comptabilisées sous autre résultat	13	2	15
Investissements		1	1
Reclassifications	- 6	3	- 3
Valeurs comptables au 31.12.2020	2 264	16	2 280

1 Voir note 1.4

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 1.1.2019 (ajusté)¹	2 398	20	2 418
Dividendes	- 22		- 22
Part dans le résultat	- 38	- 2	- 40
Incidences d'IAS 19 et d'IFRS 9 comptabilisées sous autre résultat	- 18	- 2	- 20
Reclassifications	- 6		- 6
Sorties		- 2	- 2
Dépréciations		- 4	- 4
Valeurs comptables au 31.12.2019 (ajusté)¹	2 314	10	2 324

1 Voir note 1.4

Valeurs clés

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de reprendre l'énergie correspondant à leur participation et de payer les dépenses annuelles au prorata. Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés. Concernant certaines centrales partenaires, Alpiq a cédé à une autre entreprise une partie de l'énergie lui revenant au titre de sa participation ainsi que l'obligation y relative de payer les frais annuels au prorata. Dans ces cas-là, la part présentée, pertinente sur le plan économique, peut différer de la participation en actions. Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2020 à 452 millions de CHF (exercice précédent: 345 millions de CHF). Elles relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Inclus dans les valeurs clés, ceux-ci sont calculés sur la base d'une pondération.

Principales centrales partenaires 2020

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 135	1 282	2 054	800	3 743	1 487	5 469	1 431	735	246
dont immobilisations financières à long terme	49	30	9	4	2 329	925	2 290	599		
Actif circulant	19	11	281	110	108	43	297	77	14	5
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	1		278	108	17	7	99	26	6	2
Fonds étrangers à long terme	666	400	1 646	642	3 364	1 337	4 309	1 127	87	29
dont dettes financières à long terme	665	399	1 646	642	105	42	485	127	87	29
Fonds étrangers à court terme	235	141	283	110	132	52	198	52	38	13
dont dettes financières à court terme	166	100	250	98	46	18	40	10	23	7
Fonds propres	1 253	752	406	158	355	141	1 259	329	624	209
Revenus	168	101	3	1	421	168	520	137	131	44
Charges	-195	-117	-14	-5	-407	-162	-530	-139	-169	-56
Résultat net	-27	-16	-11	-4	14	6	-10	-2	-38	-12
Autre résultat	3	2	-5	-2	18	7	19	5		
Résultat global	-24	-14	-16	-6	32	13	9	3	-38	-12
Dividendes versés		5				7		6		2

Les entreprises associées considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Aucun prix de marché n'est attribué à ces sociétés.

Principales centrales partenaires 2019

En millions de CHF	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA (ajusté) ¹		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 192	1 315	1 975	770	3 641	1 447	5 349	1 399	777	259
dont immobilisations financières à long terme	56	34	9	4	2 213	879	2 165	566		
Actif circulant	6	4	25	10	183	73	378	99	5	2
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	2	1	18	7	48	19	160	42	1	
Fonds étrangers à long terme	835	494	1 417	552	3 343	1 329	4 212	1 102	67	22
dont dettes financières à long terme	814	489	1 417	552	136	54	485	127	67	22
Fonds étrangers à court terme	89	53	167	65	142	56	243	64	47	16
dont dettes financières à court terme	30	18	138	54					39	13
Fonds propres	1 274	772	416	163	339	135	1 272	332	668	223
Revenus	154	94	3	1	418	166	501	131	145	48
Charges	-193	-113	-20	-8	-403	-160	-499	-131	-177	-59
Résultat net	-39	-19	-17	-7	15	6	2	0	-32	-11
Autre résultat	-8	-2	2	1	-23	-9	-20	-5		
Résultat global	-47	-21	-15	-6	-8	-3	-18	-5	-32	-11
Dividendes versés		5				7		6		2

1 Voir note 1.4

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées 2020

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	3 881	1 027	47	18
dont immobilisations financières à long terme	51	7	1	
Actif circulant	112	21	28	9
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	51		15	5
Fonds étrangers à long terme	1 419	306	18	5
dont dettes financières à long terme	1 392	300		
Fonds étrangers à court terme	341	67	20	6
dont dettes financières à court terme	203	40	6	2
Fonds propres	2 233	675	37	16
Revenus	429	88	60	19
Charges	- 443	- 95	- 57	- 19
Résultat net	- 14	- 7	3	
Autre résultat	6	1	8	2
Résultat global	- 8	- 6	11	2
Dividendes versés		2		

Centrales partenaires mineures et autres entreprises associées 2019

En millions de CHF	Centrales partenaires mineures		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	3 994	1 055	25	10
dont immobilisations financières à long terme	60	8		
Actif circulant	101	17	23	8
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	52	9	10	4
Fonds étrangers à long terme	1 525	319	22	6
dont dettes financières à long terme	1 504	315		
Fonds étrangers à court terme	299	64	6	2
dont dettes financières à court terme	148	35		
Fonds propres	2 271	689	20	10
Revenus	385	80	84	26
Charges	- 400	- 87	- 98	- 32
Résultat net	- 15	- 7	- 14	- 6
Autre résultat	- 12	- 2	- 8	- 2
Résultat global	- 27	- 9	- 22	- 8
Dividendes versés		2		

Principes comptables

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Elle n'est ni une filiale ni un partenariat. L'influence est généralement considérée comme déterminante dans le cas où 20 à 50 % des droits de vote sont détenus. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20 %. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants tels que le Conseil d'administration ou qu'il participe à la politique commerciale et financière. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50 % ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence.

Parmi les entreprises associées, Alpiq distingue les centrales partenaires et les autres entreprises associées. Les centrales partenaires sont des sociétés qui construisent, entretiennent ou exploitent des centrales nucléaires ou hydroélectriques ou gèrent les droits de prélèvement d'énergie. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la juste valeur proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, les dernières clôtures disponibles sont utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Alpiq. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes annuels. Pour être intégrées dans les comptes consolidés, les clôtures des entreprises associées sont effectuées selon des méthodes de comptabilisation et d'évaluation uniformes. Pour les sociétés ne présentant aucune clôture IFRS, des comptes de rapprochement sont créés.

4.4 Stocks

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Matières consommables et combustibles	13	13
Certificats d'émissions de CO ₂ et autres certificats	53	47
Coûts d'exécution de contrats	1	1
Total	67	61

Principes comptables

Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, selon les coûts de production ou à la valeur nette de cession si celle-ci est inférieure. Les coûts d'exécution de contrats sont portés à l'actif lorsqu'ils sont directement liés à l'exécution d'une obligation de prestation et qu'ils devraient être à nouveau couverts. Les coûts d'exécution de contrats portés à l'actif sont systématiquement amortis sur la période durant laquelle la prestation a été fournie au client.

4.5 Créances

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant des livraisons et prestations ¹	714	616
Paiements d'avance aux fournisseurs	8	7
Créances diverses à court terme ²	356	315
Total	1 078	938

1 Dont 446 millions de CHF (exercice précédent: 353 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15

2 Comprend des actifs contractuels de 12 millions de CHF (exercice précédent: 0 million de CHF)

Alpiq accorde à ses clients des délais de paiement qui n'excèdent pas 30 jours pour la plupart. Dans certains cas, ce délai peut être de 60 jours. Les créances et engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la [note 3.1](#).

Analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2020			31.12.2019		
	Brut	Correction de valeur	Net (bilan)	Brut	Correction de valeur	Net (bilan)
Non dues	668		668	577	- 1	576
Dues depuis 1 - 90 jours	31	- 1	30	22		22
Dues depuis 91 - 180 jours	1	- 1		6	- 6	
Dues depuis 181 - 360 jours				3		3
Dues depuis plus de 360 jours	57	- 41	16	54	- 39	15
Total	757	- 43	714	662	- 46	616

Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable avant correction de valeur	757	662
Part corrigée	- 43	- 46
Correction de valeur au début de l'exercice	- 46	- 42
Constitution de corrections de valeur supplémentaires ¹	- 1	- 9
Décomptabilisation en raison de pertes	1	1
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	2	2
Différences issues des conversions en devises	1	2
Correction de valeur à la fin de l'exercice	- 43	- 46

1 Dont - 1 million de CHF (exercice précédent: - 9 millions de CHF) issus de contrats conclus avec des clients selon IFRS 15

Les corrections de valeur comprennent des corrections de valeur individuelles d'un montant de 42 millions de CHF (exercice précédent: 45 millions de CHF), qui ont été créées pour des créances présentant des signes concrets d'un risque

de défaillance (tel que l'insolvabilité). Elles comprennent aussi, conformément à l'«expected credit loss model», des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 1 million de CHF (1 million de CHF) en raison du risque de défaillance inhérent pesant sur les créances. Les pertes attendues se calculent, pour chaque contrepartie, sur la base des probabilités de défaillance individuelles, qui sont comprises, selon l'échéance des créances résultant des livraisons et prestations, entre 0,0 % et 19,4 % (0,0 % et 19,3 %).

Principes comptables

Les principes comptables des créances financières sont présentés à la [note 3.2](#).

4.6 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs à vue	338	438
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours	2	2
Total	340	440

Les avoirs à vue comprennent les comptes bancaires de filiales étrangères dont le solde total s'élève à 39 millions d'EUR, soit 42 millions de CHF (exercice précédent: 39 millions d'EUR, soit 42 millions de CHF) qui sont engagés sur la base de dispositions convenue dans des accords de financement conclus localement et qui ne peuvent être utilisés que pour couvrir les besoins de trésorerie propres du groupe. Ces fonds ne sont donc pas entièrement à la libre disposition du Groupe Alpiq.

4.7 Provisions

En millions de CHF	Contrats générant des pertes	Restructurations	Démantèlement des propres centrales	Garanties	Autres	Total
Provisions à long terme au 1.1.2020 (ajusté) ¹	319		45	1	49	414
Provisions à court terme au 1.1.2020	13	6		16	20	55
Provisions au 1.1.2020 (ajusté)¹	332	6	45	17	69	469
Dotation	114				18	132
Intérêts sur provisions	16		2			18
Utilisation	- 13			- 13	- 20	- 46
Provisions non utilisées et dissoutes	- 6			- 3	- 28	- 37
Reclassification					1	1
Provisions au 31.12.2020	443	6	47	1	40	537
Provisions à long terme au 31.12.2020	430		47	1	28	506
Provisions à court terme au 31.12.2020	13	6			12	31

¹ Voir note 1.4

Contrats générant des pertes

La provision pour les contrats à perte englobe la valeur actuelle des contrats à perte en cours à la date de clôture du bilan. L'augmentation de 114 millions de CHF concerne essentiellement deux contrats. D'une part, la provision pour le contrat déficitaire portant sur le futur prélèvement d'énergie de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance a été augmentée de 97 millions de CHF, ce qui s'explique par la moindre volatilité du profil horaire, la baisse des prix du marché à court et à long termes, la faiblesse persistante du taux de change CHF / EUR et le fait que la mise en service industrielle complète de la centrale est planifiée pour fin décembre 2021, et non plus, comme prévu à la fin de l'année dernière, pour fin septembre 2021. D'autre part, la provision pour un contrat déficitaire à l'étranger a dû être augmentée de 11 millions de CHF en raison de la baisse des prix du marché. Les informations concernant les activités non poursuivies sont fournies dans la [note 5.2](#).

Le montant des provisions pour les contrats déficitaires dépend de diverses hypothèses, en lien notamment avec l'évolution des prix de gros sur les marchés à terme européens ainsi que les prévisions des prix de l'énergie à moyen et long termes, les taux d'intérêt à long terme et les effets des taux de change (EUR en CHF). Ces hypothèses reposant sur des incertitudes sont émises à la date de clôture du bilan et peuvent faire partiellement l'objet d'ajustements significatifs dans les périodes suivantes.

Restructurations

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés par le passé.

Démantèlement des propres centrales

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés relatifs aux obligations de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

Garanties

La provision pour garanties a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels. Elle contient également les provisions pour garanties et indemnités liées à la cession des activités de services et d'ingénierie à Bouygues Construction.

Autres provisions

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel, les engagements actuels ou les risques d'engagements liés à des procédures judiciaires et des risques d'exploitation dont la survenue est jugée probable. En 2020, des provisions de 9 millions de CHF ont été dissoutes car GSE a annulé la révocation complète du droit de la Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l. aux tarifs d'injection (voir [note 4.1](#)).

Les provisions pour risques d'engagements liés à des procédures judiciaires reposent toutefois sur les informations actuellement disponibles et sur l'estimation réalisée par la direction concernant l'issue des procédures judiciaires. En fonction de l'issue effective, la sortie de fonds réelle peut considérablement différer des provisions.

Principes comptables

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables à la date de clôture du bilan, qui reposent sur des transactions commerciales ou événements passés et qui devraient vraisemblablement se

réaliser alors que l'échéance et / ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est déterminé à la date de clôture du bilan et correspond à la sortie de fonds actualisée à la date de clôture du bilan et attendue en fonction de la meilleure estimation possible.

4.8 Passifs éventuels et engagements de garantie

Audit fiscal de l'ANAF chez Alpiq Energy SE

Après avoir réalisé un audit fiscal auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, Prague, l'autorité fiscale roumaine ANAF (Agenția Națională de Administrare Fiscală) a fixé en septembre 2017 à 793 millions de RON, soit 176 millions de CHF, le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales (y compris les intérêts de retard) pour la période 2010 à 2014. Alpiq conteste le montant déterminé par l'autorité fiscale roumaine ANAF tant au niveau du bien-fondé que du montant, car elle est convaincue que les activités commerciales d'Alpiq Energy SE ont toujours été exercées dans le respect des lois et règlements roumains et européens en vigueur. La position d'Alpiq est confirmée par les évaluations actuellement disponibles d'experts juridiques et fiscaux externes. En 2017, Alpiq a déposé un recours auprès de l'ANAF contre le montant de l'impôt. Alpiq a reçu fin juin 2018 la décision de l'ANAF relative à cette question. Pour l'essentiel, l'ANAF conforte son point de vue et réfute la réclamation portant sur un montant de 589 millions de RON, soit 131 millions de CHF, en la jugeant infondée. Concernant un montant de 204 millions de RON, soit 45 millions de CHF, elle a annulé la décision résultant de l'audit fiscal et a ordonné une réévaluation. Sur un point sans importance pour le montant, l'ANAF a pris une décision en faveur d'Alpiq. Alpiq a contesté la décision sur opposition de l'ANAF et utilisé la voie légale de recours disponible. Plusieurs auditions ont eu lieu en 2020 à ce sujet. En outre, l'expert indépendant désigné par le tribunal a remis son rapport d'expertise au tribunal. Cependant, l'ANAF a fait d'autres allégations qu'Alpiq nie. La prochaine audition aura lieu en mars 2021.

Le 29 janvier 2019, la Cour suprême à Bucarest a décidé que l'avis de taxation à hauteur de 589 millions de RON, soit 131 millions de CHF, n'était pas exécutoire jusqu'à ce que le tribunal ait statué en première instance. Le 3 septembre 2019, la Cour d'appel de Bucarest a également approuvé la demande d'Alpiq de ne pas rendre la décision fiscale exécutoire avant qu'un tribunal de dernière instance n'ait rendu une décision. Ce jugement est définitif. Alpiq réclame à l'ANAF le remboursement des frais engagés et des frais supplémentaires liés à la garantie bancaire et a donc introduit une action correspondante auprès de la Cour d'appel de Bucarest à l'automne 2019. Cette action a été partiellement approuvée lors d'un jugement de première instance et Alpiq a obtenu un montant insignifiant pour dommages-intérêts en raison de mesures de sécurités illicites prises par l'ANAF. La demande en dommages et intérêts sera poursuivie au civil.

Alpiq estime toujours improbable de perdre cette procédure et n'a donc pas comptabilisé d'engagement pour cette charge fiscale.

Demande de révision contre Alpiq Holding SA

Dans le cadre de la fusion avec dédommagement (voir [note 3.7](#) Fonds propres), tous les actionnaires minoritaires d'Alpiq Holding SA ont reçu un dédommagement pour chaque action Alpiq Holding SA qu'ils détenaient au moment de la fusion. Le dédommagement versé par l'un des actionnaires s'est élevé à 70 CHF par action. Les actionnaires qui ont reçu un dédommagement dans le cadre de la fusion ont donc été traités de la même manière que ceux qui avaient proposé leurs actions Alpiq dans le cadre de l'offre publique d'acquisition faite par Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG (SKBAG).

Comme Alpiq l'a annoncé dans son communiqué de presse du 4 septembre 2020, les deux investisseurs Knight Vinke (KVIP International V L.P.) et Merion Capital (Merion Capital LP, Merion Capital ERISA LP et Merion Capital II LP) ont chacun déposé une demande de révision du dédommagement contre Alpiq Holding SA en vertu de la loi sur la fusion, article 105. Avec ces deux recours, ils font examiner en justice le dédommagement approuvé par les deux assemblées générales et versé par SKBAG. Les deux demandes ont été déposées le 1^{er} septembre 2020 auprès du tribunal compétent, la Chambre

patrimoniale cantonale du Canton de Vaud, sous la forme d'une requête de conciliation. Selon les deux investisseurs, le dédommagement doit être basé sur une valeur antérieure d'au minimum 140 CHF (Knight Vinke), respectivement 130 CHF (Merion) par action pour les actions nominatives Alpiq Holding SA. Cette valeur correspondrait à un montant d'indemnisation supplémentaire d'environ 195 millions de CHF qu'Alpiq Holding SA devrait verser à tous les actionnaires minoritaires indemnisés.

Dans le cadre de l'offre publique d'acquisition volontaire de SKBAG, PricewaterhouseCoopers (PwC) en tant qu'experte indépendante, avait été chargée d'établir et de soumettre une Fairness Opinion sur l'adéquation du prix de l'offre du point de vue financier. Après une analyse détaillée, PwC avait défini une fourchette de valeur de 65 CHF à 73 CHF par action Alpiq Holding SA. A l'époque, PwC arrivait dans sa Fairness Opinion à la conclusion que le prix proposé était juste et approprié du point de vue financier. Dans le cadre de la fusion avec dédommagement, Alantra SA avait été chargée de préparer un rapport d'évaluation indépendant pour les Conseils d'administration d'Alpiq Holding SA et d'Alpha 2020 SA. Le rapport d'évaluation d'Alantra a déterminé une fourchette de valeur allant de 63,30 CHF à 72,50 CHF par action Alpiq Holding SA, confirmant ainsi que le dédommagement convenu de 70 CHF par action est approprié.

Sur la base de tous les faits et circonstances connus à ce jour, y compris les deux rapports d'évaluation indépendants qui ont conclu que le montant du dédommagement par action était approprié, Alpiq estime improbable de perdre ce litige.

Autres éléments

A la date de clôture du bilan tout comme au 31 décembre 2019, il n'y avait pas d'engagements conditionnels au profit de tiers, liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis de tiers. D'autres engagements en relation avec des centrales partenaires sont indiqués dans la [note 4.3](#). Les engagements conditionnels concernant la vente des activités de services et d'ingénierie figurent à la [note 5.2](#).

4.9 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Engagements résultant des livraisons et prestations	409	386
Engagements divers à court terme	213	162
Acomptes reçus de clients	21	14
Total	643	562

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont compensés par les «Créances résultant des livraisons et prestations», pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. D'autres informations sont fournies dans la [note 3.1](#).

Les engagements découlant de la vente des créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA, à hauteur de 49 millions de CHF (exercice précédent: 49 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Engagements divers à court terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la [note 3.3](#).

5 Structure du Groupe

5.1 Regroupements d'entreprises

Aucune entreprise n'a été acquise en 2020 ou en 2019.

5.2 Sociétés cédées

Flux de trésorerie net provenant de la vente

En millions de CHF	2020	2019
Entrées de liquidités	26	280
Coûts de la vente	- 1	- 6
Liquidités des filiales vendues		- 9
Flux de trésorerie net provenant de la vente	25	265

Bénéfice provenant de la vente

En millions de CHF	2020	2019
Entrées de liquidités	26	280
Réévaluation des parts restantes à leur juste valeur ¹	3	
Sorties d'actifs nets	- 11	- 273
Coûts de la vente	- 1	- 6
Bénéfice provenant de la vente (avant reclassification des écarts de conversion cumulés)	17	1
Reclassification des écarts de conversion cumulés	- 3	- 28
Bénéfice provenant de la vente	14	- 27
dont le bénéfice tiré de la cession de Flexitricity Ltd. et de Tormoseröd Vindpark AB dans les autres produits d'exploitation	14	
dont la perte de la cession d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. dans les autres charges d'exploitation		- 27

1 Compris dans le poste «Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées»

Actifs et passifs à la date de la vente

En millions de CHF	2020	2019
Immobilisations corporelles	5	264
Immobilisations incorporelles	6	
Autres actifs à long terme	1	
Stocks		21
Créances	1	13
Comptes de régularisation		1
Liquidités		9
Total des actifs	13	308
Provisions à long terme		7
Impôts sur le revenu différés	1	5
Passifs financiers à court terme		1
Autres engagements à court terme		21
Comptes de régularisation	1	1
Total des fonds étrangers	2	35
Total des actifs nets	11	273

2020: cessions

Le 9 septembre 2020, la vente de Flexitricity Ltd. à Reserve Power Holdings (Jersey) Limited, membre du groupe Quinbrook, a été exécutée. Le prix de vente s'est élevé à 18 millions de CHF, ce qui a généré une entrée nette de liquidités de 17 millions de CHF. Les actifs et les passifs de Flexitricity Ltd. étaient comptabilisés au bilan comme «Actifs détenus en vue de la vente» et «Passifs détenus en vue de la vente». En 2019, Alpiq avait comptabilisé une dépréciation de 10 millions de CHF sur le goodwill afin que la valeur comptable corresponde au prix de vente prévu à cette date moins les coûts de la cession. Le prix de vente effectivement obtenu est supérieur au prix prévu à la fin de 2019, de sorte qu'un bénéfice comptable a été réalisé sur la vente.

La vente de 70 % des parts détenues dans Tormoseröd Vindpark AB à Fu-Gen (Future Generation Renewable Energy) a été réalisée le 18 décembre 2020. Alpiq continue de détenir une participation de 30 % dans Tormoseröd Vindpark AB. En raison de l'influence déterminante qu'Alpiq continue d'exercer, les participations sont désormais passées au bilan dans le poste «Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées». Le prix de vente s'est élevé à 8 millions de CHF, ce qui a généré une entrée nette de liquidités de 8 millions de CHF. Le bénéfice provenant de la vente comprend également la réévaluation de la participation restante à sa juste valeur de 3 millions de CHF.

2019: cessions

Le 30 août 2019, la vente d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o., qui détient les deux centrales thermiques de Kladno et de Zlín, à la société Sev.en Zeta a.s. (CZ), appartenant à Sev.en Energy Group, a été exécutée. Le prix de vente s'est élevé à 280 millions de CHF, ce qui a généré une entrée nette de liquidités de 265 millions de CHF. Depuis le 15 mai 2019, les actifs et les passifs d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. étaient comptabilisés au bilan comme «Actifs détenus en vue de la vente» et «Passifs détenus en vue de la vente». La valeur recouvrable d'Alpiq Generation (CZ) s.r.o. a été calculée juste avant le classement en «Actifs détenus en vue de la vente» respectivement «Passifs détenus en vue de la vente». Pour ce faire, un taux d'actualisation avant impôts de 5,34 % a été utilisé. L'évaluation a généré une dépréciation sur les immobilisations corporelles à hauteur de 186 millions de CHF. Après le reclassement, une nouvelle dépréciation de 53 millions de CHF a été

comptabilisée sur les actifs détenus en vue de la vente afin que la valeur comptable corresponde au prix de vente moins les coûts de la cession.

Indemnisation pour le transfert du réseau à très haute tension

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à Swissgrid SA, société nationale pour l'exploitation du réseau, à des valeurs d'apport provisoires. La valeur des différents actifs n'a pas pu être déterminée de manière concluante à cette date, car des procédures d'évaluation étaient en cours. De plus, Alpiq a obtenu pour l'exercice 2016, suite à la nouvelle décision de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) concernant la méthode d'évaluation, une indemnisation plus élevée pour le transfert de sa participation dans le réseau à très haute tension suisse.

Le 9 février 2021, l'ElCom a rendu ses décisions concernant les différences de couverture de 2011 et 2012 des anciennes Alpiq Réseau SA Gösigen et Alpiq Réseau SA Lausanne. En outre, elle en a fixé les valeurs réglementaires au 31 décembre 2012. Alpiq et Swissgrid peuvent toutes deux faire appel de cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral dans un délai de 30 jours. Si ce délai expire sans avoir été utilisé, les décisions seront exécutoires et la correction d'évaluation sera effectuée afin d'équilibrer la différence restante entre la valeur déjà compensée au jour de référence du transfert et la valeur exécutoire. De plus, la valeur définitive sera calculée sur la base de la nouvelle décision de 2016. Tous les calculs seront effectués par la même société indépendante pour tous les contributeurs. En supposant que ni Alpiq ni Swissgrid ne feront appel de ces décisions, Alpiq s'attend à ce que le résultat des évaluations soit connu au cours du second semestre 2021.

A l'heure actuelle, Alpiq ne dispose pas de toutes les informations nécessaires pour calculer de manière concluante l'indemnisation définitive; des incertitudes subsistent donc quant aux estimations. Sur la base des informations disponibles et compte tenu du fait que les décisions ne sont pas encore définitives à la date d'approbation des comptes consolidés 2020 par le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, Alpiq a procédé à une estimation discrétionnaire de la juste valeur de l'indemnisation définitive attendue (y compris les intérêts). C'est pourquoi des produits de vente supplémentaires, y compris les différences de couverture de 2011 et 2012, d'un montant de 39 millions de CHF figurent au poste «Autres produits d'exploitation». La composante d'intérêt, d'un montant de 11 millions de CHF, a été comptabilisée dans les produits d'intérêts. Le montant définitif de l'indemnisation (y compris les intérêts) ne sera connu que lorsque la société d'évaluation indépendante aura effectué tous les calculs. Cela devrait avoir un effet positif supplémentaire sur le résultat d'Alpiq.

Activités non poursuivies

En 2018, Alpiq a vendu ses activités de services et d'ingénierie constituées du Groupe Alpiq InTec et du Groupe Kraftanlagen. Ces activités étaient classées en tant qu'activités non poursuivies. C'est pourquoi l'ensemble des produits et charges liés à cette vente continueront d'être comptabilisés dans le poste «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies».

Alpiq et Bouygues Construction avaient des divergences de vue quant au prix de vente final. C'est la raison pour laquelle les deux parties ont introduit, le 12 février 2019, une procédure d'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Swiss Chambers' Arbitration Institution afin de faire valoir leurs revendications liées au mécanisme d'ajustement des prix. Le 22 décembre 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord à l'amiable. Alpiq a remboursé 54,5 millions de CHF à Bouygues Construction, ce qui a mis fin à la procédure d'arbitrage introduite simultanément par les deux parties le 12 février 2019. L'accord précise que ce paiement doit être traité comme un ajustement du prix de vente; par conséquent, le paiement comptabilisé au poste «Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies» est inclus au poste «Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies». Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq et Bouygues Construction se sont par ailleurs mises d'accord sur

des indemnités et des garanties. A cet égard, l'accord de transaction à l'amiable stipule qu'à l'exception des procédures antitrust décrites plus loin et qui ne font pas partie de la procédure d'arbitrage, les parties s'exempteraient entièrement et réciproquement de toutes les indemnités et garanties convenues dans le contrat de vente.

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq devra assumer pour la société Kraftanlagen München GmbH les éventuels coûts de la procédure de concurrence engagée au premier trimestre 2015 par le parquet de Munich I et le Bundeskartellamt (office fédéral allemand de lutte contre les cartels). Dans le cadre de cette procédure, l'Office fédéral allemand de lutte contre les cartels a prononcé une amende de 47,5 millions d'EUR, soit 51 millions de CHF, contre Kraftanlagen München GmbH en décembre 2019. Kraftanlagen München a, dès le début, pleinement coopéré avec les autorités afin de soutenir ces dernières dans la clarification des reproches formulés. Malgré une enquête approfondie, le cabinet d'avocats mandaté par Kraftanlagen München pour éclaircir les faits n'a pas pu apporter la preuve d'un comportement fautif de la part de Kraftanlagen München ou de ses anciens collaborateurs accusés. Kraftanlagen München n'a rien à se reprocher et rejette les allégations. Aucun élément de droit ou de fait ne justifie cette amende de sorte que Kraftanlagen München GmbH a fait appel de la sanction pécuniaire. Alpiq a reporté les coûts attendus liés à cette procédure.

Kraftanlagen München et Alpiq continuent de considérer qu'une condamnation est peu probable, raison pour laquelle aucun passif n'a été enregistré à ce sujet.

Compte de résultat des activités non poursuivies

En millions de CHF	2020	2019
Charges	- 4	- 8
Effet lié à la réévaluation des provisions pour garanties et indemnités	3	- 34
Ajustement du prix d'achat / pertes résultant de la vente	- 55	
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies¹	- 56	- 42

1 Le résultat des activités non poursuivies n'a donné lieu à aucun impôt sur le revenu.

Jusqu'à la conclusion de l'accord à l'amiable, la sortie de fonds liée aux indemnités et garanties accordées à Bouygues Construction s'est élevée à 13 millions de CHF en 2020 (exercice précédent: 28 millions de CHF). Selon le contrat de vente, ces paiements doivent être traités comme un ajustement du prix de vente et sont donc inclus dans le tableau des flux de trésorerie au poste «Flux de trésorerie des activités d'investissement liées aux activités non poursuivies».

5.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

A la date de clôture du bilan le 31 décembre 2020, aucun actif ou passif n'était classé comme «Actifs et passifs détenus en vue de la vente» et, au 31 décembre 2019, seule la filiale Flexitricity Ltd. était classée comme «Actifs détenus en vue de la vente». Voir la [note 5.2](#) à ce sujet.

Actifs

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Immobilisations corporelles		1
Immobilisations incorporelles		6
Autres actifs à long terme		1
Créances		1
Comptes de régularisation		9
Liquidités		1
Total des actifs détenus en vue de la vente	0	19

Passifs

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de régularisation		8
Total des passifs détenus en vue de la vente	0	8

Principes comptables

Un actif ou un groupe d'actifs, et par conséquent les engagements associés (groupe de cessions), est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur au bilan est fondamentalement recouvrée par la vente et non par la poursuite de son utilisation. Le Groupe Alpiq comptabilise les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou les groupes détenus en vue de la vente) au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tant qu'ils sont détenus en vue de la vente, ces actifs ou groupes d'actifs ne sont plus amortis selon le plan. Au bilan, ils sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe.

5.4 Principales sociétés du groupe et participations

Sociétés du groupe	Siège	Generation Switzerland	Generation Internation- al	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de parti- cipation directe en %
Alpiq Holding SA	Lausanne, CH				X	100,0
Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) ¹	Olten, CH				X	100,0
Aero Rossa S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Alpiq SA ¹	Olten, CH	X	X	X	X	100,0
Alpiq Csepel Kft.	Budapest, HU		X			100,0
Alpiq Deutschland GmbH ¹	Munich, DE				X	100,0
Alpiq Digital AG ¹	Olten, CH			X		100,0
Alpiq Digital Austria GmbH	Vienne, AT			X		100,0
Alpiq EcoPower SA ¹	Olten, CH		X			100,0
Alpiq EcoPower Suisse SA	Olten, CH		X			100,0
Alpiq E-Mobility SA	Zurich, CH			X		100,0
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia, BG			X		100,0
Alpiq Energía España S.A.U.	Madrid, ES		X	X		100,0
Alpiq Energia Italia S.p.A.	Milan, IT		X	X	X	100,0
Alpiq Energie Deutschland GmbH	Berlin, DE			X		100,0
Alpiq Energie France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X	X	100,0
Alpiq Energy SE	Prague, CZ			X	X	100,0
Alpiq Finland Oy ²	Vantaa, FI			X		100,0
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen, CH	X				100,0
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan, IT		X			90,0
Alpiq Italia S.r.l.	Milan, IT				X	100,0
Alpiq Le Bayet S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR		X			100,0
Alpiq Retail CZ s.r.o.	Prague, CZ			X		100,0
Alpiq Retail France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X		100,0
Alpiq Services CZ s.r.o.	Prague, CZ			X	X	100,0

Sociétés du groupe	Siège	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en %
Alpiq Solutions France S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR			X		100,0
Alpiq Suisse SA ¹	Lausanne, CH	X		X	X	100,0
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Alpiq Wind Services EAD	Sofia, BG		X			100,0
Arclight SA	Olten, CH			X		100,0
Bel Coster SA	L'Abergement, CH		X			100,0
Birs Wasserkraft AG	Olten, CH		X			100,0
C.E.P.E. des Gravières S.A.S.	Neuilly-sur-Seine, FR		X			100,0
Cotlan Wasserkraft AG	Glaris Sud, CH		X			60,0
EESP European Energy Service Platform GmbH	Berlin, DE			X		100,0
Électricité d'Émosson SA	Martigny, CH	X				50,0
En Plus S.r.l. ³	Milan, IT		X			100,0
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon, CH	X				82,0
Enpower 2 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Enpower 3 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall, CH		X			59,6
Eole Jura SA	Muriaux, CH		X			100,0
Eoljorat Nord SA	Lausanne, CH		X			100,0
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf, CH		X			65,0
Isento Wasserkraft AG	St-Gall, CH		X			100,0
Forces Motrices de la Gougtra SA	Sierre, CH	X				54,0
Motor-Columbus SA ¹	Olten, CH				X	100,0
Novel S.p.A.	Milan, IT		X			51,0
Po Prostu Energia Spółka Akcyjna	Varsovie, PL			X		100,0
Salanfe SA	Vernayaz, CH	X				100,0
Società Agricola Solar Farm 2 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l.	Milan, IT		X			100,0
Tous-Vents SA	Lausanne, CH		X			100,0
Vetrocom EOOD ¹	Sofia, BG		X			100,0
Wasserkraftwerk Hüscherabach AG ²	Splügen, CH		X			60,0
Wasserkraftwerk Peist AG ⁴	Arosa, CH		X			51,0
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen, CH		X			70,0

1 Participation détenue directement par Alpiq Holding SA

2 Nouvellement fondée

3 Au quatrième trimestre 2018, Alpiq Energia Italia S.p.A. a repris d'Eviva S.p.A. la part de tolling de 33,3 % dans En Plus S.r.l. Alpiq a également exercé l'option call sur la part d'actions détenue par Eviva S.p.A. dans En Plus S.r.l. à hauteur de 33,3 %. Au 31 décembre 2020, Eviva S.p.A. était encore inscrite au registre des actions de En Plus S.r.l.

4 Participation indirecte détenue via Entegra avec des parts de 69,6 % ne donnant pas le contrôle

Centrales partenaires et autres entreprises associées	Siège	Fin de contrat / de concession	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en %
Forces Motrices de Blenio SA	Blenio, CH	2042	X				17,0
CERS Holding SAS	Toulouse, FR			X			15,0
Cleuson-Dixence ¹	Sion, CH	2044	X				31,8
Electra-Massa AG	Naters, CH	2048	X				34,5
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez, CH	2050/2074	X				22,0
Forces Motrices de Martigny-Bourg S.A.	Martigny, CH	2080	X				18,0
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Oex, CH	2051/2094	X				39,3
Grande Dixence SA	Sion, CH	2044	X				60,0
HYDRO Exploitation SA	Sion, CH		X				26,2
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken, CH		X				40,0
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt, CH		X				27,4
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne, CH	2041	X				33,3
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden, CH	2070	X				13,5
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis, CH	2042	X				9,3
Kraftwerke Zervreila AG	Vals, CH	2037	X				21,6
Maggia Kraftwerke AG	Locarno, CH	2035/2048	X				12,5
MOVE Mobility SA	Granges-Paccot, CH				X		25,0
Nant de Drance SA	Finhaut, CH		X				39,0
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad, SE		X				30,0
Unoenergia S.r.l.	Biella, IT			X			28,0
Wasserkraftwerke Weinfelden AG	Weinfelden, CH			X			49,0

1 Société simple

Coentreprise	Siège	Generation Switzerland	Generation International	Digital & Commerce	Group Center & autres sociétés	Taux de participation directe en %
Hydrospider SA	Opfikon, CH			X		45,0

6 Autres informations

6.1 Principes comptables généraux

En raison des arrondis nécessaires, les sous-totaux ou totaux indiqués peuvent ne pas correspondre aux montants détaillés.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA et de ses filiales, selon des principes comptables uniformes. Les soldes, transactions, recettes et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect d'Alpiq Holding SA. Ces entreprises sont consolidées à partir de la date de la prise de contrôle. Elles sont déconsolidées, c'est-à-dire passées au bilan sous «Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées» ou «Autres actifs à long terme» lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes annuels consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises figure dans la [note 4.3](#).

Toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur juste valeur dans les actifs immobilisés sous «Autres actifs à long terme».

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses (CHF), monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les variations qui découlent des conversions en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés du Groupe à l'étranger, pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir, constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans l'exploitation étrangère concernée. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat au titre des différences issues des conversions en devises et sorties du compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de l'exploitation étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les différences issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées / centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les différences issues des conversions en devises

cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante en tant que part du bénéfice ou de la perte liée à la vente.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion:

Unité	Date de référence 31.12.2020	Date de référence 31.12.2019	Moyenne 2020	Moyenne 2019
1 EUR	1,080	1,085	1,070	1,113
1 GBP	1,202	1,276	1,204	1,269
1 USD	0,880	0,966	0,939	0,994
100 CZK	4,116	4,272	4,049	4,335
100 HUF	0,297	0,328	0,305	0,342
100 NOK	10,317	11,004	9,999	11,302
100 PLN	23,690	25,498	24,103	25,893
100 RON	22,188	22,693	22,124	23,447

6.2 Transactions avec des entreprises et parties liées

Sont considérés comme entreprises et parties liées les centrales partenaires, les autres entreprises associées et les principaux actionnaires ayant une influence déterminante sur le Groupe Alpiq, ainsi que les institutions de prévoyance en faveur du personnel, les membres du Conseil d'administration et la Direction générale. EOS Holding SA et également Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG depuis décembre 2019 disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme «Autres entreprises liées». L'influence notable d'EDF Alpes Investissements Sàrl a pris fin en mai 2019.

Volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	2020			2019		
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Total des produits d'exploitation						
Chiffre d'affaires net ¹	53	29		50	32	- 8
Autres produits d'exploitation	2			2		
Charges d'exploitation						
Charges d'énergie et de marchandises	- 452	- 13		- 345	- 16	- 146
Autres charges d'exploitation	- 1					

1 Le chiffre d'affaires net négatif au cours de l'année précédente des autres entreprises liées est dû à la variation de la juste valeur des dérivés de l'énergie qui figurent dans le chiffre d'affaires net. De plus amples explications sur les principes comptables généraux figurent dans la note 2.2.

Volume des postes ouverts à la date de clôture du bilan avec des entreprises liées

En millions de CHF	31.12.2020		31.12.2019	
	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Centrales partenaires	Autres entreprises associées
Actifs				
Autres actifs à long terme	1	7	1	3
Créances	11	2	5	1
Comptes de régularisation	25		70	
Dépôts à court terme	47	2	65	1
Passifs				
Autres engagements à court terme	9	1	3	1
Instruments financiers dérivés		1		
Comptes de régularisation	18		4	

Les participations dans les sociétés partenaires et autres entreprises associées sont expliquées dans la [note 4.3](#). Des accords contractuels régissant l'achat d'électricité existent entre le Groupe Alpiq et les centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base cost-plus pour les centrales partenaires.

Les transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes à la date du 31 décembre 2020 représentent un volume de contrats de 271 GWh (exercice précédent: 0 GWh) et une valeur brute de 14 millions de CHF (0 million de CHF).

Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la [note 6.3](#).

Membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

La rémunération totale du Conseil d'administration et de la Direction générale se compose de la manière suivante:

En millions de CHF	Conseil d'administration		Direction générale	
	2020	2019	2020	2019
Rémunérations fixes et variables	2,0	2,0	3,8	5,8
Prestations de prévoyance sociales	0,3	0,2	1,0	1,1
Total	2,3	2,2	4,8	6,9

Le chapitre portant sur la gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion donne des informations détaillées sur les rémunérations totales du Conseil d'administration et de la Direction générale.

6.3 Prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales. Les sociétés du Groupe en Suisse sont affiliées à la CPE Fondation de Prévoyance Energie. Il s'agit d'une fondation

de prévoyance indépendante sur le plan légal dont les caractéristiques correspondent à un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci remplissent les critères d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Engagements liés à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	790	770
Juste valeur des actifs du plan	759	720
Engagements nets liés à la prévoyance en faveur du personnel	31	50

Rapprochement des engagements de prévoyance nets

En millions de CHF	2020	2019
Engagements nets liés à la prévoyance en faveur du personnel au 1.1.	50	50
Charges liées à la prévoyance du personnel – compte de résultat	7	13
Charges liées à la prévoyance du personnel – autre résultat	-14	-2
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	-10	-10
Prestations versées directement par l'employeur	-1	-1
Autres	-1	
Engagements nets liés à la prévoyance en faveur du personnel au 31.12.	31	50

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2020	2019
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	770	729
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations	1	6
Coûts des services rendus au cours de la période	17	14
Coût des services passés ¹	-10	-1
Cotisations des employés	9	8
Prestations versées	-26	-57
Réévaluations:		
Hypothèses financières	2	59
Hypothèses démographiques		-2
Adaptations empiriques	20	14
Autres	7	
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	790	770

1 Inclut les effets d'une réduction de versements effectués jusqu'à présent aux retraités sur une base volontaire.

A la date de clôture du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'obligation basée sur la primauté des prestations (duration) est de 14,5 ans (exercice précédent: 14,1 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2020	2019
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	720	679
Intérêts sur actifs du plan	2	5
Cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance juridiquement autonomes	10	10
Cotisations des employés	9	8
Prestations versées	- 25	- 56
Réévaluation des actifs du plan	36	74
Autres	7	
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	759	720

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	6	8
Instruments de capitaux propres de tiers	289	282
Instruments d'emprunt de tiers	238	209
Fonds immobiliers	37	38
Autres placements	80	81
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	650	618
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	109	102
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	109	102
Montant de la juste valeur des actifs du plan	759	720

Principes comptables

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes indépendants de la prévoyance en utilisant la méthode du «projected unit credit». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Afin de tenir compte de la mortalité, le modèle d'enquête sur la mortalité continue CMI (Continuous Mortality Investigation) est utilisé en se référant aux tables des générations. La mortalité basée sur le modèle CMI est calculée sur la base d'un taux de modification attendu à long terme. Le produit d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Le calcul des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel qui bénéficie des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution des conditions de marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer les passifs liés à la prévoyance inscrits au bilan en ce qui concerne les institutions de prévoyance en faveur du personnel.

Hypothèses actuarielles

En %	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation	0,15	0,19
Taux d'intérêts de projection des avoirs de vieillesse	0,75	0,75
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50	1,00
Taux de modification prévu à long terme dans le modèle CIM (base: BVG 2015)	1,25	1,25

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité considère l'influence sur l'engagement net au titre des prestations en cas d'évolution d'une seule hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

En millions de CHF	2020	2019
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	- 28	- 26
Réduction 0,25 %	29	28
Taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse		
Augmentation 0,25 %	6	5
Réduction 0,25 %	- 6	- 5
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	3	2
Réduction 0,25 %	- 3	- 2
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	32	32
Réduction d'une année	- 32	- 33

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

Pour 2021, les cotisations de l'employeur sont estimées à 12 millions de CHF et celles des employés à 7 millions de CHF.

6.4 Actifs nantis

Les installations de Aero Rossa S.r.l., Milan / IT, En Plus S.r.l., Milan / IT, Enpower 3 S.r.l., Milan / IT et Società Agricola Solar Farm 4 S.r.l., Milan / IT, sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers correspondants sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales

auprès des banques de financement pour un montant de 82 millions de CHF (exercice précédent: 66 millions de CHF). Des informations sur les liquidités nanties figurent dans la [note 4.6](#).

6.5 Evénements après la date de clôture du bilan

Le 9 février 2021, la Commission fédérale de l'électricité ElCom a rendu des décisions relatives aux différences de couverture de 2011 et 2012 des anciennes sociétés Alpiq Réseau SA Gösgen, et Alpiq Réseau SA Lausanne, ce qui a un effet positif pour Alpiq sur le montant de l'indemnisation pour les participations dans le réseau suisse à très haute tension transférées par Alpiq à Swissgrid SA le 3 janvier 2013. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 5.2](#).



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 24 février 2021

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes financiers consolidés de Alpiq Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2020, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de



2

notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production

Risque	La direction générale évalue à chaque date de référence s'il existe des indices de perte de valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production. Cette évaluation comprend plusieurs estimations et hypothèses susceptibles d'avoir un impact considérable sur le montant du résultat de la période. Les principales estimations concernent notamment les futurs prix de l'électricité, les futurs taux de change, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que les taux d'actualisation. Les principales hypothèses comprennent les conditions-cadres réglementaires ainsi que les activités d'investissement à long terme. Les dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice 2020 ainsi que les explications relatives aux principales incertitudes relatives aux estimations figurent en annexe dans la note 4.1.
Nos procédures d'audit	Lors de l'examen de la valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production, nous avons comparé les principales estimations du groupe Alpiq avec les données du marché disponibles (p. ex. prix de l'électricité et taux de change à court terme, taux d'actualisation) ou d'autres données disponibles auprès de tiers (p. ex. prévisions des prix de l'électricité et taux de change à long terme, taux de croissance et de renchérissement). En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et avons évalué leur cohérence. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valeur des centrales électriques et participations dans des sociétés de production.

Évaluation des contrats d'achat et de fourniture déficitaires à long terme

Risque	Le groupe Alpiq a conclu des contrats d'achat et de fourniture d'électricité à long terme qui ont été identifiés comme des contrats déficitaires en raison de leur structure et de la situation du marché au 31 décembre 2020. Les provisions pour contrats déficitaires sont publiées en annexe dans la note 4.7. Les calculs nécessaires à la détermination des provisions pour pertes escomptées nécessitent plusieurs estimations par le groupe Alpiq, qui ont une influence significative sur le montant des provisions et, de ce fait, sur celui du résultat de la période. Les principales estimations concernent notamment les futurs prix de l'électricité, les taux de change, les taux de croissance et de renchérissement ainsi que les taux d'actualisation.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit des provisions, nous avons comparé les estimations significatives du groupe Alpiq avec les données du marché disponibles ou d'autres données disponibles de tiers, par exemple prix de l'électricité, taux de change, taux de croissance et de renchérissement



3

ainsi que taux d'actualisation. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec celles de l'exercice précédent et avons évalué leur cohérence. Nous avons, de plus, contrôlé l'exactitude mathématique du modèle d'évaluation. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation de contrats d'achat et de fourniture déficitaires à long terme.

Classification et évaluation des contrats d'énergie

Risque	<p>Pour les opérations à terme sur l'électricité, le gaz et d'autres matières premières, le groupe Alpiq évalue pour chaque opération individuelle si la transaction a été conclue dans l'objectif d'une réalisation physique selon les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés ou à des fins commerciales. Les premières sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de leur réalisation dans le chiffre d'affaires net, comme expliqué en annexe dans la note 2.2, et dans les charges d'énergie et de marchandises, et les dernières sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat aux valeurs de marché, les gains et pertes étant comptabilisés nets en tant que résultat du négoce dans le chiffre d'affaires net. Suite à la première classification, le groupe Alpiq vérifie si les hypothèses retenues initialement concernant la réalisation physique et les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés sont toujours correctes. Pour l'évaluation de contrats d'énergie complexes et non standardisés (contrats d'énergie de niveau 3), Alpiq utilise différentes méthodes avec des données d'entrée qui sont en partie basées sur des marchés ayant une activité limitée ou des entrées non basées sur le marché. L'utilisation des méthodes ainsi que l'évaluation des données d'entrée sont soumises à des marges d'appréciation et à des incertitudes d'évaluation. Une classification ou évaluation erronée des contrats d'énergie peut avoir des répercussions notables sur le résultat de la période.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons évalué, dans certains domaines, le fonctionnement des contrôles internes définis par le groupe Alpiq pour la première classification ainsi que pour l'identification de reclassifications nécessaires. En outre, nous avons vérifié, au 31 décembre 2020, si des indices donnaient à penser que les transactions classifiées pour les propres besoins d'achat, de vente ou d'utilisation devaient éventuellement être reclassées en contrats détenus à des fins commerciales.</p> <p>Concernant l'évaluation de contrats d'énergie complexes et non standardisés, nous avons vérifié le caractère approprié et la cohérence des méthodes mises en œuvre, rapproché les paramètres saisis avec les contrats correspondants et comparé les données d'entrée utilisées avec les données disponibles du marché ou avec d'autres données disponibles de tiers. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la classification et l'évaluation de contrats d'énergie.</p>



4

Incident fiscal Roumanie

Risque	À la suite d'un contrôle fiscal d'une société du groupe, les autorités fiscales roumaines ont déterminé une créance fiscale à hauteur de RON 793 millions (CHF 176 millions) pour la période de 2010 à 2014. Ce montant a été ramené à RON 589 millions (CHF 131 millions) par décision des autorités fiscales en juin 2018. Le groupe Alpiq est parvenu à la conclusion qu'une sortie de ressources était improbable dans cette affaire. En conséquence, le groupe Alpiq n'a constitué aucune provision et a enregistré cet incident comme un passif éventuel (annexe, note 4.8). Une estimation différente pourrait avoir des répercussions notables sur le résultat de la période.
Nos procédures d'audit	Nous avons contrôlé ce passif éventuel sur la base d'entretiens avec le responsable Legal & Compliance et la direction générale du groupe Alpiq. Nous avons, en outre, examiné la situation avec des fiscalistes internes en Roumanie et nous nous sommes également appuyés sur l'évaluation de deux experts externes. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation de l'incident fiscal en Roumanie.



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes statutaires et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



5

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

Ernst & Young SA

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Max Lienhard
Expert-réviseur agréé

Aperçu sur 5 ans

Compte de résultat

En millions de CHF	2020	2019	2018	2017	2016 ¹
Chiffre d'affaires net	3 905	4 099	5 186	5 449	4 412
Autres produits d'exploitation	124	55	50	40	239
Total des produits d'exploitation	4 029	4 154	5 236	5 489	4 651
Charges d'exploitation	- 3 736	- 3 986	- 5 227	- 5 146	- 3 941
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	293	168	9	343	710
Amortissements et dépréciations ²	- 80	- 401	- 169	- 164	- 374
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	213	- 233	- 160	179	336
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 35	- 44	- 50	- 18	- 232
Résultat financier	- 55	- 59	- 95	- 87	- 6
Impôts sur le revenu	43	110	44	- 70	162
Résultat après impôts sur le revenu des activités poursuivies	166	- 226	- 261	4	260
Résultat après impôts sur le revenu des activités non poursuivies	- 56	- 42	198	- 88	34
Résultat net	110	- 268	- 63	- 84	294
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	3	3	14	5	
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net	107	- 271	- 77	- 89	294

1 Indicateurs avant l'application d'IFRS 15

2 En 2020, y compris les reprises de pertes de valeur

Bilan

En millions de CHF	2020	2019 (ajusté) ¹	2018	2017	2016
Total du bilan	7 368	7 360	9 074	10 197	10 008
Actifs					
Actif immobilisé	4 440	4 566	5 475	5 655	5 793
Actif circulant	2 928	2 794	3 599	4 542	4 215
Passifs					
Total des fonds propres	3 772	3 671	3 944	3 965	3 886
en % du total du bilan	51,2	49,9	43,5	38,9	38,8
Fonds étrangers	3 596	3 689	5 130	6 232	6 122

1 Voir note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés

Autres indicateurs

	2020	2019 ¹	2018 ²	2017 ³	2016 ³
EBITDA avant effets exceptionnels en millions de CHF	262	110	166	301	395
Endettement net (dette nette) en millions de CHF	249	206	272	714	856
Dette nette / EBITDA avant effets exceptionnels	1,0	1,9	1,6	2,4	2,2
Effectif à la date de clôture	1 258	1 226	1 548	1 504	1 429

- 1 EBITDA avant effets exceptionnels depuis 2020, sans Flexitricity Ltd. et les activités liées à la mobilité électrique. Les chiffres comparatifs de 2019 ont été ajustés. Voir la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés pour les explications.
- 2 Y compris Flexitricity Ltd. et les activités liées à la mobilité électrique
- 3 Effectif sans les activités non poursuivies, autres chiffres incluant les activités non poursuivies

Données par action

	2020	2019	2018	2017	2016
Valeur nominale en CHF	0,01	10	10	10	10
Nombre pondéré d'actions en circulation ¹	33 110 364	33 110 364	27 874 649	27 874 649	27 874 649
Résultat net en CHF ¹	2,33	- 9,07	- 3,90	- 4,34	9,38
Dividende en CHF ²	1,40	0,00	0,00	0,00	0,00

- 1 Le chiffre pour l'année 2019 a été ajusté en raison de la conversion du prêt hybride des actionnaires et de l'augmentation du nombre d'actions qui en a résulté. Les données de 2016 à 2018 n'ont pas été adaptées.
- 2 2020: Proposition à l'attention de l'Assemblée générale

Rapport annuel d'Alpiq Holding SA

Alpiq Holding SA est la société de holding du Groupe Alpiq. Elle détient directement ou indirectement l'ensemble des participations dans les sociétés du Groupe Alpiq. Elle assure également une partie significative du financement au sein du Groupe.

Alpiq Holding SA (UID n° CHE-369.267.193) a été créée le 31 mars 2020 sous le nom d'Alpha 2020 SA. Le 24 juin 2020, l'Assemblée générale de l'ancienne Alpiq Holding SA (UID n° CHE-100.032.288) a approuvé la fusion avec dédommagement (squeeze-out merger) avec Alpha 2020 SA, proposée par le Conseil d'administration. Suite à la décision d'approbation prise le même jour par l'Assemblée générale extraordinaire d'Alpha 2020 SA, l'ancienne Alpiq Holding SA, en tant que société transférante, a été fusionnée rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 avec Alpha 2020 SA, avec le transfert de tous les actifs et passifs aux valeurs comptables précédentes. Le même jour, Alpha 2020 SA a été rebaptisée Alpiq Holding SA.

Le produit d'Alpiq Holding SA se compose essentiellement de dividendes et de produits d'intérêts de filiales. Au cours des exercices 2020 et 2019, des effets liés à la vente réalisée en 2018 de la participation détenue directement dans Alpiq InTec SA et de la participation détenue dans Kraftanlagen München GmbH, participation directement détenue par Alpiq Deutschland GmbH, ont également été comptabilisés. Le 22 décembre 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord à l'amiable qui a mis fin à la procédure d'arbitrage introduite simultanément par les deux parties le 12 février 2019. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 5](#) de l'annexe aux comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Alpiq Holding SA ne compte aucun collaborateur et ne dispose pas non plus d'activités de recherche et de développement. Durant l'exercice sous revue, elle n'a pas distribué de dividendes.

La gestion des risques d'Alpiq Holding SA est intégrée à la gestion des risques du Groupe Alpiq. Les risques identifiés sont évalués individuellement en fonction de la probabilité d'occurrence et de l'étendue du dommage. Des mesures sont définies pour chacun des risques. Un recensement systématique et une mise à jour des risques sont réalisés une fois par an. La situation en matière de risques et l'application des mesures définies font l'objet d'une surveillance. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA traite au moins une fois par an la question de la gestion des risques. Des explications relatives à la gestion des risques à l'échelle du Groupe Alpiq figurent dans la [note 3.1](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

Durant l'exercice 2021, Alpiq Holding SA continuera à agir en qualité de société holding du Groupe Alpiq.

Comptes annuels d'Alpiq Holding SA

Compte de résultat

Ancienne
Alpiq Holding SA
- chiffres
indicatifs

En millions de CHF	Note	2020	2019 ¹
Produits			
Produits des participations	2	5	7
Produits financiers	3	184	178
Reprises de pertes de valeur sur des prêts octroyés			1
Reprises de pertes de valeur sur des participations		37	5
Autres produits		2	7
Total des produits		228	198
Charges			
Charges financières	4	- 229	- 192
Perte résultant de la vente de participations	5	- 55	
Dépréciations sur des prêts octroyés		- 25	- 53
Dépréciations sur des participations		- 14	- 59
Autres charges		- 24	- 56
Impôts directs		- 1	1
Total des charges		- 348	- 359
Résultat annuel		- 120	- 161

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

Bilan

Actifs

En millions de CHF	Note	Ancienne Alpiq Holding SA - chiffres indicatifs	
		31.12.2020	31.12.2019 ¹
Liquidités		119	197
Titres		27	26
Créances résultant des livraisons et prestations	6		1
Autres créances à court terme	7	658	738
Comptes de régularisation d'actifs		2	
Actif circulant		806	962
Prêts octroyés et dépôts à terme	8	833	855
Participations	9	4 330	4 307
Actif immobilisé		5 163	5 162
Total des actifs		5 969	6 124

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

Passifs

En millions de CHF	Note	Ancienne Alpiq Holding SA - chiffres indicatifs	
		31.12.2020	31.12.2019 ¹
Engagements à court terme portant intérêts	10	706	507
Comptes de régularisation de passifs		53	74
Provisions à court terme	11	2	19
Fonds étrangers à court terme		761	600
Prêts passifs portant intérêts	12	860	1 277
Emprunts obligataires	13	1 196	1 339
Provisions à long terme	11	1	3
Fonds étrangers à long terme		2 057	2 619
Capital-actions		0	279
Réserve légale issue du capital			
Réserves issues d'apports de capital		1 745	1 100
Autres réserves issues du capital			4
Réserve légale issue du bénéfice			53
Bénéfice au bilan		1 406	1 469
Fonds propres	14	3 151	2 905
Total des passifs		5 969	6 124

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Fusion avec dédommagement

Le 24 juin 2020, l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA (UID n° CHE-100.032.288) a approuvé la fusion avec dédommagement (squeeze-out merger) avec Alpha 2020 SA, proposée par le Conseil d'administration. Suite à la décision d'approbation prise le même jour par l'Assemblée générale extraordinaire d'Alpha 2020 SA, Alpiq Holding SA, en tant que société transférante, a été fusionnée rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 avec Alpha 2020 SA, avec le transfert de tous les actifs et passifs aux valeurs comptables précédentes. Le même jour, Alpha 2020 SA a été rebaptisée Alpiq Holding SA. La fusion est devenue exécutoire avec l'inscription au registre du commerce le 26 juin 2020.

Les comptes annuels couvrent l'exercice 2020 et le bilan au 31 décembre 2020 de la «nouvelle» Alpiq Holding SA (UID n° CHE-369.267.193). Les chiffres de l'exercice précédent indiqués en italique concernent l'«ancienne» Alpiq Holding SA (UID n° CHE-100.032.288), qui a cessé d'exister suite à la fusion. Ils ne sont inclus qu'à des fins de comparaison afin de donner au lecteur une image plus complète.

Bases

Les comptes annuels d'Alpiq Holding SA, Lausanne, ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse relatives à la présentation des comptes (trente-deuxième titre du Code des obligations). Durant l'exercice sous revue ainsi que l'exercice précédent, l'ancienne Alpiq Holding SA n'a disposé d'aucun collaborateur.

Les principes d'évaluation essentiels appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Titres

Les titres détenus à court terme sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Aucune réserve pour fluctuation de valeur n'a été constituée.

Prêts octroyés / Instruments de couverture

Les prêts octroyés en devises sont évalués au cours actuel à la date de référence, sachant que les pertes non réalisées sont comptabilisées, mais que les gains non réalisés ne le sont pas. Les pertes non réalisées sont elles aussi comptabilisées pour les produits dérivés utilisés comme instruments de couverture, mais pas les gains non réalisés.

Participations

Les participations sont en général évaluées individuellement, à l'exception des participations détenues dans Alpiq AG et Alpiq Suisse SA qui, depuis l'année 2017, font l'objet d'une analyse de valeur à l'aide d'une évaluation de groupe, vu que ces participations constituent une unité économique. Depuis 2017, Alpiq Suisse SA est une méta-société de partenaires qui vend toute son énergie à Alpiq AG aux coûts de revient.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à la valeur nominale. Le disagio ainsi que les coûts d'émission des emprunts sont inscrits dans les charges financières l'année de l'émission. Une prime (coûts d'émission déduits) est inscrite au bilan dans les comptes de régularisation passifs et amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt.

2 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus de dividendes de filiales.

3 Produits financiers

En millions de CHF	2020	2019 ¹
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe	34	41
Autres produits financiers des sociétés du Groupe	2	3
Autres produits financiers de tiers	1	3
Gains de cours sur les devises étrangères	147	131
Total	184	178

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

4 Charges financières

En millions de CHF	2020	2019 ¹
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe	- 32	- 29
Charges d'intérêts de tiers	- 50	- 54
Autres charges financières de tiers	- 3	- 4
Pertes de cours sur les devises étrangères	- 144	- 105
Total	- 229	- 192

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

5 Pertes résultant de la vente de participations

En 2018, Alpiq a vendu ses activités de services et d'ingénierie constituées du Groupe Alpiq InTec et du Groupe Kraftanlagen. Alpiq et Bouygues Construction avaient des divergences de vue quant au prix de vente final. C'est la raison pour laquelle les deux parties ont introduit, le 12 février 2019, une procédure d'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la Swiss Chambers' Arbitration Institution afin de faire valoir leurs revendications liées au mécanisme d'ajustement du prix. Le 22 décembre 2020, Alpiq et Bouygues Construction ont conclu un accord à l'amiable. Alpiq a remboursé 54,5 millions de CHF à Bouygues Construction, ce qui a mis fin à la procédure d'arbitrage introduite simultanément par les deux parties le 12 février 2019. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 5.2](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

6 Créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019 ¹
Participations		1
Total	0	1

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

7 Autres créances à court terme

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019 ¹
Participations	110	171
Tiers	548	567
Total	658	738

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

Les autres créances à court terme comprennent les soldes des caisses communes, les prêts et les dépôts à terme d'une durée inférieure ou égale à douze mois, ainsi que les crédits de la TVA et de l'impôt anticipé.

8 Prêts octroyés et dépôts à terme

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019 ¹
Participations	833	855
Total	833	855

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

9 Participations

L'aperçu des participations directes et des principales participations indirectes est présenté dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

10 Engagements à court terme portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019 ¹
Participations	512	457
Tiers	194	50
Total	706	507

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

Les engagements à court terme portant intérêts incluent les soldes des caisses communes, les emprunts obligataires arrivant à échéance ainsi que les prêts passifs d'une durée inférieure ou égale à douze mois.

11 Provisions

Les provisions comprennent une provision pour une recapitalisation d'Alpiq Deutschland GmbH qui pourrait s'avérer nécessaire. Elles englobent également une provision pour les frais de justice prévus en relation avec les deux demandes de révision déposées contre Alpiq Holding SA en vertu de l'article 105 de la loi sur la fusion. Avec ces recours, d'anciens actionnaires font examiner en justice le dédommagement versé par Schweizer Kraftwerksbeteiligungs-AG (SKBAG) dans le cadre de la fusion avec dédommagement. Sur la base de tous les faits et circonstances connus à ce jour, Alpiq Holding SA considère qu'il est peu probable de perdre ce litige. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 4.8](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

12 Prêts passifs portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2020	31.12.2019 ¹
Actionnaires (prêt hybride)		367
Participations	860	860
Tiers		50
Total	860	1 277

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

La durée résiduelle des prêts passifs «Participations» s'étend d'un à trois ans. Le prêt hybride des actionnaires a été converti en fonds propres, voir la [note 14](#).

13 Emprunts obligataires

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2020	Valeur nominale au 31.12.2019 ¹
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2011 / 2021	20.09.2021	2,2500	144	144
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012 / 2022	16.05.2022	3,0000	145	145
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015 / 2023	30.06.2023	2,1250	141	141
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014 / 2024	29.07.2024	2,6250	260	260
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	-	15.11.2021	4,5325	650	650

1 Les chiffres de l'exercice précédent sont donnés à titre indicatif. Pour plus de détails, voir la note 1

2 Noté au bilan au 31 décembre 2020 sous le poste «Engagements à court terme portant intérêts»

14 Fonds propres

CHF	Capital- actions	Réserves issues d'apports de capital	Réserve légale issue du bénéfice	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Etat selon le bilan de fondation¹	278 746				278 746
Influences de la fusion avec dédommagement ²		1 378 132 670		1 526 081 136	2 904 213 806
Conversion du prêt hybride des actionnaires ³	52 358	366 447 692			366 500 050
Résultat annuel				- 119 857 413	- 119 857 413
Etat au 31.12.2020⁴	331 104	1 744 580 362	0	1 406 223 723	3 151 135 189

1 Libération intégrale en espèces du capital-actions au moment de la fondation

2 Voir la note 1

3 Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 2020, la conversion en fonds propres du prêt hybride des actionnaires a été approuvée. La conversion en actions Alpiq a été effectuée par le biais d'une augmentation du capital-actions ordinaire avec libération par compensation.

4 Les réserves issues d'apports de capital après conversion du prêt hybride des actionnaires n'ont pas encore été confirmées par l'Administration fédérale des contributions.

15 Garanties constituées pour des engagements tiers

Au 31 décembre 2020, le montant global des engagements de garantie en faveur de participations et de tiers s'élève à 592 millions de CHF (exercice précédent, ancienne Alpiq Holding SA: 642 millions de CHF), dont 303 millions de CHF (314 millions de CHF) de garanties bancaires dont 2 millions de CHF sont arrivés à échéance au 31 décembre 2020 et 289 millions de CHF (328 millions de CHF) de garanties émises par Alpiq Holding SA.

16 Passifs éventuels

Dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie, Alpiq Deutschland GmbH, pour laquelle Alpiq Holding SA assume une responsabilité subsidiaire, devra assumer les éventuels coûts de la procédure de concurrence engagée au premier trimestre 2015 par le parquet de Munich I et le Bundeskartellamt (office fédéral allemand de lutte contre les cartels). Kraftanlagen München et Alpiq continuent de considérer qu'une condamnation est peu probable, raison pour laquelle aucun passif n'a été enregistré à ce sujet. Des informations complémentaires sur le sujet figurent dans la [note 5.2](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice au bilan, composé comme suit:

CHF

Produits de la fusion avec Alpiq Holding SA (UID n° CHE-100.032.288)	1 526 081 136
Résultat annuel 2020 selon le compte de résultat	- 119 857 413
Bénéfice au bilan	1 406 223 723
Dividende 1,40 CHF par action	- 46 354 510
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	- 170 000
Report à nouveau compte	1 359 699 213



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 24 février 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



2



Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Valeur des participations

Risque	Au 31 décembre 2020, Alpiq Holding SA détient des participations d'une valeur comptable de CHF 4 330 millions et enregistre des dépréciations à hauteur de CHF 14 millions. L'évaluation de la valeur nécessite plusieurs estimations par Alpiq Holding SA, qui ont une influence significative sur le montant du résultat de la période. Les principales estimations concernent notamment les futurs prix de l'électricité, les futurs taux de change, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que les taux d'actualisation.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit de la valeur des participations, nous avons comparé les estimations significatives d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché (p. ex. prix de l'électricité et taux de change à court terme, taux d'actualisation) ou d'autres données disponibles de tiers (p. ex. prévisions des prix de l'électricité et taux de change à long terme, taux de croissance et de renchérissement). En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et avons évalué leur cohérence. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la valeur des participations.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.



3

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gröli', written in a cursive style.

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lienhard', written in a cursive style.

Max Lienhard
Expert-réviseur agréé

Rapport sur le développement durable

Rapport sur le développement durable

Introduction	150
Informations générales	152
Dimension économique	154
Dimension environnementale	163
Dimension sociale	170
Energie nucléaire	182
Index GRI	192

Introduction

Avec l'accord de Paris sur le climat, la plupart des pays du monde se sont fixé des objectifs ambitieux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de freiner le changement climatique. D'ici 2050, l'Europe entend devenir le premier continent à n'émettre que des gaz à effet de serre inévitables et à compenser complètement ces quelques émissions. La Suisse souhaite également atteindre un taux de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

La consommation d'énergie et la production d'électricité sont des facteurs clés pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. Seul un approvisionnement décarboné permettra de relever avec succès le défi que pose le changement climatique.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a mis l'humanité entière face à un défi historique. La société et les entreprises ont été mis à l'épreuve à tous les niveaux. Fin novembre 2020, dans sa troisième édition de l'analyse nationale des risques intitulée «Catastrophes et situations d'urgence en Suisse», l'Office fédéral de la protection de la population a défini les deux risques majeurs ci-après: la pénurie d'électricité et la pandémie. Ces deux scénarios présentent un potentiel de dommages économiques et sociaux élevé, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée. En tant que l'un des principaux producteurs d'électricité de Suisse, Alpiq a conscience de sa responsabilité d'entreprise concernant la sécurité d'approvisionnement. Dans le cadre de sa gestion globale de la continuité des activités, Alpiq a pris des mesures anticipées pour empêcher la propagation du virus au sein de l'entreprise, protéger les collaborateurs et leur famille et garantir la disponibilité opérationnelle du groupe, le but étant par ailleurs de contribuer à la sécurité d'approvisionnement en électricité. Jusqu'ici, Alpiq a relevé de manière irréprochable les défis posés par la pandémie de COVID-19.

La protection du climat et la sécurité d'approvisionnement font partie intégrante de l'objectif d'entreprise (Purpose) d'Alpiq. En 2020, le conseil d'administration et la direction générale ont conjointement affiné cet objectif et se sont engagés à le mettre en pratique : **Nos activités durables dans le domaine de l'énergie contribuent à améliorer le climat et à renforcer la sécurité d'approvisionnement.** A partir de l'objectif, le conseil d'administration et la direction générale ont revu la stratégie de l'entreprise en 2020.

Alpiq, entreprise européenne d'origine suisse

Alpiq poursuit un modèle d'affaires durable, financièrement solide et adapté aux risques, et dispose d'une base solide. Ce modèle d'affaires solide repose sur l'exploitation et la commercialisation de l'énergie nucléaire suisse, de l'énergie hydraulique suisse hautement flexible, des centrales à gaz à cycle combiné flexibles en Italie, en Espagne et en Hongrie, et des parcs éoliens et photovoltaïques dans plusieurs pays européens. Sur cette base idéale et grâce à son expertise en matière d'énergie, Alpiq optimise ses activités en exploitant des aménagements de tiers et en commercialisant l'électricité qui y est produite, par le biais de ses activités de négoce d'énergie en Europe et de vente directe d'énergie aux clients commerciaux en Europe.

Sur la base de ses activités principales prospères et dans le but d'optimiser son portefeuille en termes de tolérance au risque et de rentabilité, Alpiq va continuer à développer le négoce de l'énergie et la vente d'énergie aux clients commerciaux. En outre, des investissements ciblés sont réalisés en vue d'augmenter la flexibilité des aménagements de production d'électricité existants ; davantage d'aménagements de tiers seront exploités et leur électricité commercialisée, en particulier dans le secteur des nouvelles énergies renouvelables. Le développement et l'expansion des compétences et des applications numériques sont hautement prioritaires à cet effet.

Avec la précision de l'objectif d'entreprise en 2020, la question du développement durable rentre au centre des débats chez Alpiq. Alpiq a toujours largement respecté les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le cadre de ses activités. Les activités actuelles et futures d'Alpiq doivent, dans la mesure du possible, créer une valeur durable pour ses parties prenantes. C'est la première fois qu'Alpiq présente un résumé global des valeurs économiques, environnementales et sociales que l'entreprise crée sur une base durable pour ses parties prenantes.

Ce premier panorama sur le développement durable est en partie basé sur la norme de la Global Reporting Initiative (GRI). A la fin du document, Alpiq renvoie aux normes GRI conformément à l'index GRI. Une équipe de projet composée d'experts issus du Groupe Alpiq tout entier a défini les parties prenantes internes et externes et sélectionné dans une longue liste les thématiques qui se sont avérées pertinentes à la fois pour Alpiq et pour les parties prenantes concernées.

Alpiq préparera à l'avenir un rapport sur le développement durable conformément à l'option Core (critères essentiels) de la norme GRI. Dans ce rapport, Alpiq abordera d'autres thématiques et normes GRI essentielles, élargira le contenu de la divulgation et mènera des dialogues avec les parties prenantes définies.

Le champ d'application du présent rapport est en principe limité aux entités du Groupe Alpiq consolidées par intégration globale. Alpiq a des intérêts directs dans des sociétés suisses de centrales nucléaires et des intérêts indirects dans des sociétés étrangères de centrales nucléaires, bien que ces sociétés ne soient pas consolidées. Cependant, étant donné que la question revêt une grande importance pour le Groupe Alpiq, le rapport aborde au passage la thématique des centrales nucléaires.

Le présent rapport sur la durabilité fait partie intégrante du rapport de gestion d'Alpiq Holding SA.

GRI 102: Informations générales

GRI 102-18: Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de l'entreprise (y compris les comités de la plus haute instance de gouvernance) et les comités chargés de prendre des décisions sur des sujets économiques, environnementaux et sociaux se trouvent dans la section Corporate Governance du rapport de gestion 2020 d'Alpiq Holding SA.

GRI 102-47: Liste des enjeux pertinents

Afin de définir le contenu lié au développement durable, une équipe de projet a été constituée avec des experts issus du Groupe Alpiq dans son ensemble.

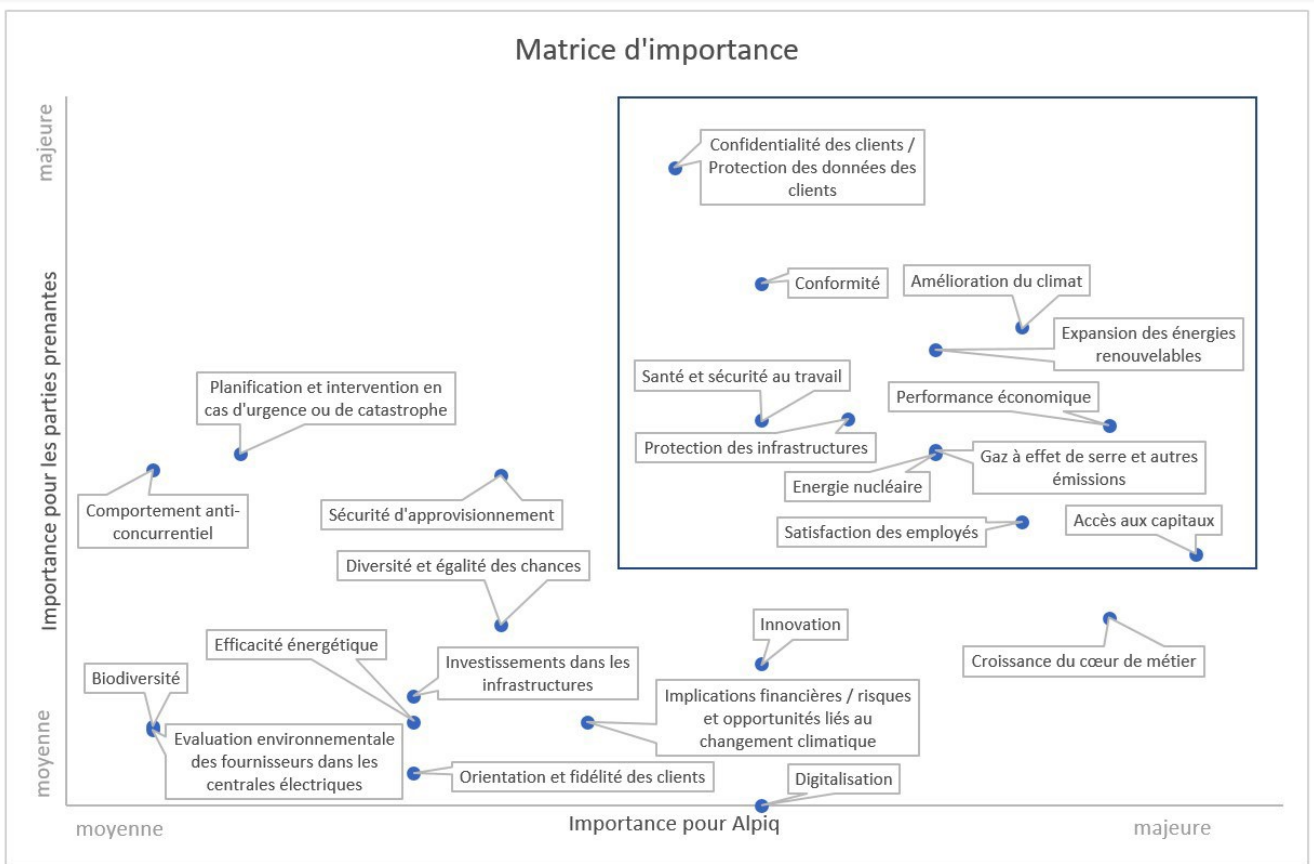
Dans un premier temps, l'équipe d'experts a défini les parties prenantes internes et externes. Les parties prenantes les plus pertinentes ont finalement été sélectionnées sur la base d'une évaluation de leur influence sur Alpiq et de l'importance de l'impact des activités d'Alpiq sur ces parties prenantes. Aucun processus d'engagement ou de dialogue avec les parties prenantes n'a été mené, mais celui-ci fera partie du rapport sur le développement durable 2021.

Dans un deuxième temps, l'équipe d'experts a défini une longue liste d'enjeux pertinents devant remplir les conditions suivantes:

- Les enjeux reflètent les principaux impacts économiques, écologiques et sociaux des activités d'entreprise, ainsi que l'objectif et la stratégie d'Alpiq.
- Ces enjeux influencent considérablement les évaluations et les décisions des parties prenantes concernées.

Enfin, de cette liste ont été sélectionnés les enjeux jugés pertinents à la fois pour Alpiq et pour les parties prenantes. La suite du présent document est basée sur ces enjeux pertinents. La liste des parties prenantes et la liste des enjeux pertinents ont été examinées, complétées et approuvées par un comité de pilotage composé de membres de la direction générale et de responsables fonctionnels du Groupe Alpiq.

Le tableau suivant montre l'évaluation des enjeux pertinents en fonction de leur importance pour Alpiq et de leur influence sur les évaluations et les décisions des parties prenantes selon leur importance «moyenne» et «majeure». Les enjeux pertinents à importance élevée dans les deux dimensions sont considérés comme pertinents pour le rapport.



Dimension économique

GRI 201: Performance économique

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

L'objectif d'Alpiq est de contribuer à l'amélioration du climat et de renforcer la sécurité d'approvisionnement en Suisse et sur les marchés européens en poursuivant une activité énergétique durable, financièrement solide et adaptée aux risques, tout en suivant une stratégie claire. Pour cela, il est indispensable de garantir la prospérité économique sur le long terme.

Approche managériale

L'activité d'Alpiq se résume principalement à la production d'électricité en Suisse à partir de l'énergie hydraulique hautement flexible et nucléaire, et à la production à l'échelle européenne d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (parcs éoliens, photovoltaïques et petites centrales hydroélectriques) complétées par des centrales à gaz à cycle combiné ultra flexibles en Italie, en Hongrie et en Espagne. Le cœur de métier d'Alpiq comprend également la gestion de centrales électriques, la commercialisation de l'électricité produite par ses propres aménagements et ceux de tiers, la vente directe d'énergie aux clients commerciaux et le négoce de l'énergie à l'international.

Alpiq investit dans le développement du négoce de l'énergie, dans l'augmentation de la flexibilité des installations de production existantes et dans la commercialisation de portefeuilles d'énergies renouvelables de tiers. Les investissements ciblés d'Alpiq dans la numérisation de son cœur de métier visent également à accroître sa compétitivité et son efficacité.

Evaluation

Les principaux développements de l'exercice 2020 se trouvent dans le rapport de gestion 2020 d'Alpiq Holding SA.

GRI 201-1: Valeur économique directe générée et distribuée

En millions de CHF	Valeur économique générée et distribuée	
	2020	2019
Valeur économique créée¹	4 026	4 437
Chiffre d'affaires net des transactions énergétiques et des services connexes	3 911	4 098
Autres produits d'exploitation	65	47
Revenus des entreprises associées et des actifs financiers	25	24
Revenus de la vente d'actifs et filiales	25	268
Valeur économique distribuée²	3 896	4 116
aux fournisseurs pour les dépenses opérationnelles	3 460	3 680
aux fournisseurs les dépenses d'investissements	66	71
aux collaborateurs	186	190
aux investisseurs institutionnels	41	48
à l'Etat	141	127
à la communauté	1	1
Valeur économique non répartie³	130	320

1 Le chiffre d'affaires net des transactions énergétiques et des services connexes ainsi que les autres produits d'exploitation sont présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus des entreprises associées et des actifs financiers, ainsi que les revenus de la vente d'actifs et filiales représentent les paiements reçus au cours de la période de reporting.

2 La valeur économique distribuée aux fournisseurs pour les dépenses opérationnelles, aux collaborateurs et au gouvernement représente les coûts encourus pendant la période de reporting et est présentée selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les autres lignes ne comprennent que les paiements effectués pendant la période de reporting. Ils ne sont donc pas présentés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

3 Uniquement activités poursuivies

Les chiffres clés ci-dessus sont basés sur le périmètre de consolidation d'Alpiq Holding SA qui figure dans la [note 5.4](#) des comptes consolidés 2020 d'Alpiq Holding SA. La ligne «à l'Etat» comprend également les taxes, les frais et les redevances hydrauliques payés par les centrales partenaires suisses associées, car ils représentent une part importante du prix payé pour l'énergie achetée. La ligne «Valeur économique retenue» ne peut pas être directement comparée au bénéfice après impôts des activités poursuivies dans les comptes consolidés d'Alpiq Holding SA, car à certains endroits, seule la partie des transactions ayant un effet sur la liquidité est indiquée et, par conséquent, certains produits et charges sans effet sur la liquidité, tels que les impôts différés ou le résultat des entreprises associées, ne sont pas inclus.

GRI 201-3: Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite

Le groupe gère divers régimes de retraite professionnelle conformément aux exigences légales du pays concerné. Les sociétés du groupe basées en Suisse sont affiliées à la caisse de retraite juridiquement indépendante CPE Fondation de Prévoyance Energie, organisme communautaire du secteur énergétique. Tous les collaborateurs exerçant en Suisse sont

inscrits au régime d'assurance à un plan à primauté de prestations, Alpiq versant plus de 60 % des cotisations en tant qu'employeur. Au 30 septembre 2020, la CPE présente un ratio de couverture positif de 106,3 % (31 décembre 2019: 109,2%). Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la [note 6.3](#) des comptes consolidés 2020 d'Alpiq Holding SA.

GRI 201-4: Aide financière publique

En 2020, comme en 2019 et 2018, Alpiq a reçu une prime de marché pour les grandes centrales hydroélectriques en Suisse. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la [note 2.3](#) des comptes consolidés 2020 d'Alpiq Holding SA. Alpiq a également bénéficié, en Suisse et à l'étranger, de contributions provenant de programmes de subvention pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Les règles concernant les subventions sont les mêmes pour tous les acteurs du marché.

GRI 205: Lutte contre la corruption

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

L'approche managériale est expliquée au chapitre sur la conformité.

GRI 205-2: Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption

Outre les nouveaux collaborateurs, l'ensemble du personnel, y compris la direction générale, a également suivi une formation obligatoire en ligne en 2020 sur le code de conduite, et donc sur la lutte contre la corruption.

GRI 205-3: Cas avérés de corruption et mesures prises

Aucun cas de corruption pertinent n'a été enregistré chez Alpiq au cours de l'année sous revue.

GRI 206: Comportement anticoncurrentiel

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

L'approche managériale est expliquée au chapitre sur la conformité.

GRI 206-1: Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust

Au cours de l'année sous revue, aucune nouvelle procédure judiciaire pertinente n'a été engagée contre Alpiq pour comportement anticoncurrentiel et pratiques antitrust.

Au 31 décembre 2020, deux procédures judiciaires étaient encore en cours contre Alpiq pour comportement anticoncurrentiel présumé. En 2012, l'autorité roumaine de la concurrence avait démarré des enquêtes sur le marché de l'énergie. Celles-ci ont donné lieu à une action en justice contre deux filiales roumaines d'Alpiq. Les deux filiales, ainsi que neuf autres vendeurs/fournisseurs, ont été accusés d'avoir enfreint le droit roumain de la concurrence (collusion horizontale au travers d'ententes sur certains aspects des contrats à long terme et verrouillage vertical du marché par l'existence d'onze contrats longue durée). Début janvier 2016, l'assemblée plénière de l'Autorité de la concurrence a infligé aux deux filiales roumaines d'Alpiq une amende d'un montant total de 21 815 847 RON (environ 4,8 millions de CHF). Alpiq réfute une violation du droit roumain de la concurrence dans les deux procédures.

Conformité

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

La conformité renvoie au respect de toutes les réglementations légales et des exigences internes par les entreprises. Les violations de conformité peuvent porter atteinte à la réputation. Alpiq a reconnu très tôt l'importance de la conformité dans une optique de développement durable. Le département Compliance en charge des questions de conformité a été créé le 1^{er} janvier 2010. Grâce à ce département, Alpiq veille à la prévention en interne et à la sanction systématique des infractions aux lois applicables. Aujourd'hui, le département appartient à l'unité fonctionnelle Legal & Compliance et est sous la responsabilité du CEO, dans une relation hiérarchique directe avec le président du conseil d'administration.

Alpiq s'efforce en permanence de respecter les exigences légales et réglementaires, les instructions et les directives internes et d'observer les normes habituelles du marché. Le groupe est conscient que le respect des exigences internes et externes est une condition nécessaire mais non suffisante pour une conduite éthique et responsable.

Approche managériale

Le conseil d'administration et la direction d'Alpiq s'engagent conjointement à renforcer la conformité, soulignant ainsi sa valeur pour la prospérité durable du Groupe Alpiq. Le système interne de gestion de la conformité (CMS) de l'entreprise constitue la base pour assurer le respect de la loi et est donc un élément essentiel pour une bonne et diligente gouvernance d'entreprise. Outre le programme de conformité proprement dit, le CMS d'Alpiq comprend également les objectifs de conformité, les aspects de la culture d'entreprise, l'organisation de la conformité, le contrôle de la conformité et l'amélioration du CMS.

Alpiq a défini son propre code de conduite dans le CMS, qui fixe les principales règles de conduite et se veut contraignant pour tous les collaborateurs. Tous les collaborateurs reçoivent le code de conduite à leur arrivée et suivent en plus une formation en ligne dans le cadre du programme d'intégration. Le code de conduite est complété par diverses directives internes ou externes. Lorsque le code de conduite ou les directives internes ou externes s'avèrent inefficaces, les collaborateurs s'en remettent aux principes d'honnêteté, d'intégrité et de communication ouverte. Le respect de ces principes permet à Alpiq de satisfaire à ses exigences élevées.

La formation régulière des collaborateurs sur divers sujets de conformité est un élément clé de la mise en œuvre du CMS d'Alpiq. Le système de gestion de l'apprentissage récemment introduit favorise et simplifie considérablement la mise en œuvre de la formation à la conformité en ligne.

Chez Alpiq, les collaborateurs sont personnellement responsables de la connaissance, de la compréhension et du respect de toutes les réglementations pertinentes pour eux. Alpiq

accompagne ses collaborateurs par des mesures de formation appropriées. D'autre part, un projet est actuellement en cours pour simplifier les réglementations en place afin que les employés puissent répondre aux exigences de manière encore plus efficace.

Alpiq contrôle en permanence le respect des exigences internes et externes. Les cas suspects sont examinés par des organismes indépendants et les violations sont corrigées ou sanctionnées dans la mesure des options offertes par le droit du travail. En outre, les collaborateurs dont le contrat de travail comporte un élément de prime peuvent faire l'objet de sanctions financières en cas de violation de la conformité.

Chez Alpiq, les efforts de conformité ne se limitent pas à l'activité interne. La méthode KYC (Know Your Customer) – ou communément appelée «due diligence de contrepartie» – décrit une partie du processus de due diligence qui sert à identifier et à filtrer les clients et les partenaires commerciaux d'Alpiq. En 2020, ces contrôles KYC ont été centralisés au sein du département Compliance du Groupe Alpiq et réalisés de manière plus intensive et professionnelle.

Evaluation

Alpiq vérifie régulièrement le fonctionnement du CMS. En outre, Alpiq analyse chaque année les risques de conformité d'une part, et procède d'autre part à une inspection régulière du CMS par audit interne. Sur cette base, les points centraux des activités du département Compliance pour l'année suivante sont déterminés et les mesures à mettre en place sont définies.

Il est d'un grand intérêt pour Alpiq d'être informé immédiatement si le respect des lois ou des recommandations dans son domaine de responsabilité n'est pas garanti. C'est pourquoi le groupe dispose d'un bureau de communication pour la conformité et encourage ses collaborateurs, ainsi que les personnes externes, à signaler toute inconduite observée ou tout cas suspect. Alpiq a introduit un nouveau système de signalisation électronique au cours de l'année sous revue et a encouragé son personnel à l'utiliser.

Accès aux capitaux

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

Les centrales électriques, les contrats d'approvisionnement et les activités de négoce d'Alpiq sont des activités à forte intensité capitalistique et à long terme. L'accès aux capitaux et donc la garantie de la sécurité du refinancement est un pilier important du modèle d'affaires de l'entreprise. Assurer l'accès aux capitaux à tout moment et garantir la viabilité du marché des capitaux sont d'une grande importance pour Alpiq.

Approche managériale

En raison de cette dépendance à l'égard des capitaux, Alpiq a défini très tôt une stratégie de politique financière qui réduit le risque de financement des passifs. Parmi les instruments de cette politique, l'on a la diversification des sources de financement en termes de marchés, d'instruments, de contreparties et d'échéances. Cette politique financière vise à maintenir la note financière d'Alpiq dans la fourchette des titres investissables. Vous trouverez de plus amples informations sur la gestion des capitaux dans le [chapitre 3.1](#) des comptes consolidés 2020 d'Alpiq Holding SA.

En plus des mesures de politique financière traditionnelles, les critères ESG gagnent de plus en plus d'importance sur les marchés financiers. Alpiq reconnaît l'importance des notations ESG. Elles ouvrent des opportunités et un potentiel qu'Alpiq entend exploiter. Dans ses futurs financements, Alpiq entend élargir sa base d'investisseurs et réaliser des avantages de prix en intégrant les critères ESG. A l'avenir, les contreparties financières et les prestataires de services financiers seront également évalués sous l'angle des critères ESG.

Evaluation

Au cours des dernières années, Alpiq a fait l'objet d'une vaste restructuration, au cours de laquelle la dette nette a été considérablement réduite. Grâce à la mise en œuvre des mesures de politique financière, la capacité de refinancement n'a été à aucun moment mise en péril. Dans la perspective actuelle, cependant, une stratégie financière durable va plus loin et prend en compte non seulement les dimensions économiques mais aussi environnementales, sociales et de gouvernance. L'objectif d'Alpiq est de continuer à se concentrer sur sa notation financière à l'avenir et de passer avec succès une évaluation du développement durable selon les critères ESG.

Alpiq a jusqu'à présent été évalué par les agences suivantes intervenant sur la thématique du développement durable: MSCI, Inrate et CDP.

Alpiq n'a pas participé à l'élaboration des rapports d'évaluation des agences de notation susmentionnées.

Dimension environnementale

GRI 305: Emissions

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

Dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, la communauté internationale a accepté de supprimer complètement la production d'électricité à partir de combustibles fossiles d'ici 2050. Alpiq apportera sa contribution à la réalisation de cet objectif. En effet la contribution à la protection du climat fait partie intégrante de l'objectif d'entreprise d'Alpiq. C'est pourquoi Alpiq s'engage à produire de l'énergie en grande partie en harmonie avec l'environnement, notamment une production d'électricité verte sans CO₂ en Suisse. La protection de l'environnement et la lutte contre la pollution atmosphérique sont automatiquement prises en compte dans la construction de nos centrales électriques. Alpiq prend des mesures efficaces pour réduire les émissions dans chaque projet.

Alpiq a conscience de l'importance croissante de la flexibilité à mesure que la nouvelle production d'électricité renouvelable pénètre les marchés. Là où les centrales à accumulation (énergie hydraulique) existantes ne sont pas suffisantes, ce qui est le cas dans la plupart des pays européens, les centrales à gaz à cycle combiné efficaces et très flexibles sont une nécessité pour maintenir la sécurité d'approvisionnement. Alpiq exploite de telles centrales. Les émissions qui en découlent sont dûment déclarées.

Approche managériale et évaluation

Alpiq accorde une priorité absolue à la surveillance et à la réduction de l'impact environnemental de la production d'énergie dans les centrales thermiques. Face à la décarbonation et à la décentralisation croissantes du marché de l'énergie, Alpiq a décidé en août 2019 de se séparer de ses centrales à charbon en Tchéquie (Kladno et Zlín), ce qui lui a permis de réduire de plus de 60 % les émissions de CO₂ de son parc de centrales. Depuis lors, Alpiq n'a plus exploité de centrales au charbon.

L'un des outils du système mis en place par Alpiq pour surveiller et réduire l'impact environnemental de ses centrales thermiques est un système de gestion basé sur la norme ISO 14001, qui est en outre complété dans certains cas par le système de gestion environnementale EMAS. Toutes les centrales à gaz à cycle combiné d'Alpiq sont certifiées ISO 14001.

Les normes ISO 14001 et EMAS sont toutes centrées sur le contrôle des indicateurs environnementaux pour évaluer les performances environnementales et sur la réalisation d'audits pour vérifier la conformité et l'amélioration des processus environnementaux. Ces deux programmes ont pour objectif de réduire continuellement la pollution de l'environnement.

GRI 305-1: Emissions directes de GES (champ d'application 1)

GRI 305-2: Emissions indirectes de GES (champ d'application 2)

GRI 305-3: Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)

équivalents CO ₂ en tonnes	2020	2019
Champ d'application 1: Emissions directes de gaz à effet de serre		
Centrales à gaz à cycle combiné	1 361 195	1 744 507
Centrales à charbon	0	1 373 889
Bâtiments administratifs en Suisse appartenant à Alpiq ¹	359	429
Total Scope 1	1 361 554	3 118 825
Champ d'application 2: Emissions indirectes de gaz à effet de serre		
Achat d'énergie pour le fonctionnement de secours des centrales à gaz à cycle combiné ²	6 337	10 647
Energie de pompage pour les centrales de pompage-turbinage (centrales de partenaires) ^{2,3,4}	3 564	4 340
Consommation d'électricité des bâtiments administratifs suisses appartenant à Alpiq	0,14	0,16
Total Scope 2	9 901	14 987
Champ d'application 3: Emissions indirectes de gaz à effet de serre		
Energie de pompage pour les centrales de pompage-turbinage (centrales de partenaires) ^{2,3,5}	3 335	3 334
Total Scope 3	3 335	3 334
Total	1 374 790	3 137 146

- 1 Systèmes de chauffage au mazout et au gaz
- 2 Calculs basés sur le mix de fournisseurs spécifique à chaque pays
- 3 Les valeurs sont basées sur les achats d'énergie d'Alpiq
- 4 Centrales de partenaires avec participations majoritaires
- 5 Centrales de partenaires avec participations minoritaires

GRI 305-7: Emission d'oxydes d'azote

Les émissions d'oxyde d'azote (NOx) sont mesurées en ligne dans toutes les centrales à gaz à cycle combiné. En effet, les émissions dépendent principalement de la production d'électricité et de vapeur, qui peut varier en fonction des conditions du marché ou des besoins des clients. Alpiq modernise constamment ses centrales électriques. Pour ce faire, l'entreprise utilise les meilleures technologies disponibles, notamment les aménagements Dry-Low-NOx, afin de réduire les émissions de NOx et de protéger ainsi l'environnement. Alpiq satisfait, voire dépasse, toutes les exigences européennes et locales en matière d'environnement pour les centrales à gaz à cycle combiné.

NOx en tonnes	2020	2019
Centrales à gaz à cycle combiné	720	734

GRI 307: Conformité environnementale

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

L'approche managériale est expliquée au chapitre sur la conformité.

GRI 307-1: Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales

Au cours de l'année sous revue, aucune amende ou sanction non monétaire n'a été infligée à Alpiq pour non-respect des lois et réglementations environnementales.

G4: Informations sectorielles

UE1: Capacité installée

Vous trouverez l'aperçu des capacités installées par technologie dans le rapport de gestion 2020 d'Alpiq Holding SA, dans le chapitre Bilan annuel.

UE2: Production nette d'énergie

Vous trouverez l'aperçu de la production nette d'énergie par technologie dans le rapport de gestion 2020 d'Alpiq Holding SA, dans le chapitre Bilan annuel.

Sources d'énergie renouvelables

Alpiq dispose d'un portefeuille international diversifié d'aménagements de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Afin d'accompagner la transition énergétique en cours, Alpiq entend poursuivre le développement de ce portefeuille dans toute l'Europe. Plusieurs initiatives ont été lancées dans ce sens ces dernières années.

Développement de projets d'énergie éolienne en Suisse

Malgré la complexité de l'environnement de développement de l'énergie éolienne en Suisse, Alpiq s'engage de manière conséquente en faveur de cette énergie. L'utilisation de l'énergie éolienne est une solution concrète pour la fourniture d'énergie locale, surtout en hiver. Le projet le plus avancé est le parc éolien de Bel Coster, situé sur la crête du Suchet dans le canton de Vaud. Avec ses neuf éoliennes, cet aménagement produira environ 80 GWh d'électricité par an. D'autres projets moins avancés, situés également dans le canton de Vaud, sont actuellement en phase d'analyse.

Construction d'un parc éolien en Suède

Alpiq continuera également à développer son portefeuille de nouvelles énergies renouvelables au niveau international. La construction du parc éolien de Tormoseröd, dans le sud-ouest de la Suède, commencera en 2021. L'aménagement devrait être opérationnel pour 2022. Avec onze turbines d'une capacité respective de 6,6 MW pour une puissance installée totale de 72,6 MW, ce parc éolien pourra produire près de 210 GWh d'énergie renouvelable par an. Alpiq sera responsable des activités de gestion de projet pendant la phase de construction, et de la gestion technique et commerciale des actifs pendant l'exploitation. Tormoseröd est un projet important pour Alpiq en termes de développement de projet, de modèle de financement et de gestion du risque. L'approche Asset-light implique la participation d'un partenaire de co-investissement majeur pour les projets d'énergie renouvelable, Alpiq prenant en charge la partie développement des aménagements afin de fournir un service de haute qualité à ses clients.

Repowering d'un parc éolien existant en France

Alpiq exploite le parc éolien des Gravières à Roussas, dans le département français de la Drôme. Afin d'augmenter la puissance du parc, Alpiq a décidé de renouveler complètement l'aménagement mis en service en 2006. L'objectif est de remplacer toutes les éoliennes et d'augmenter la production d'électricité annuelle de près de 30 %. Il n'est pas prévu de changer l'emplacement et le nombre actuels de turbines. Cependant la production d'électricité passera de 25 GWh à environ 32 GWh par an à la suite de cette révision complète. Le projet de repowering permettra de prolonger de 30 ans la durée d'utilité du parc des Gravières.

Construction d'une nouvelle petite centrale hydroélectrique en Suisse

Alpiq continue à développer son portefeuille de petites centrales hydroélectriques. Pour la construction de la centrale de Hüscherabach, Alpiq s'est une nouvelle fois associé à la commune de Rheinwald (canton des Grisons). Les travaux de construction ont commencé en mai 2020. La nouvelle centrale ultramoderne remplacera l'ancien aménagement des années 1930, qui appartient à la commune de Rheinwald. La production d'énergie renouvelable passera alors de 1,1 GWh à environ 6,1 GWh par an.

Rénovation de la centrale électrique de Tannuwald

La centrale de Tannuwald a été mise en service en 1981. Elle fait partie du complexe hydroélectrique de l'Energie Electrique du Simplon SA et est située dans la vallée du Zwischbergental. La centrale a été inondée lors de la crue d'octobre 2000, puis réhabilitée à la hâte avec sept pompes d'occasion fonctionnant comme des turbines. Lors de la rénovation totale entre l'été 2019 et l'été 2020, les sept pompes à turbine ont été remplacées par deux groupes de machines verticales. De plus, la conduite de pression a été refaite et le bâtiment rénové. La puissance installée de la centrale de Tannuwald est passée de 1,4 MW à 6,8 MW et la production d'électricité annuelle a augmenté, passant ainsi de 17 GWh à 24 GWh.

Nouvelle concession pour la centrale hydroélectrique de Gösgen

La centrale hydroélectrique d'Alpiq à Gösgen a obtenu une nouvelle concession pour 70 ans. Cette dernière a été signée le 23 septembre 2020 et est entrée en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2020. Au cours des prochaines années, Alpiq Hydro Aare AG investira dans la production d'électricité renouvelable à partir d'énergie hydraulique via la plus grande centrale au fil de l'eau sur l'Aar. Cette centrale comprend au total 21 mesures de compensation environnementale.

Hydrospider: un modèle d'affaires basé sur l'hydrogène pour des transports zéro émission

Hydrospider, Hyundai Hydrogen Mobility et l'association Mobilité H2 Suisse mettent actuellement en place un modèle d'affaires unique en Europe pour une mobilité sans émissions, à l'initiative de H2 Energy, le pionnier en matière d'hydrogène en Suisse. D'ici 2025, 1 600 camions Hyundai équipés de piles combustibles circuleront sur les routes suisses. Les membres de l'association Mobilité H2 Suisse utilisent ces camions dans les

opérations quotidiennes et assurent la mise en place d'une infrastructure de ravitaillement à l'échelle nationale. Hydrospider fournit l'hydrogène vert à partir de son usine d'électrolyse de 2 MW, qui est directement reliée à la centrale hydroélectrique d'Alpiq à Gösgen et assure une production sans émission et écologique. Alpiq détient 45 % des parts chez Hydrospider.

Dimension sociale

GRI 403: Santé et sécurité au travail

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

La sécurité au travail et la protection de la santé (STPS) ainsi que la protection de l'intégrité physique et mentale des collaborateurs et des tiers sont, au sens d'Alpiq, des valeurs qui doivent être protégées à tout prix. C'est pourquoi Alpiq s'efforce constamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

Les points suivants reflètent l'état actuel de la gestion de la STPS telle qu'elle est essentiellement réalisée au niveau local pour chaque site.

Approche managériale et évaluation

Il n'existe à l'heure actuelle aucun système de gestion commun pour la STPS au niveau du groupe. Cependant, les entreprises nationales qui exploitent les centrales à gaz à cycle combiné en Italie, en Espagne et en Hongrie ont toutes des systèmes de gestion certifiés conformément à la norme OHSAS 18001 ou ISO 45001.

D'autres entreprises de centrales électriques utilisent un système de gestion non certifié pour la gestion des questions de santé et de sécurité.

Dans le cadre de leurs obligations générales, les employeurs de tous les pays dans lesquels Alpiq opère sont tenus de procéder à des évaluations des risques en matière de sécurité au travail et assument la responsabilité globale de l'identification, de l'évaluation et du contrôle des risques. C'est pourquoi des évaluations de risques spécifiques aux sites et aux technologies ont été mises en place conformément aux dispositions de la législation locale. En outre, des évaluations de risques supplémentaires sont effectuées, le cas échéant, en ce qui concerne les risques d'interférence avec des entreprises étrangères.

Les évaluations de risques sont préparées par des personnes qualifiées, qui font appel à des conseillers externes si nécessaire. Les documents sont révisés régulièrement à l'occasion de l'introduction de nouveaux équipements de travail, de nouvelles machines ou de nouvelles substances; lors de la modification des procédures de travail qui pourraient entraîner de nouveaux dangers; ou à la suite de connaissances acquises à la suite d'un accident ou d'un quasi-accident.

La déclaration des incidents et des situations dangereuses est effectuée pour tous les sites conformément aux procédures locales prévues dans le système de gestion respectif. L'objectif général est d'améliorer la culture de déclaration dans l'ensemble du groupe Alpiq, y compris les déclarations par les travailleurs des entreprises externes.

Tous les incidents, y compris les quasi-accidents, font l'objet d'une enquête. L'objectif est d'identifier les causes sous-jacentes et de prendre les mesures correctives appropriées pour éviter la reproduction d'un incident similaire. L'importance des enquêtes pour Alpiq

ne revient pas à trouver des responsables, mais plutôt à identifier les défaillances dans le processus de sécurité.

L'année 2020 a été principalement marquée par la pandémie de COVID-19. La protection de la santé des employés était une priorité absolue et toutes les mesures de protection nécessaires ont été systématiquement mises en œuvre. Ainsi, toutes les centrales électriques ont fonctionné conformément aux plans d'urgence et dans le respect des instructions des autorités locales. Outre les mesures d'hygiène habituelles, des mesures supplémentaires ont été introduites lorsque cela s'est avéré nécessaire: entre autres, la séparation stricte des équipes, l'utilisation obligatoire de masques de protection répondant à la norme de sécurité FFP2, l'installation d'appareils de mesure de la température corporelle et les tests réguliers au sein du personnel d'exploitation. La plupart des événements ont été annulés ou remplacés par des conférences en ligne. Grâce aux mesures adoptées, les infections parmi les employés ont été strictement limitées. Les rares cas d'infection notés sont survenus dans la grande majorité suite à des contacts privés.

GRI 403-3: Services de santé au travail

La surveillance de la santé dans les centrales d'Alpiq est effectuée par des médecins du travail conformément à la législation nationale. En outre, les supérieurs hiérarchiques doivent veiller à ce que l'état physique général des collaborateurs soit contrôlé et défini comme étant adapté à l'exécution des différents travaux dans les centrales électriques. Par exemple, pour monter sur une éolienne, tous les collaborateurs d'Alpiq concernés sont tenus de passer un examen de santé au travail pour les «travaux en hauteur comportant un risque de chute», même si la loi ne l'exige pas. De plus, Alpiq veille à ce que chaque collaborateur reçoive une formation appropriée sur les questions de STPS.

Sur les sites d'Alpiq, il y a de nombreux travailleurs qui ne sont pas des employés d'Alpiq. Ces prestataires sont donc soigneusement sélectionnés en tenant compte de critères de sécurité au travail, et la plupart d'entre eux possèdent des normes de sécurité certifiées (par exemple HYDRO Exploitation, Vestas, Gamesa, etc.).

GRI 403-9: Accidents du travail

Aucune forme consolidée de déclaration d'accident n'a encore été introduite au niveau du groupe. Les déclarations sont établies par les organisations nationales conformément aux exigences des compagnies d'assurance accident locales respectives.

C'est pourquoi seuls les chiffres absolus des accidents sont communiqués pour 2020. En outre, Alpiq n'est actuellement pas en mesure de collecter auprès d'entreprises tierces des données officielles sur les nombres d'accidents du personnel d'exploitation. Néanmoins, aucun accident majeur causant un arrêt du travail n'est déclaré sur les aménagements d'Alpiq.

En 2020, le Groupe Alpiq a compté au total cinq accidents du travail, mais aucun accident grave. Ce faible nombre d'accidents du travail reflète le niveau élevé de sensibilisation à la sécurité. Alpiq s'efforce de maintenir le nombre d'accidents du travail au moins à ce faible niveau.

GRI 418: Confidentialité des données des clients

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

Depuis l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD) en 2018, le traitement des données à caractère personnel occupe une place encore plus importante en matière de flux de données, tant au sein de l'entreprise qu'en dehors.

En tant que compagnie d'électricité internationale, Alpiq est active sur tous les grands marchés européens, ce qui lui a permis de mettre en évidence le RGPD. Alpiq a mis en place un système de gestion de la confidentialité des données et nommé un délégué à la protection des données (DPO) pour le groupe. Le DPO est soutenu par des partenaires locaux pour la confidentialité des données (coordinateurs), qui assurent la confidentialité des données conformément au RGPD et à toutes les autres réglementations locales applicables. Les experts en confidentialité des données s'entretiennent régulièrement et suivent des formations. En raison de sa nouvelle orientation stratégique, Alpiq se concentrera principalement sur les activités commerciales B2B.

Approche managériale

La confiance est une condition fondamentale pour le succès durable du groupe Alpiq. C'est pourquoi Alpiq se sent obligé de traiter les données à caractère personnel avec le plus grand soin. Tous les employés sont formés au traitement respectueux des données à caractère personnel conformément aux règles et dispositions en vigueur. Alpiq considère la protection des données non seulement comme une nécessité légale, mais aussi comme une partie intégrante de la manière dont elle mène ses activités, d'où notre concept de «protection des données dès la conception technique» (Privacy by Design) et de «protection des données par défaut» (Privacy by Default). Pour souligner cela, les procédures approuvées par la direction générale (2018) ont été intégrées dans les règles internes sur la confidentialité des données à caractère personnel. Le DPO gère le système de gestion de la confidentialité des données en collaboration avec les partenaires locaux pour la confidentialité des données (coordinateurs) dans les juridictions opérationnelles. Le DPO fait partie de l'équipe de conformité d'Alpiq qui veille à ce que cette question reçoive l'importance et l'attention nécessaires. Alpiq a mis en place des procédures standard pour traiter les demandes des personnes concernées et les déclarations d'atteinte à la vie privée, ainsi que pour enregistrer les plaintes. La transparence et la confidentialité des données jouent un rôle essentiel dans les relations avec les clients et les partenaires, raison pour laquelle Alpiq travaille en étroite collaboration avec ceux-ci. Alpiq a mis en place un outil de pointe pour la gestion de la confidentialité des données afin de gérer de manière cohérente tous les aspects des données à caractère personnel, tels que les demandes des personnes concernées, les cookies et le registre de traitement.

Evaluation

Début 2020, le DPO a procédé à une évaluation du niveau de maturité de la confidentialité des données. Les résultats ont été inclus dans le plan stratégique pour la confidentialité des données. En outre, une évaluation externe de l'application locale du RGPD a été réalisée à l'automne 2020. Les résultats auront une influence significative sur le développement ultérieur du système de gestion de la confidentialité des données.

GRI 418-1: Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients

En 2020, Alpiq a enregistré une plainte fondée d'une autorité de régulation en raison d'une erreur technique dans la migration d'un dossier de données de clients. Les données à caractère personnel divulguées étaient de portée limitée et leur divulgation présentait un risque très faible pour les personnes concernées. Néanmoins, Alpiq a estimé qu'il était de son devoir d'informer l'autorité compétente en matière de confidentialité des données. En collaboration avec l'autorité, Alpiq a publié un avis en ligne sur le site web concerné.

GRI 419: Conformité socio-économique

GRI 103 Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

L'approche managériale est expliquée au chapitre sur la conformité.

GRI 419-1: Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques

Au cours de l'année sous revue, Alpiq n'a enregistré aucune amende pertinente ni sanction non monétaire pour non-respect des lois et/ou réglementations dans le domaine social et économique.

G4: Planification en cas de catastrophe et d'urgence

Gestion de la continuité de l'activité

Pertinence

Alpiq est l'un des principaux producteurs d'électricité en Suisse. Le groupe est actif dans toute l'Europe et est responsable de l'exploitation de grands aménagements tels que des centrales nucléaires, des centrales à gaz à cycle combiné et des centrales hydroélectriques, qui font souvent partie des infrastructures critiques. La gestion professionnelle des urgences et des crises dans le cadre de la gestion de la continuité de l'activité (BCM) est donc de la plus haute importance pour Alpiq.

Approche managériale

Organisation, subordination et formation des organisations de gestion d'urgences et de crises

La BCM est fondamentalement une tâche de gestion. Chaque responsable de processus définit les mesures qu'il doit préparer afin de maintenir son processus même dans des conditions difficiles. Pour les processus d'entreprise particulièrement critiques, les responsables de processus doivent créer un plan de continuité d'activité et disposer d'une organisation d'urgence prête à gérer les événements.

L'organisation de gestion de crise MIK (Management in Krisensituationen – Gestion des situations de crise, GSC) est sollicitée dans les cas présentant une menace très élevée pour l'entreprise entière. Dans ces cas, elle soutient les dirigeants, principalement le CEO. A cette fin, elle prépare la base des décisions à l'attention du CEO et prend les mesures immédiates nécessaires, le cas échéant, de son propre chef.

Afin d'accomplir cette tâche de manière efficace et indépendante, le responsable de l'équipe MIK rapporte directement au CEO en cas d'intervention de son équipe.

Les organisations d'urgence et l'équipe de gestion de crise MIK s'entraînent à leur capacité opérationnelle au moins une fois par an dans le cadre d'exercices. La composition du personnel, le déploiement et le travail de l'équipe sont alors testés sur la base de scénarios d'exercices réalistes.

Plans de continuité d'activité

Dans le cadre d'une analyse d'impact sur l'entreprise, les domaines particulièrement critiques suivants ont été identifiés et sont suivis au niveau du groupe:

- Domaine opérationnel Digital & Commerce (négoce de l'énergie)

- Déploiement et contrôle des centrales électriques au CEG-P de Lausanne (le caractère critique ne concerne pas une seule centrale, mais plutôt la disponibilité opérationnelle de l'ensemble du portefeuille; informations REMIT)
- Treasury & Accounting (paiements importants, par exemple, pour les livraisons d'énergie et les ventes aux enchères; paiements d'intérêts et d'amortissement des obligations; couverture des risques de change)
- Communications & Public Affairs (publication d'informations ad hoc; gestion du site Web, y compris la publication de messages obligatoires)

Les autres plans de continuité d'activité relèvent de la responsabilité des responsables de processus et ne sont pas contrôlés de manière centralisée par l'équipe de gestion de crises.

Evaluation

Avant la pandémie de COVID-19 en cours, le dernier déploiement majeur de l'équipe de gestion de crise MIK remontait à 2011, à l'occasion de l'attentat au colis piégé contre swissnuclear à Olten. Les organisations d'urgence ont quant à elles fait face à divers incidents de faible ampleur, tels que des pannes informatiques, des infiltrations d'eau ou des incendies.

Depuis fin février 2020, l'équipe de gestion de crise MIK est déployée avec pour mission de «coordonner toutes les activités d'Alpiq en rapport avec la COVID-19». Cette intervention reste toutefois atypique pour l'organisation, car la période de déploiement est très longue. L'équipe de gestion de crise MIK a été complétée par des coordinateurs de continuité d'activité des domaines opérationnels. Pendant la phase aiguë au printemps 2020, le chef de l'équipe MIK tenait un échange quotidien avec la direction générale, au cours duquel les décisions relatives aux différentes mesures étaient recueillies. Aujourd'hui, un rapport d'état est préparé à l'occasion de chaque réunion de la direction générale, contenant des propositions de décision si nécessaire.

Centrales à gaz à cycle combiné

Alpiq s'engage à protéger ses aménagements. La plupart des centrales à gaz à cycle combiné font partie des infrastructures nationales critiques. Il est primordial de garantir la fourniture de services et un approvisionnement stable aux réseaux nationaux. Alpiq utilise des systèmes et des mécanismes pour garantir une exploitation sûre. L'objectif principal est de minimiser les arrêts imprévus des centrales. Alpiq a souscrit des assurances pour les aménagements, qui couvrent les dommages et l'impact potentiel de facteurs externes négatifs. Elles protègent Alpiq des conséquences économiques d'événements futurs et imprévisibles.

Conformément aux dispositions nationales et locales applicables, chaque centrale électrique dispose d'un plan d'urgence. Ces plans d'urgence sont adaptés aux caractéristiques spécifiques de chaque aménagement (taille et type d'exploitation) et partagés avec les autorités locales et les pompiers.

L'accès physique aux centrales à gaz à cycle combiné exploitées par Alpiq est protégé et surveillé. Celles-ci sont régulièrement le théâtre de simulations d'interventions d'urgence,

souvent axées sur le sauvetage, l'évacuation des personnes ou les atteintes à la sécurité physique. Les plans et instructions d'urgence sont examinés conformément aux exigences légales et aux certifications ISO.

Centrales hydroélectriques

Il existe des plans d'urgence pour chaque entreprise partenaire. Ces plans définissent notamment le type et la gravité d'un événement donnant lieu à l'activation d'une cellule de crise, l'identité de celle-ci, ses interactions et le cahier des charges de ses membres. Conformément aux normes ISO 55001 (gestion d'actifs) et 9001 (systèmes de management de la qualité), des exercices de crise sont effectués chaque année dans un aménagement sélectionné en collaboration avec un expert externe. Ces exercices permettent d'acquérir une expérience précieuse et d'améliorer continuellement les plans d'urgence.

Eoliennes

Les parcs éoliens exploités par Alpiq sont pour la plupart situés dans des endroits éloignés difficilement accessibles. C'est pourquoi les plans d'urgence ont été adaptés pour tenir compte des délais de réaction plus longs des organisations professionnelles de sauvetage. L'objectif est de coordonner ces plans avec les autorités et les différents processus des prestataires de services travaillant dans les parcs éoliens d'Alpiq.

Des panneaux de signalisation ont été installés dans les parcs éoliens pour faciliter l'accès aux véhicules d'intervention, pour les guider et ainsi gagner du temps. Une dameuse est disponible sur site pour les conditions météorologiques extrêmes dans les montagnes bulgares.

Tous les rôles envisagés dans l'organisation d'urgence sont définis et les personnes concernées sont formées en conséquence. Pour s'assurer que chacun sait comment se comporter et pour identifier les éventuelles lacunes dans la chaîne d'intervention, des simulations d'interventions d'urgence sont effectuées régulièrement. Si nécessaire, les prestataires ainsi que les services publics de secours sont également impliqués dans ces exercices. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, l'exercice a dû être reporté dans la plupart des parcs éoliens en 2020.

Cybersécurité

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

Le nombre croissant de cyberattaques à travers le monde et le professionnalisme avec lequel les organisations cybercriminelles opèrent mettent toutes les entreprises face à un défi, notamment celui d'élaborer, de mettre en œuvre et de vérifier en permanence leurs stratégies de sécurité. Les exploitants d'infrastructures critiques sont également tenus de mettre en œuvre une stratégie de cybersécurité qui assure une protection complète de leurs installations de production et de leurs systèmes informatiques critiques. La grande majorité des centrales électriques d'Alpiq jouent un rôle important pour assurer un approvisionnement fiable en électricité dans leurs pays respectifs. Malheureusement, les cybermenaces en constante évolution représentent un réel danger pour tous les fournisseurs d'énergie. La protection contre les cyberattaques ciblées est donc un élément important des normes de sécurité de nos centrales électriques.

Approche managériale et évaluation

Des lignes directrices sont élaborées au sein de l'entreprise pour la gestion et l'organisation de la sécurité d'entreprise. La gestion de la continuité d'activité (BCM) garantit que tous les processus opérationnels critiques peuvent être poursuivis ou restaurés en temps utile en cas d'incidents internes ou externes. La cybersécurité des centrales électriques et des systèmes informatiques critiques fait partie de cette approche de BCM.

En cas d'incidents de cybersécurité importants, Alpiq est en mesure de mettre en place des cellules d'urgence et de crise. L'entreprise prend toutes les mesures organisationnelles nécessaires pour garantir que tous les incidents susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement informatique soient traités en temps utile. Les incidents de sécurité sont traités et documentés selon des plans de déroulement et d'intervention définis avec précision. La sécurité est surveillée à plusieurs niveaux. Par exemple, lors de leur implémentation dans le Cloud, les applications professionnelles sont vérifiées en matière de conformité avec les exigences de l'architecture de sécurité. De même, l'exploitation des applications est surveillée de manière active. La gestion bien établie des points vulnérables garantit la correction rapide et durable de ces derniers. Par ailleurs, la gestion efficace des points vulnérables comprend la mise à jour constante de tous les systèmes informatiques critiques au niveau des serveurs et des utilisateurs, notamment l'utilisation de logiciels de sécurité les plus récents.

Les plans de gestion de crises contiennent un nombre minimum de scénarios. Par exemple, des lignes directrices en matière de gestion du risque sont utilisées pour les centrales hydroélectriques afin d'évaluer annuellement les risques de cybersécurité et de prendre les mesures appropriées.

Pour maintenir un haut niveau de compétence, Alpiq organise régulièrement des formations et des exercices de simulation basés sur des scénarios réalistes. Les exercices

de simulation permettent à Alpiq de tester les processus en activant les équipes d'urgence et de gestion de crise ainsi que les systèmes, qui sont alors mis en situation réelle de cyberattaques, via par exemple des tests de pénétration ou des pannes de systèmes critiques. Des audits internes réguliers permettent de déterminer le degré de maturité de la sécurité.

Le degré de maturité des politiques de cybersécurité est également évalué périodiquement sur la base des normes minimales suisses dans tous les domaines de la cybersécurité.

En tant que membre du secteur énergétique suisse, Alpiq est informé par le Centre national pour la cybersécurité des dernières menaces qui sévissent dans le domaine. Alpiq met en œuvre les recommandations et participe à différents groupes de travail.

Satisfaction du personnel

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

Alpiq accorde une place importante à la satisfaction du personnel. Le groupe permet à ses collaborateurs d'être pleinement impliqués dans la conception de leur poste de travail. Cette méthode permet à Alpiq de se développer et de s'améliorer sans cesse.

Approche managériale

En 2020, Alpiq a réalisé avec un partenaire externe l'enquête auprès des employés intitulée «Alpiq Engagement Monitor» à l'échelle du groupe. Cette enquête a été menée sur une base anonyme et volontaire; il n'est pas possible de tirer des conclusions sur les employés individuels.

L'enquête couvrait différents thèmes sur les situations de travail et des questions sur des sujets d'actualité, tels que la pandémie de COVID-19.

Alpiq entend utiliser les activités découlant des résultats de l'enquête pour accroître la satisfaction et l'engagement des collaborateurs.

Evaluation

L'enquête auprès des employés de 2020 a enregistré un taux de participation très élevé. Par conséquent, les résultats sont très significatifs. Les résultats sont comparés à la moyenne des entreprises énergétiques dans le monde et, dans le cas des enquêtes de suivi, également aux valeurs de la dernière enquête.

Les résultats de l'enquête auprès des employés de 2020 ont été très positifs et présentent des potentiels de développement et d'amélioration. La direction générale a identifié les principaux domaines d'action. L'identification de mesures concrètes et leur mise en œuvre commenceront au premier trimestre 2021.

Energie nucléaire

Préparation des combustibles (front-end) et production d'énergie

GRI 103 Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

La production d'électricité à partir d'une énergie hydraulique suisse flexible et écologique et d'une énergie nucléaire sans CO₂ est un élément clé du cœur de métier d'Alpiq.

En Suisse, Alpiq détient 40 % des parts de la centrale nucléaire de Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG – KKG) et 27,4 % des parts de la centrale nucléaire de Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt AG – KKL). Alpiq détient le mandat de gestion pour la KKG. Les deux centrales sont des centrales partenaires. Elles se caractérisent par le fait que les actionnaires prennent en charge la totalité de la production d'énergie et remboursent en contrepartie les coûts annuels qui en résultent.

Alpiq détient également 33 % des parts de la Kernkraftwerk-Beteiligungsgesellschaft AG (KBG), qui dispose des droits de prélèvement d'énergie dans le parc nucléaire français d'EDF. Le mandat de gestion de la KBG est confié à Alpiq. La compagnie électrique française EDF est le seul propriétaire du parc et est donc responsable de l'exploitation et de la sécurité des aménagements.

Approche managériale

Alpiq ne détient pas de parts de centrales nucléaires entièrement consolidées. Toutefois, en dépit de l'absence de prescription de norme nucléaire spécifique selon la Global Reporting Initiative (GRI), Alpiq reste très consciente de sa responsabilité et de ses obligations environnementales et sociales. C'est dans cet esprit que ce chapitre aborde spécifiquement l'impact des participations nucléaires sur le développement durable.

Evaluation

Les centrales nucléaires dans lesquelles Alpiq détient des parts ont été exploitées de manière sûre et fiable en 2019 et 2020. Les données de production pour 2019 et 2020 sont disponibles dans les rapports de gestion 2019 et 2020 d'Alpiq Holding SA. Outre la production d'électricité, la KKG fournit à l'industrie voisine de la vapeur industrielle écologique.

L'uranium utilisé dans la KKG provient d'Australie et du Canada. Lors de l'achat de combustible nucléaire, tous les fournisseurs sont évalués en fonction de la qualité des produits, de la sécurité d'approvisionnement, de la compatibilité environnementale, de la transparence de la chaîne d'approvisionnement et de l'efficacité économique. En 2019,

24,8 tonnes de combustible nucléaire frais ont été injectées dans la KKG et 33,0 tonnes dans la KKL.

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) est l'autorité de surveillance responsable des centrales nucléaires suisses. Dans l'évaluation de la sécurité publiée pour 2019 (ENSI AN-10650), l'IFSN catégorise les centrales KKG et KKL comme des aménagements sûrs.

Gestion, stockage intermédiaire et final des déchets (back-end)

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

La production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire génère des déchets radioactifs. En tant qu'actionnaire de la KKG et de la KKL, Alpiq supporte une partie des coûts annuels conformément à sa part, qui comprend bien évidemment aussi les coûts de désaffectation et de démantèlement. Dans les deux aménagements, la protection de la population, des employés et de l'environnement contre les rayonnements ionisants est la priorité absolue. Cela inclut la gestion sûre des déchets radioactifs.

Approche managériale

Dans le cadre du traitement des déchets radioactifs dans les centrales nucléaires, il faut faire la distinction entre les déchets d'exploitation, le combustible utilisé et les déchets issus du retraitement. La sécurité et la santé des collaborateurs sont assurées par la mise en œuvre cohérente des dispositions adéquates: la directive ENSI-G15 définit les limites de radioprotection applicables en Suisse pour les collaborateurs et pour la population vivant à proximité de la centrale nucléaire. Ces limites sont contrôlées conformément à la directive ENSI-B09 et signalées à l'IFSN conformément à la directive ENSI-B03.

Déchets d'exploitation (classification de l'AIEA: déchets de faible activité et moyenne activité, FMA):

Des déchets opérationnels radioactifs (déchets bruts) sont régulièrement produits dans une centrale nucléaire à partir des systèmes de purification de l'eau et des systèmes de purification des gaz d'échappement et de l'air vicié. D'autres déchets proviennent du remplacement de composants lors de travaux de maintenance, de conversion ou de modernisation et des consommables utilisés pour cela.

Les déchets radioactifs bruts sont collectés, conditionnés par campagne et ensuite stockés temporairement. Les déchets non conditionnés présents dans une centrale nucléaire sont stockés dans des locaux prévus à cet effet dans la zone contrôlée.

Les processus suivants sont utilisés pour le conditionnement des déchets dans une centrale nucléaire: Incorporation de résines dans le polystyrène, cimentation de boues ou incorporation dans le bitume. Les déchets bruts combustibles et fusibles ou les filtres à air usés sont préparés en vue d'être traités dans le four à plasma du site d'entreposage temporaire (Zwilag) de Würenlingen. Tous les processus en Suisse sont soumis à une réception par type conformément à l'Ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu) et à la directive ENSI-B05. Les paquets de déchets conditionnés sont systématiquement stockés soit dans un entreposage temporaire d'Alpiq, soit au Zwilag.

Les déchets radioactifs des centrales nucléaires suisses sont enregistrés dans un système comptable électronique utilisé par tous les aménagements nucléaires suisses. Cela permet d'avoir accès à tout moment aux informations sur la quantité, le lieu de stockage et les propriétés radiologiques des déchets.

Le mesurage de libération inactif des matériaux de la zone contrôlée constitue un élément essentiel dans le cadre de la réduction des déchets radioactifs.

Éléments combustibles et déchets issus du retraitement (classification de l'AIEA: déchets de haute activité, HA):

Une fois déchargés définitivement du cœur du réacteur, les éléments combustibles usés sont stockés pendant plusieurs années dans la piscine d'entreposage de la centrale en vue de leur refroidissement. Pendant ce temps, la puissance thermique des éléments combustibles diminue considérablement et ils peuvent ensuite être stockés de manière optimale dans des récipients d'entreposage temporaire. Ces récipients d'entreposage sont construits selon des normes internationales. Leur homologation et leur stockage en Suisse sont conformes aux directives ENSI-G04 et ENSI-G05 de l'IFSN. La directive HSK-R-29 actuellement en vigueur sera bientôt remplacée par la directive ENSI-G04. Les récipients chargés sont transportés au Zwiilag en vue de leur entreposage. Au cours de l'année sous revue, les transports suivants se sont effectués de la KKG et de la KKL vers le Zwiilag.

Nombre de transports de matériaux radioactifs des centrales nucléaires vers le Zwiilag:

Nombre de transports	FMA	HA / éléments combustibles
Centrale nucléaire de Gösgen	2	
Centrale nucléaire de Leibstadt	9	3

Les prescriptions suisses relatives au transport de matières radioactives par route et par voie ferrée se fondent, entre autres, sur les règlements internationaux relatifs au transport routier (ADR) et ferroviaire (COTIF) des marchandises dangereuses. Les recommandations de l'AIEA pour le transport sûr des matières radioactives (IAEA SSR-6) s'appliquent à tous les modes de transport.

La gestion de l'eau, notamment des eaux usées, est définie de manière spécifique pour chaque centrale nucléaire dans les règlements concernant les rejets qui sont examinés et approuvés par l'IFSN. L'IFSN a publié les données pour les années 2019 et 2020 (données ANPA-EMI).

Evaluation

Afin de maintenir la cohérence avec les informations du rapport de surveillance 2019 de l'IFSN, les informations suivantes concernent l'année civile 2019. Celles de 2020 seront publiées par l'IFSN à la mi-2021.

En 2019, toutes les limites de radioprotection ont été respectées, ce qui a permis de garantir la sécurité et la santé des collaborateurs. La gestion sûre des déchets radioactifs a atteint ses objectifs.

Le tableau suivant énumère les déchets produits à la KKG et à la KKL. En 2019, l'on a compté aucun retour en Suisse de déchets de moyenne activité à vie longue (MA-VL) ou de haute activité (HA) provenant du retraitement d'éléments combustibles usés. Toutes les obligations relatives à la reprise de déchets issus du retraitement ont été respectées.

Données nucléaires 2019 sur le back-end (ces données se réfèrent à la quantité totale et ne sont pas échelonnées en fonction des pourcentages de participations).

	FMA non conditionnés en m ³	FMA conditionnés en m ³	MA-VL en m ³	HA en m ³	Combustible déchargé en t	Combustible transporté au Zwiilag en t
Centrale nucléaire de Gösgen	17	10	-	-	24,8	-
Centrale nucléaire de Leibstadt	55	11	-	-	33	63,2

Aucune centrale nucléaire suisse dans laquelle Alpiq détient des parts ne provoque un réchauffement significatif d'un cours d'eau. La KKG et la KKL sont toutes deux refroidies par les tours aéroréfrigérantes et non par les cours d'eau adjacents. L'eau des tours de refroidissement provient de ces cours d'eau et la réintroduction de l'eau de refroidissement cause un réchauffement léger, mais non significatif, de ces cours d'eau. Pendant les périodes de forte chaleur estivale qui entraîne un réchauffement élevé des cours d'eau, les centrales nucléaires réduisent leur puissance pour rester en dessous des seuils réglementaires.

Désaffectation et démantèlement des centrales nucléaires

GRI 103: Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

La garantie d'une exploitation sûre et notamment d'une gestion sûre des matières radioactives couvre la chaîne de valeur entière et le cycle de vie des centrales nucléaires, de la construction à la désaffectation et au démantèlement, en passant par la mise en service. Outre les obligations prévues par la loi sur l'énergie nucléaire (LENu) et l'ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu), Alpiq respecte ses engagements, d'autant plus que l'énergie nucléaire est un pilier important de l'offre de production d'électricité verte d'Alpiq.

Approche managériale

Le financement du démantèlement des centrales nucléaires et de l'élimination sûre des déchets radioactifs est assuré. Afin de garantir la capacité de couverture des charges financières même après la fin de l'exploitation d'une centrale nucléaire, les exploitants versent en permanence des contributions au Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et au fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires (STENFO). Les deux fonds sont sous la supervision du gouvernement fédéral.

Evaluation

Les contributions au fonds sont assurées par les centrales nucléaires de Gösgen (KKG) et de Leibstadt (KKL). La KKG a respectivement versé 25,1 millions de CHF en 2019 et 2020, tandis que la KKL a versé 34,6 millions de CHF en 2019 dans le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets. En tant qu'actionnaire de la KKG et de la KKL, Alpiq paye une partie des coûts annuels conformément à sa part, qui comprend bien évidemment aussi les coûts de désaffectation et d'élimination des déchets.

La base de calcul des contributions au fonds est constituée par les estimations de coûts effectuées tous les cinq ans pour la désaffectation et le démantèlement des centrales nucléaires et pour l'élimination des déchets nucléaires conformément à l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

La dernière étude de coûts date de 2016. Une étude de coûts mise à jour sera présentée fin 2021, appelée Etude de coûts 21. Pour plus d'informations, consultez les rapports de gestion de la KKG et de la KKL.

Sécurisation des infrastructures (attaques physiques et cyberattaques)

GRI 103 Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

L'approvisionnement en électricité fait partie de l'infrastructure critique (IC). En tant que producteur d'électricité leader actif au niveau européen et exploitant de grandes centrales nucléaires, à gaz et hydroélectriques, Alpiq fait partie de cette IC. Les infrastructures critiques assurent la fourniture de biens et de services indispensables, tels que l'énergie, les transports et les télécommunications. L'objectif premier de la protection des infrastructures critiques (PIC) est de veiller dans la mesure du possible au fonctionnement permanent des infrastructures critiques, ou à leur fonctionnement minimum (gestion de la continuité) et à la restauration de leur fonctionnement après un incident.

Approche managériale

L'intérêt de la protection des infrastructures critiques réside principalement dans tous les processus et outils de base essentiels pour un approvisionnement en électricité sûr, fiable et efficace. Cela comprend notamment l'exploitation sûre des centrales et des réseaux, la coordination des systèmes, le réglage du réseau, l'aptitude au démarrage autonome et à la marche en îlotage des générateurs, le maintien de la tension, etc.

Les entreprises sont directement responsables de la sécurisation des centrales nucléaires. Cette sécurisation se fait sous la supervision de l'IFSN, qui en examine périodiquement l'efficacité.

Evaluation

Selon la pertinence des systèmes, ils sont classés différemment et soumis à diverses exigences: le niveau d'exigence est fonction de la classification.

La sécurité des installations nucléaires est vérifiée en permanence. Cela inclut également la protection et la planification des cas d'urgence (voir la directive ENSI-B12). En outre, des simulations d'interventions d'urgence sont régulièrement organisées, au cours desquelles le matériel, le personnel et l'organisation sont formés aux cas d'urgence. Ces simulations sont soumises aux exigences minimales définies dans la directive ENSI-B11. En règle générale, des simulations à grande échelle, c'est-à-dire des simulations d'interventions d'urgence globales, auxquelles participent des autorités cantonales et fédérales, ont lieu tous les deux ans sur l'un des sites des centrales nucléaires. La dernière simulation de ce type a eu lieu à la centrale nucléaire de Beznau en 2019. La prochaine aura donc lieu en 2021.

Santé et sécurité au travail

GRI 103 Approche managériale (103-1, 103-2, 103-3)

Pertinence

Les centrales nucléaires dans lesquelles Alpiq détient des parts sont particulièrement obligées de traiter les questions de sécurité de manière complète, cohérente et efficace, et de mettre en œuvre des mesures pour les faire respecter. Tout cela, bien entendu, dans le respect des principes éthiques, économiques et sociaux, ainsi que des exigences légales. La responsabilité sociale et environnementale constitue une tâche centrale tant pour Alpiq que pour les exploitants de centrales. La santé et l'intégrité du public, des collaborateurs et des prestataires externes occupent une place primordiale.

Approche managériale

Les centrales accordent une priorité très élevée à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Le contrôle se fait au moyen d'une surveillance et d'exams périodiques, afin d'identifier et de combler les lacunes éventuelles. Les objectifs majeurs, les règles de conduite et les responsabilités en matière de protection des personnes (public, collaborateurs et tiers) sont énoncés dans le code de conduite et dans les manuels de gestion et d'organisation des centrales dans lesquelles Alpiq détient des parts. Les centrales nucléaires en Suisse sont soumises à des normes de sécurité très strictes.

Evaluation

Depuis 2010, les indicateurs en matière d'énergie nucléaire (événements à déclarer obligatoirement, disponibilité au travail, valeurs de dose) sont communiqués par les exploitants de centrales nucléaires exclusivement par année civile afin d'assurer la comparabilité avec les rapports officiels de l'IFSN et de la WANO (Association Mondiale des Exploitants Nucléaires). Les conversions et communications dans d'autres périodes (année hydrologique) sont délibérément omises afin d'éviter d'entraîner des données contradictoires et une mauvaise interprétation des rapports à l'IFSN et à la WANO.

Les événements à déclarer obligatoirement ne trahissent pas le rejet accidentel de quantités mesurables de substances radioactives. Ils font seulement état d'un événement anormal survenu pendant l'exploitation, et qui devait être observé et signalé conformément à la directive ENSI-B03. Au cours de l'année sous revue, les centrales nucléaires dans lesquelles Alpiq détient des parts n'ont enregistré aucun accident avec des rejets mesurables de matières radioactives.

Le tableau suivant énumère les incidents signalés en 2019 conformément à la directive ENSI-B03.

Incidents déclarés en 2019 selon la directive ENSI-B03:

Nombre	INES 0 ¹	INES 1 ¹	INES 2 ¹
Centrale nucléaire de Gösgen	7	1	0
Centrale nucléaire de Leibstadt	11	0	0

- 1 L'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (INES) est un moyen d'informer le public sur l'importance des situations d'urgence nucléaires et radiologiques du point de vue de la sûreté. 0 est le niveau le plus bas et 7 est le niveau le plus élevé. Pour plus d'informations, consultez le site web de l'Agence internationale de l'énergie atomique (iaea.org).

Vous trouverez de plus amples informations sur ces événements dans le rapport de surveillance 2019 AN-10650 de l'IFSN.

Index GRI

Norme GRI	Titre	Année
GRI 102	Informations générales	2016
GRI 102-18	Structure de gouvernance	
GRI 102-47	Liste des enjeux pertinents	

Dimension économique

Norme GRI	Titre	Année
GRI 201	Performance économique	2016
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	
GRI 201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	
GRI 201-4	Aide financière publique	
GRI 205	Lutte contre la corruption	
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	
GRI 206	Comportement anticoncurrentiel	2016
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	
	Conformité	
GRI 103	Approche managériale	2016
	Accès aux capitaux	
GRI 103	Approche managériale	2016

Dimension environnementale

Norme GRI	Titre	Année
-----------	-------	-------

GRI 305	Emissions	2016
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1)	
GRI 305-2	Emissions indirectes de GES (champ d'application 2)	
GRI 305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	
GRI 305-7	Emissions d'oxydes d'azote	
GRI 307	Conformité environnementale	2016
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	
G4	Informations sectorielles	
UE1	Capacité installée	
UE2	Production nette d'énergie	

Dimension sociale

Norme GRI	Titre	Année
GRI 403	Santé et sécurité au travail	2018
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 403-3	Services de santé au travail	
GRI 403-9	Accidents du travail	
GRI 418	Confidentialité des données des clients	2016
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	
GRI 419	Conformité socio-économique	2016
GRI 103	Approche managériale	2016
GRI 419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	
G4	Planification en cas de catastrophe et d'urgence	
	Cybersécurité	
GRI 103	Approche managériale	2016
	Satisfaction du personnel	

GRI 103 Approche managériale 2016

Energie nucléaire

Norme GRI	Titre	Année
	Préparation des combustibles (front-end) et production d'énergie	
GRI 103	Approche managériale	2016
	Gestion, stockage intermédiaire et final des déchets (back-end)	
GRI 103	Approche managériale	2016
	Désaffectation et démantèlement des centrales nucléaires	
GRI 103	Approche managériale	2016
	Sécurisation des infrastructures (attaques physiques et cyberattaques)	
GRI 103	Approche managériale	2016
	Santé et sécurité au travail	
GRI 103	Approche managériale	2016

Impressum

Editrice:

Alpiq Holding SA
Chemin de Mornex 10
1003 Lausanne
Suisse

T: +41 21 341 21 11
www.alpiq.com

Le rapport de gestion 2020 est publié en allemand, en français et en anglais. La version allemande fait foi.